

RAPPORT DE FIN D'ETUDES
Présenté pour l'obtention du diplôme du master
« Chargé de développement, entreprises et
territoires durables »

ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
SUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

Avril à août 2013
Maison du Parc, Montlosier – Aydat 63970

Tuteur universitaire : Emmanuel BIOTEAU

Maître de stage : Caroline CARETTE

Maître de conférences en géographie,
université d'Angers

Chargée de mission accueil et
création d'activités

UFR de Droit, d'Economie et de Gestion et UFR
des Lettres, Langues et Sciences Humaines

*Action cofinancée par la région Auvergne,
l'Etat-FNADT et l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le massif central avec
le Fonds européen de développement régional.*

Remerciements

Je remercie toute l'équipe du Parc des Volcans pour leur accueil chaleureux. Je souhaite remercier plus particulièrement Caroline CARETTE pour son accompagnement et son soutien, ainsi qu'Olivier ROQUETANIERE sans qui la réalisation d'éléments cartographiques n'aurait pas été possible.

Mes remerciements vont également en direction de mon encadrant universitaire, Emmanuel BIOTEAU, pour son suivi régulier dans l'avancée de mon stage ainsi que pour ses précieux conseils. Merci également à Jérôme PRUGNEAU pour son aide dans la construction des grilles d'entretien ainsi que pour le traitement des réponses.

Je remercie vivement l'ensemble des personnes qui j'ai pu rencontrer au cours de cet état des lieux, notamment les structures de l'ESS qui m'ont accordé de leur temps. Merci également aux élus et techniciens qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire. Je tiens également à adresser mes remerciements à Emma PLOTON, ancienne stagiaire sur le Parc du Pilat, pour son écoute ainsi que pour ses nombreux conseils méthodologiques.

Enfin, mes remerciements vont en direction d'Eliau, Fabien et Gaël, avec lesquels j'ai cohabité pendant cinq mois.

A tous, merci pour votre soutien.

Sommaire

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction.....	4
Préambule.....	6
Partie 1. Un contexte favorable à la mise en œuvre d'une réflexion autour de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc des Volcans	10
I. Intérêt de l'ESS pour les Parcs naturels régionaux	10
II. Un Parc de tradition environnementaliste prenant conscience de ses potentialités en termes de développement économique.....	17
Partie 2. Une méthodologie définie en considération de l'existant et des objectifs du stage.....	29
I. La nécessité d'interroger les actions déjà entreprises ainsi que les parties prenantes au projet... ..	30
II. Etude quantitative, photographie non exhaustive de l'ESS sur le territoire du Parc.....	31
III. Etude qualitative : une volonté d'interroger une pluralité d'acteurs de l'ESS	37
Partie 3. De l'identification des besoins à la proposition de pistes d'action	44
I. Etat des lieux quantitatif	44
II. Etat des lieux qualitatif	51
III. Des besoins identifiés qui permettent de proposer des pistes d'action	76
Conclusion	85
Références bibliographiques	87
Glossaire.....	89
Annexes.....	90
Table des matières.....	152

Introduction

Apparu dans les années 50, le concept d'aménagement du territoire est passé d'une logique descendante à une approche ascendante. Le dictionnaire de l'urbanisme¹ parle d'aménagement du territoire comme de « *l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques* ». Au sortir de la seconde guerre mondiale, il s'agissait plus prosaïquement de « *susciter l'implantation en province d'activités économiques, industrielles ou tertiaires* »². Jusqu'à la fin des années 70, l'aménagement du territoire reste l'apanage de l'Etat qui « *initie, décide et réalise les aménagements des différents territoires* »³. Cette logique descendante s'inscrit dans une vision jacobine à laquelle la France est historiquement liée. Si dès la fin des années 50, les théoriciens du développement endogène l'appréhendent comme partant du bas, le changement de paradigme intervient véritablement en 1982 avec l'acte I de la décentralisation. Les collectivités territoriales sont dès lors en mesure de définir leurs propres politiques de développement. L'aménagement du territoire se situe désormais dans une logique ascendante : du local au global. De cette mutation est née l'expression « développement local ». Cette notion recouvre différentes acceptions que Xavier Greffe nous résume via une double analyse de cette expression : « *Pour les uns, elle manifeste le désir d'éviter que la globalisation ne vide les territoires de leur identité et de leur substance. Pour d'autres, elle traduit la volonté d'augmenter l'efficacité des politiques de développement en les rapprochant au plus près des acteurs concernés* »⁴. Bernard Pecqueur précise que « *le développement local doit être « durable », c'est-à-dire qu'il doit rendre compatible la rentabilité économique et la viabilité écologique et démographique, dans une perspective à la fois de court et de long terme* »⁵. Cette définition fait écho au concept de développement durable ainsi qu'à la formule « *penser global, agir local* » prononcé par René Dubos lors du premier sommet sur l'environnement en 1972. En définitive, le concept de développement local consiste à valoriser les différentes ressources locales (économiques, environnementales, culturelles). Bernard Pecqueur va même plus loin dans son approche. Pour lui, « *Le champ du développement local déborde ainsi largement la seule valorisation des biens et services marchands. Il intègre également les services publics sociaux et l'ensemble des activités à la frontière du marchand que recouvre le vocable d'« économie sociale », comprenant notamment l'activité du monde associatif* »⁶. La création des Parcs naturel régionaux, en 1967, correspond pour partie à cette approche. Il s'agit de concilier développement économique et social tout en protégeant l'environnement. Ces différents points d'analyse font écho à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Fruit de la fusion de l'économie sociale et de l'économie solidaire, cette notion a été définie comme « *un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la*

¹ MERLIN P, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF 3^e éd, 2000, 902 p.

² <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/decentralisation.asp> (consulté le 21 juillet 2013)

³ TCHEKEMIAN A, L'impact d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires ruraux français Etude de l'application du programme français de développement rural dans six territoires ruraux, Thèse de doctorat en géographie, sous la direction d'Hervé GUMUCHIAN, Université Joseph Fourier - Grenoble I, Institut de Géographie Alpine, 2008, 643p.

⁴ GREFFE X, *Le développement local*, Editions de l'Aube, 2002, p.7

⁵ PECQUEUR B, *Le développement local : pour une économie des territoires*, Syros2^e éd, 2000, p.14

⁶ *Ibid*

construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie (...). Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social »⁷.

La prise de conscience des passerelles possibles entre ESS et aménagement intervient en France dès 1980 avec la création de la Charte de l'Economie Sociale (annexe 1), suivie un an plus tard de la création de la Délégation interministérielle à l'Economie Sociale (DIES). Différents auteurs nous éclairent sur les liens entre ESS et territoire, en particulier Danièle Dumoustier pour qui « *les pouvoirs publics reconnaissent plusieurs qualités aux entreprises collectives d'économie sociale et solidaire au niveau régional : leur rôle de relais d'expression des acteurs locaux, (...) ; leur capacité à équilibrer le développement pour qu'il intègre toutes les catégories sociales (objectif de solidarité) ; leur aptitude à construire de nouvelles synergies pour participer à la dynamisation globale du territoire (objectif de développement)* »⁸. Aujourd'hui, l'ESS commence à être perçue comme un levier de développement, notamment pour les collectivités locales où « *l'ESS est devenue un champ structurant de l'action publique* »⁹. Sous l'impulsion de l'actuel projet de loi, l'ESS devrait d'ici peu monter en puissance.

Lors du renouvellement de son projet de territoire, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a souhaité intégrer l'ESS à sa politique de développement. Par le biais d'un stage de cinq mois, un état des lieux de l'économie sociale et solidaire a été réalisé sur le territoire du Parc. Cette mission avait pour enjeu de donner corps à des orientations stratégiques. Comment traduire des orientations prises dans un document de cadrage en actions concrètes, avec pour finalité la création d'activités relevant de l'ESS sur le territoire du PNRVA ?

Afin de répondre à cette interrogation, le travail d'état des lieux a revêtu une approche à la fois quantitative et qualitative. Les données chiffrées ont permis d'identifier le poids ainsi que la répartition des établissements de l'ESS sur le territoire du Parc. L'approche qualitative a pris la forme d'entretiens auprès d'une trilogie d'acteurs : les organismes du développement économique, les élus et les entreprises de l'ESS.

Cette étude a permis de constater que de manière générale, l'ESS demeure une notion encore mal connue. Néanmoins, il semble s'agir d'un secteur en devenir. Les statuts de l'ESS apparaissent comme porteurs de solutions adaptées notamment à un secteur associatif qui rencontre des difficultés.

Le présent rapport de stage ambitionne de répondre à la question de l'intégration de l'ESS dans la politique de développement économique du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Après un préambule qui s'attache à poser les jalons de l'ESS, la première partie de ce travail revient sur les liens qu'entretient l'ESS avec les Parcs naturels régionaux et plus particulièrement avec celui des Volcans d'Auvergne. Il s'agit d'introduire l'intérêt d'un partenariat renforcé entre le Parc et acteurs de l'économie sociale et solidaire. La seconde partie traite des choix méthodologiques effectués. La dernière partie du rapport rend compte des résultats de l'état des lieux puis propose des pistes d'actions.

⁷ Définition posée lors de la seconde rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, octobre 2001, Québec

⁸ DEMOUSTIER D, *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, 2001, p.129

⁹ Les idées en mouvement, le mensuel de la Ligue de l'enseignement, *L'ESS, levier de développement local*, n° 199 mai 2012

Préambule

I. Association de l'économie sociale et de l'économie solidaire

« *L'économie sociale se définit par les statuts des structures qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elles défendent la primauté de l'homme sur le capital et supposent une gestion collective des organisations. L'économie sociale plonge ses racines dans le mouvement ouvrier du XIXème siècle et sa résistance à la logique productiviste de la révolution industrielle* »¹⁰.

« *L'économie solidaire rassemble les organisations dont l'objectif premier est l'utilité sociale. Elle naît dans les années 1970 pour répondre aux nouveaux besoins des populations, touchées notamment par le chômage et l'exclusion sociale. Ses acteurs apportent des réponses à ces préoccupations à travers, par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et l'entrepreneuriat social. Par ailleurs, ils proposent d'autres façons de produire, de consommer et d'échanger, comme le commerce équitable ou le maintien d'une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement* »¹¹.

Ainsi, l'ESS : « *regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. Le modèle économique de l'ESS est au service de la société et du citoyen* »¹².

L'ESS regroupe les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Ces statuts juridiques portent les valeurs de l'ESS à savoir :

- ✓ la place des hommes et des femmes est au cœur de l'économie et en constitue la finalité, où la personne et l'objet social priment sur le capital ;
- ✓ l'adhésion aux projets et aux structures est ouverte et volontaire ;
- ✓ la gestion est démocratique (élection des dirigeants, une personne une voix (et non une action une voix), mise en place d'instances collectives de décision) ;
- ✓ la lucrativité est limitée, la majeure partie des excédents est non redistribuable ;
- ✓ la gestion des pouvoirs publics est autonome et indépendante, la coopération y est développée ;
- ✓ les principes de solidarité et de responsabilité guident la mise en place des actions¹³.

II. Les statuts de l'ESS

⇒ Les coopératives

« *Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* »¹⁴.

¹⁰ <http://lelabo-ess.org/?+-ESS-+> (consulté le 20 août 2013)

¹¹ *Ibid*

¹² *Ibid*

¹³ http://www.cncres.org/accueil_cncres/less___leconomie_sociale_et_solidaire/valeurs (consulté le 20 août 2013)

Il existe différents types de coopératives, parmi lesquels :

- ✓ les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers : lorsque les associés sont les utilisateurs des biens et des services produits (*coopératives de consommateurs, coopératives d'HLM, coopératives pour l'utilisation du matériel agricole*) ;
- ✓ les coopératives d'entreprises : lorsque les associés sont les entrepreneurs (*coopératives agricoles, coopératives artisanales, coopératives de transporteurs, coopératives maritimes, coopératives de commerçants détaillants*) ;
- ✓ les Sociétés coopératives de production (SCOP) : lorsque les associés sont les salariés ;
- ✓ les coopératives bancaires : lorsque les associés sont les clients déposant ou emprunteurs (*banque populaire, caisse d'épargne, crédit agricole, crédit coopératif, crédit mutuel*) ;
- ✓ les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) : lorsque les associés sont multiples (usagers, salariés, personnes physiques, associations, entreprises, collectivités locales ...). Elles permettent de créer les coopérations territoriales nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins sociétaux.

⇒ Les associations

L'association est « *une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* »¹⁵.

L'objet des associations est la mise en œuvre collective d'un projet destiné à satisfaire les besoins de ses membres et/ou d'usagers non adhérents.

⇒ Les mutuelles

« *Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui mènent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide pour contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie* »¹⁶.

Différents types de mutuelles existent, dont les trois plus connus sont les suivants :

- ✓ les mutuelles de santé et de prévoyance : sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif (groupements de personnes) qui relèvent d'une gestion démocratique et développent au profit de leurs membres (et de leurs ayants-droit) une activité d'assurance et de protection sociale (santé, accidents, prévoyance, épargne, retraite...)
- ✓ les mutuelles d'assurance sans intermédiaire : sociétés d'assurance qui sont la propriété de leurs membres et qui agissent dans le meilleur intérêt de ceux-ci ;
- ✓ les mutuelles d'initiative sociale : une union mutualiste pratique la prévention, l'action sociale et la gestion de réalisations sanitaires et sociales.

¹⁴ <http://www.cecop.coop/Qu-est-ce-qu'une-cooperative> (consulté le 20 août 2013)

¹⁵ Article 1, loi du 1er juillet 1901

¹⁶ Article 1, Code de la Mutualité

⇒ Les fondations

« La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général à but non lucratif »¹⁷.

Les fondations les plus répandues sont :

- ✓ les fondations reconnues d'utilité publique : elles gèrent un patrimoine important en vue de réaliser une œuvre d'intérêt général, le plus souvent sur le long terme ;
- ✓ les fondations d'entreprise : elles sont un outil de mécénat pour les acteurs économiques et elle agit pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général ;
- ✓ les fondations abritées : elles sont un fond placé sous l'égide d'une fondation reconnue d'utilité publique.

A ces fondations généralistes, s'ajoutent trois autres formes liées au monde scientifique et universitaire : la fondation de coopération scientifique, la fondation partenariale et la fondation universitaire.

III. Projet de loi ESS

Présenté le 24 juillet 2013 en Conseil des ministres, le projet de loi¹⁸ « Économie sociale et solidaire - entreprendre autrement pour créer des emplois dans nos territoires » sera débattu en octobre 2013 au Sénat. Porté par Benoit Hamon, cette future loi élaborée avec les différents acteurs de l'ESS va donner un cadre juridique à ce secteur. Différentes orientations sont envisagées, parmi lesquelles :

⇒ Définition de l'ESS qui s'ouvre à d'autres statuts

Jusqu'à présent, l'approche de l'ESS excluait les entreprises qui n'étaient pas sous l'un des quatre statuts traditionnels. Désormais, toute entreprise qui poursuit « un but autre que le seul partage des bénéfices » pourra modifier son statut pour devenir une « entreprise de l'ESS ». Ces entreprises devront donc respecter les principes fondateurs de l'ESS que sont la gouvernance démocratique, l'encadrement des bénéfices et des salaires ainsi que la recherche d'un but d'utilité sociale. La reconnaissance de la qualité d'« entreprise de l'ESS » ouvrira droit à certains soutiens financiers, notamment ceux mis en place par la banque publique d'investissement¹⁹ (BPI).

⇒ Introduction d'un droit d'information préalable des salariés de PME en cas de transmission d'entreprise

Lorsqu'un chef d'entreprise souhaite arrêter son activité, il cherche à la céder. Afin de lutter contre la fermeture des PME n'ayant pas trouvé de repreneurs, le projet de loi ESS souhaite introduire un « droit

¹⁷ Article 18, loi du 23 juillet 1987

¹⁸ <http://www.economie.gouv.fr/files/pjl-ess-dp.pdf> (consulté le 18 août 2013)

¹⁹ « La Banque publique d'investissement ou BPI est un groupe public français de financement et de développement des entreprises. Elle regroupe Oséo, CDC Entreprises, le FSI et FSI Régions. Elle est en particulier chargée de soutenir les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les entreprises innovantes en appui des politiques publiques de l'État et des régions ». Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_publice_d'investissement (consulté le 23 août 2013)

d'information préalable des salariés ». Ceci signifie que ces derniers seront informés en amont du projet de cession afin qu'ils puissent éventuellement exprimer une offre de rachat sous la forme juridique souhaitée (société anonyme, SARL, SCOP, etc.).

⇒ Création du statut transitoire de « SCOP d'amorçage »

Un délai de 7 ans sera laissé aux salariés afin qu'ils disposent de plus de temps pour détenir au moins la moitié du capital de l'entreprise. Ils conservent néanmoins un nombre majoritaire de voix qui leur permet de garder le contrôle de l'entreprise.

⇒ Développement des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

Le projet de loi défend la possibilité pour les collectivités territoriales de détenir jusqu'à 50% du capital de la SCIC, contre 20% actuellement. Celle-ci pourra également recruter des jeunes en emploi d'avenir. Enfin, le texte prévoit de faciliter la création de ces coopératives notamment dans le secteur de l'agriculture et de la santé.

⇒ Multipliation des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Le projet de loi définit les PTCE comme « le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui s'associent à des entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation au service de projets économiques innovants socialement et porteurs d'un développement local durable ».

Grâce au lancement d'un appel à projet, l'objectif est d'aboutir à l'émergence de Pôles.

⇒ Structuration du réseau des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) pour assurer la coordination territoriale de l'ESS

Le texte reconnaît aux CRESS le rôle de représentant régional de l'ESS et souhaite définir un cadre commun à toutes les Chambres ainsi que des missions plus ciblées.

Partie 1. Un contexte favorable à la mise en œuvre d'une réflexion autour de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc des Volcans

La présentation des interactions, jeux d'acteurs et autres initiatives permet de mieux interpréter la volonté du Syndicat mixte du Parc des Volcans (SMPNRVA) de se saisir de la thématique ESS, via son intégration dans son nouveau projet de territoire. Les développements suivants ont pour but d'identifier les éléments qui ont conduit le SMPNRVA à entamer une démarche d'état des lieux. Avant de présenter le territoire du Parc, il convient de revenir sur ce qu'est un Parc naturel régional (PNR).

I. Intérêt de l'ESS pour les Parcs naturels régionaux

A. La réalisation d'un projet de territoire partagé

a. Origines et missions des Parcs naturels régionaux

Créés à l'initiative de la DATAR²⁰ en 1967, les Parcs naturels régionaux se qualifient comme « *des territoires à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine* »²¹.

Un décret de 1994 fixe les cinq grandes missions attribuées aux Syndicats mixtes des PNR. Ainsi, un Parc a pour objet²² :

- ✓ la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- ✓ l'aménagement du territoire ;
- ✓ le développement économique et social ;
- ✓ l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- ✓ l'expérimentation et la recherche.

Si l'initiative de la création d'un PNR revient aux régions, le projet de Parc est avant tout le fruit d'une réflexion au long cours menée au sein des territoires. Cette concertation, qui se veut la plus large possible, a vocation à réunir autour d'un même projet tous les acteurs de l'aménagement du territoire : les collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseils généraux, communes et intercommunalités), mais aussi les habitants et autres partenaires. Le fruit de ce travail de concertation prend la forme de la Charte du Parc.

Cette Charte fixe pour une échéance de douze ans, les grandes orientations en fonction des enjeux et besoins de chaque territoire. Une fois approuvée par les collectivités territoriales concernées par son périmètre (communes, regroupement de communes, départements, régions), le label « PNR » est décerné par décret du premier Ministre, sur proposition du Ministère de l'Environnement.

Partant du constat que leurs moyens d'actions sont principalement tournés vers la sensibilisation, l'animation et l'information, les PNR ont fait leur devise « *convaincre plutôt que contraindre* ». Aussi il est

²⁰ Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

²¹ Article R333-1 du code de l'environnement

²² Décret n°94-765 du 1er septembre 1994

nécessaire que ce projet soit largement accepté par les parties prenantes. Le Parc ne dispose pas de moyens coercitifs. En effet, la réglementation relève soit de l'Etat, soit des communes.

Un Parc naturel régional a pour vocation de **protéger** et de **valoriser** le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre **une politique innovante** d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

L'argumentaire des Parcs – 50 questions et réponses

b. Les PNR regroupés au sein d'une fédération nationale

A l'heure actuelle les 48 Parcs naturels régionaux français adhèrent à la fédération des Parcs. Les missions de cette association loi 1901 sont plurielles. Elle agit comme porte-parole du réseau des PNR afin de représenter les intérêts de ses membres auprès des instances nationales et internationales. De plus, la fédération participe à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français. Enfin, l'association permet la diffusion des valeurs et des actions menées par les Parcs naturels régionaux.

c. La France, un territoire largement mêlé par les PNR

- **Le Parc naturel régional : un territoire particulier**

Les 48 territoires labellisés « PNR » (annexe 2) témoignent du caractère relativement rural ainsi que la qualité de l'environnement du territoire national. Quelques chiffres illustrent ce constat :

- ✓ 13% du territoire français ;
- ✓ 23 régions concernées, 68 départements, 10% des communes ;
- ✓ 3 millions d'habitants pour une densité de population moyenne de 41 habitants par km² (contre 110 sur l'ensemble du territoire français).

- **L'affirmation de ce territoire particulier**

Politiquement, la dynamique des PNR semble monter en puissance. Cette volonté est confirmée par les propos de l'ancienne ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui proposait que « 20 % du territoire national soit classé Parc naturel régional d'ici 2020 »²³.

Pour atteindre cet objectif, la création de plus de 15 PNR est nécessaire. A l'heure actuelle une douzaine de projets de création est en cours. Reste à savoir si le récent bouleversement gouvernemental conjugué à la contraction des financements publics permettra d'aller au-delà du simple affichage politique.

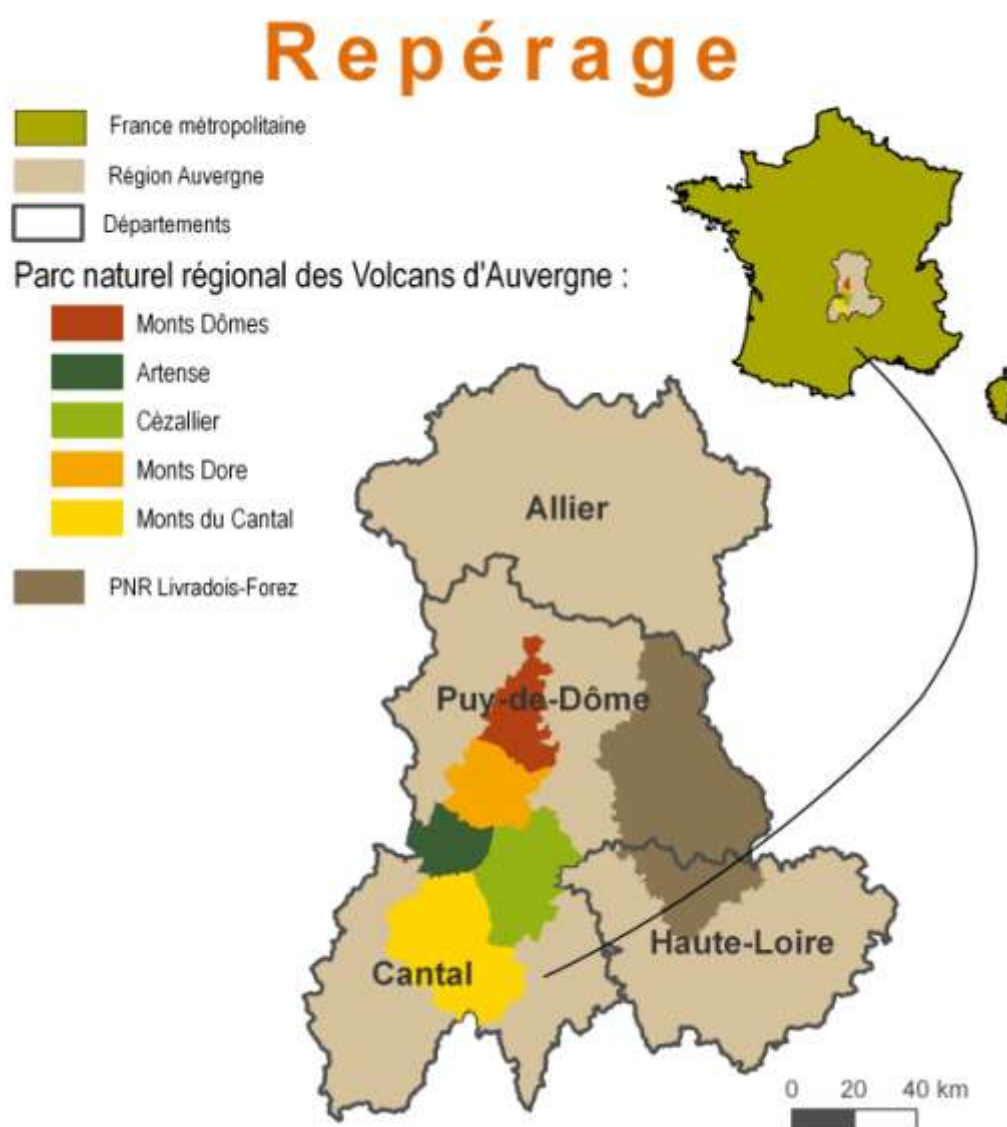
De manière générale, les Parcs ne sont pas perçus comme des acteurs du développement économique. Cependant, ils disposent de compétences en la matière. Il apparaît alors nécessaire qu'ils s'affirment au sein d'un réseau déjà important sur les territoires.

²³ BATHO D, discours de clôture du Congrès de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France le 12 oct. 2012

d. Présentation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Le Parc se compose de cinq grandes régions naturelles :

- ✓ **les Monts Dômes** (ou Chaîne des Puys) avec un alignement de plus de 80 jeunes volcans ;
- ✓ **les Monts Dore**, un ensemble volcanique ancien et complexe entaillé par plusieurs cirques glaciaires ;
- ✓ **le Cézallier**, un massif volcanique émoussé formant de hauts plateaux d'altitude ;
- ✓ **les Monts du Cantal**, le plus vaste stratovolcan d'Europe où alterne profondes vallées glaciaires et plateaux élevés ;
- ✓ **l'Artense**, un plateau granitique marqué par la présence importante de tourbières, landes rocheuses et forêts²⁴.



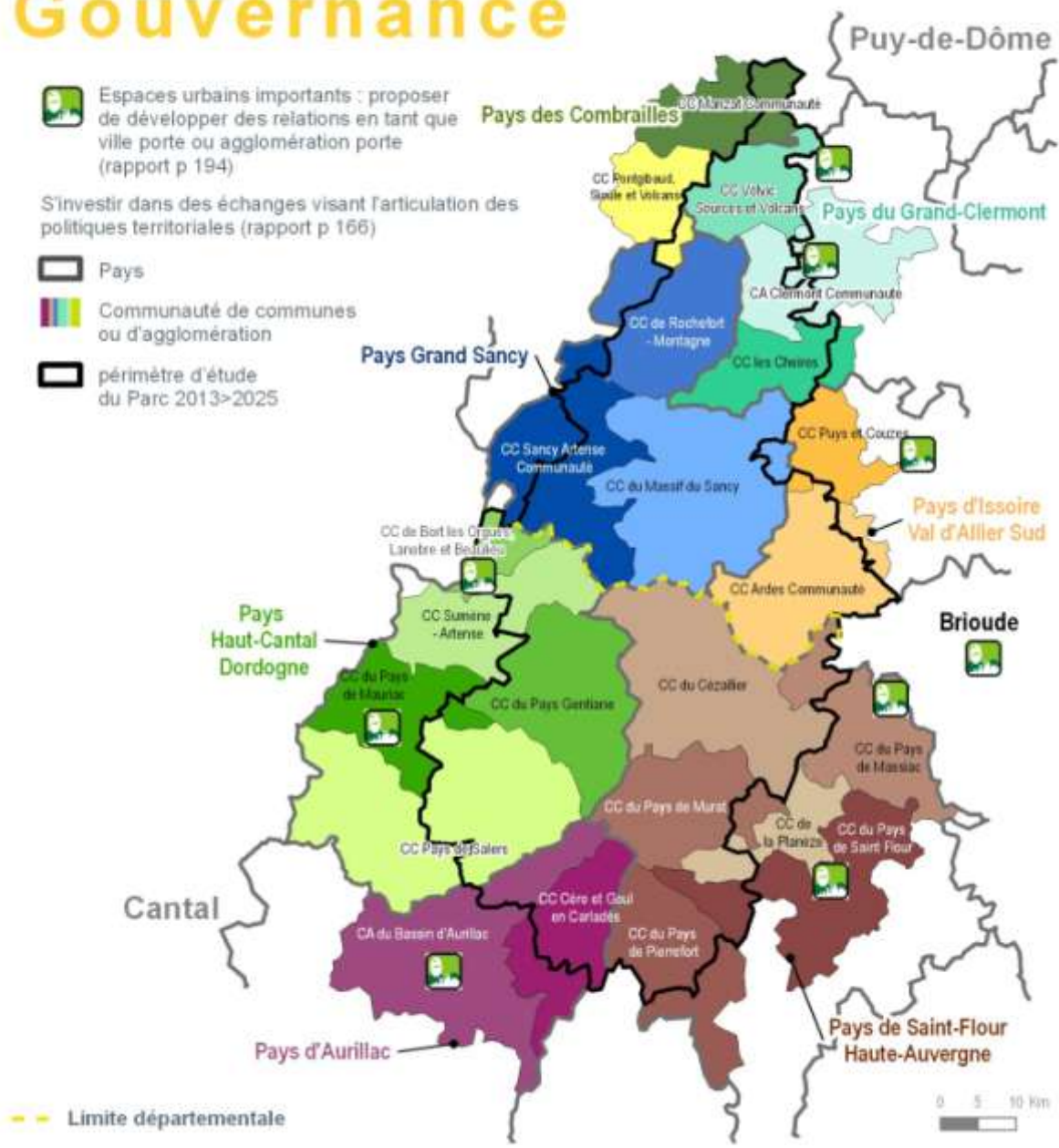
Source : SMPNRVA

²⁴ Charte du SMPNRVA (2013-2025)

Avec une superficie de près de 400 000 hectares, le PNRVA a la particularité d'être le plus vaste de France métropolitaine. Ce territoire s'étend sur 120 kms de long, de la chaîne des Puys au nord pour s'arrêter à proximité d'Aurillac. Le Parc des Volcans chevauche deux départements : le Puy-de-Dôme et le Cantal. Il fédère 150 communes, compte près de 90 000 habitants et se compose de 21 communautés de communes (CC) ainsi que de deux communautés d'agglomérations que sont la communauté d'Agglomération Clermont Communauté et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Sur ces 23 EPCI, seuls 4 sont entièrement compris dans le Parc (CC Volvic Sources et Volcans, CC de Rochefort-Montagne, CC du Cézallier, CC du Pays Gentiane). Pour les autres, seule une partie des communes est concernée par le territoire du Parc.

Le Parc des Volcans se caractérise également par la multiplicité de ses bassins de vie. Les frontières du plus grand Parc de France métropolitaine recouvrent sept Pays qui s'articulent autour de centres urbains situés à l'extérieur du Parc : au nord à la proximité de Riom et de Clermont-Ferrand, à l'est à la présence d'Issoire et de Massiac, au sud à Saint-Flour et Aurillac et à Mauriac et Bort-les-Orgues à l'ouest.

Gouvernance



B. De la création au fonctionnement d'un PNR : l'exemple du Syndicat mixte du PNRVA

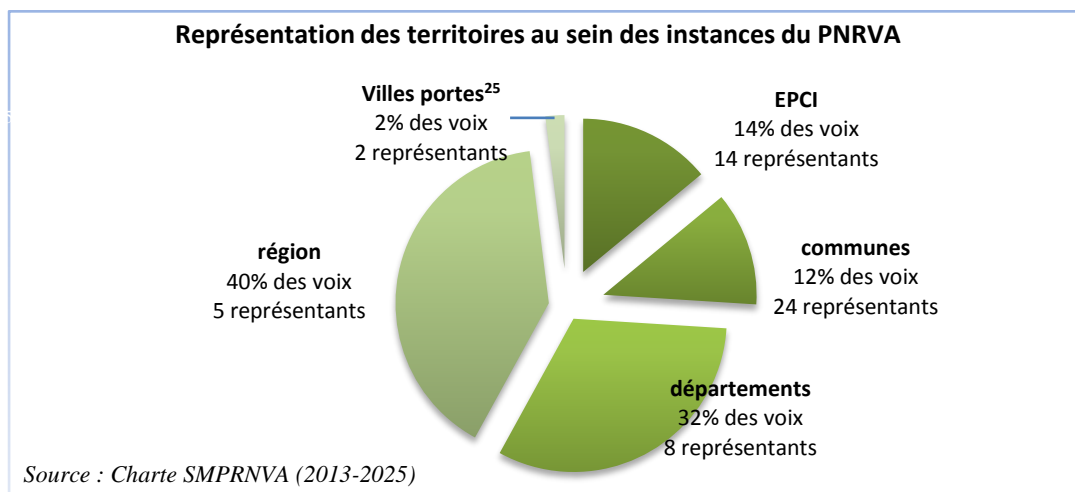
a. Le Syndicat mixte du Parc en tant qu'organisme gestionnaire

L'adhésion volontaire des collectivités territoriales concernées par le périmètre du Parc conduit à la formation d'un Syndicat mixte. La mission de cet organisme gestionnaire est de mettre en œuvre la Charte par la maîtrise d'ouvrage de certaines actions et par sa capacité d'animation, d'ingénierie et de coordination auprès des collectivités.

b. Le Syndicat mixte administré par un Comité syndical

Pour le Parc des Volcans, le Comité syndical se compose de 53 membres qui ont pour missions :

- ✓ d'assurer la révision de la Charte pour le renouvellement du classement du Parc ;
- ✓ de veiller au respect des engagements pris dans la Charte du Parc ;
- ✓ de définir les conditions d'utilisation de la marque Parc ;
- ✓ de valider les programmes d'activités et le budget du Parc.

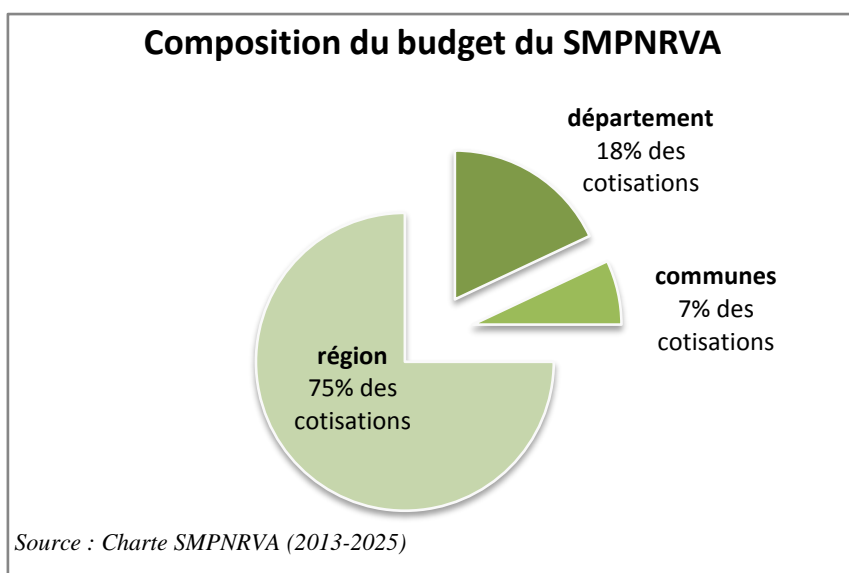


Outre le Comité syndical, le Syndicat mixte compte un bureau de neuf membres qui prend toutes les décisions de gestion courante.

c. La région comme principal financeur

Le budget annuel du Parc s'élève à environ 3 millions d'euros, soit l'équivalent pour une commune de 3 000 habitants. Les régions sont à l'origine de la création des PNR et en sont également les principaux financeurs.

²⁵ « Une ville-porte (ville ou agglomération urbaine) est située en périphérie d'un Parc. Depuis leur origine, les Parcs naturels régionaux entretiennent des relations privilégiées avec ces communes urbaines de proximité (accueil de scolaires, information touristique, sensibilisation des habitants, actions de formation...). Certaines des villes-portes sont membres de l'organisme de gestion du Parc et participent à son financement : leurs relations avec le Parc sont alors explicitées dans sa charte. D'autres sont liées au Parc sur la base de conventions de partenariat ». Source : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/grandes/ARGUMENTAIRE%20%202008%20BAT.pdf (consulté le 3 août 2013)



C. L'intérêt d'un partenariat renforcé entre Parcs et acteurs de l'économie sociale et solidaire

L'action des Parcs en matière de développement s'est initialement orientée sur le volet patrimonial. Progressivement, ce champ s'est élargi pour couvrir l'agriculture, la forêt, le tourisme ainsi que la performance environnementale. Cette mission de développement est montée en puissance au fil des années, pour aboutir dans les années 2000 à une approche plus transversale du développement économique. Ces spécificités conjuguées à la double crise écologique et économique « *laissent aux Parcs de vraies opportunités en tant que laboratoire de réflexion et d'action* »²⁶. Différents éléments contextuels expliquent l'intérêt d'un rapprochement entre les Parcs et l'économie sociale et solidaire.

a. Un rapprochement naturel entre Parcs et économie sociale et solidaire

- **Les valeurs communes des Parcs et de l'ESS**

Caractérisés par leur implantation en milieu rural, les Parcs travaillent pour un développement local. Cet ancrage est également un élément revendiqué par les structures ESS qui cherchent avant tout à répondre à des besoins locaux, « *les entreprises de l'économie sociale considèrent le territoire non comme simple opportunité mais comme la base de leur activité et de leur développement* »²⁷. La volonté de mettre l'homme au centre du projet est également une valeur commune. On retrouve cette notion dans l'article 7 de la Charte de l'ESS qui précise que « *les entreprises de l'économie sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme* ».

- **Des approches similaires**

Parcs et ESS partagent de plus la volonté de proposer des alternatives face aux modèles socio-économiques classiques, souvent inadaptés aux problématiques des territoires ruraux. Les PNR sont susceptibles de soutenir de nouvelles solutions porteuses d'innovations sociales²⁸, via leur mission d'expérimentation. Il est en de même pour les entreprises de l'ESS qui « *s'efforcent par la promotion de la recherche et*

²⁶ Synthèse séminaire économique dans les Parcs, novembre 2012

²⁷ <http://www.fonda.asso.fr/Economie-sociale-et-territoires.html> (consulté le 2 août 2013)

²⁸ « L'innovation sociale « consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits »
Source : <http://www.innoviscop.com/definitions/innovation-sociale> (consulté le 2 août 2013)

l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective »²⁹.

La volonté d'aller en direction du développement durable est également un point commun entre PNR et ESS. Si l'objectif à atteindre est le même, les clés d'entrées peuvent varier. Ainsi, les Parcs vont principalement axer cette démarche via le volet environnemental, alors que l'ESS adopte davantage une approche économique et sociale en soutenant des valeurs de « *gestion démocratique* », d'« *égalité des membres* » ou encore de « *lucrativité limitée* ». Cette approche de l'ESS s'apparente ainsi à la déclinaison du développement durable pour les entreprises : la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il s'agit de « *l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* »³⁰.

Ces différents constats ont conduit à un rapprochement plus formalisé entre Parcs et ESS.

b. D'une approche « top down » à une approche « bottom-up » : des initiatives impulsées par les Parcs

En 2002, les fédérations nationales des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), Parcs et Scop lancent le projet EQUAL SOQLE³¹. L'objectif est de « *décloisonner les approches pour agir sur l'emploi dans une perspective de développement durable, en s'appuyant sur la coopération à tous les niveaux de l'action* »³².

Ce projet permet de favoriser l'interconnaissance et encourage l'essor de partenariats à l'échelle régionale. Cette interconnaissance permet aux Parcs d'être à la fois sensibilisés mais aussi informés des statuts de l'ESS. Les PNR ont peu à peu développé des axes d'intervention en matière d'économie sociale et solidaire. Ces actions prennent différentes formes³³ :

- ✓ promotion du modèle coopératif ;
- ✓ rapprochement entre producteurs et consommateurs ;
- ✓ appui à l'insertion de publics en difficulté ;
- ✓ aide à la création et au développement des Scop, Scic ;
- ✓ encouragement de la création de systèmes d'épargne locale pour créateurs (de type CIGALES).

Ces orientations ont permis aux Parcs d'entrouvrir de nouvelles perspectives. Certains PNR de traditions plus environnementalistes ont pu s'inspirer d'initiatives engagées par quelques Parcs historiquement moteurs en matière de développement économique. Ces différentes actions en direction de l'ESS sont présentées aux Parcs intéressés lors de différents séminaires organisés par la fédération des Parcs.

²⁹ Article 6 de la charte d'Economie Sociale, 1980

³⁰ Commission européenne - Livre vert *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, 2001

³¹ Système d'Organisations Qualitatives Locales pour l'Emploi (SOQLE)

³² Programme EQUAL SOGLE, *Coopératives et territoire : Parcs, Cuma, Scop*

³³ Document de la fédération des Parcs, *Partenariat Parcs-ESS*

II. Un Parc de tradition environnementaliste prenant conscience de ses potentialités en termes de développement économique

A. De sa création au renouvellement de sa charte

a. Création du Parc comme outil à la survie d'un territoire rural animé par le volcanisme

« Un certain nombre de collectivités locales d'Auvergne ont compris qu'elles possédaient en commun un ensemble de richesses naturelles de valeur internationale, avec la série de volcans qui du Nord au Sud s'étend de la chaîne des Puys jusqu'aux Monts du Cantal en passant par les Monts Dore, le Cézallier et plus à l'ouest le plateau granitique de l'Artense.

Unissant leurs efforts sur des préoccupations similaires, elles se sont senties plus aptes à engager la lutte, d'une part contre toute atteinte à ce patrimoine exceptionnel et d'autre part contre l'appauvrissement culturel et social autant qu'économique, créé par l'exode rural. Elles ont voulu ainsi mettre un frein à ce lent dépérissement ».

Préambule de la charte constitutive du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne 1977

La lecture de ce préambule rappelle le contexte des années 1960 qui a abouti à la création du PNRVA en 1977. A l'origine, le Parc des Volcans a pour principale visée de valoriser les ressources locales afin de lutter contre la baisse démographique du territoire. La priorité est axée sur la préservation ainsi que la mise en avant de la Chaîne des Puys et des Monts du Cantal.

Une fois la population du Parc stabilisée, les Chartes successives vont développer des actions supplémentaires telles que :

- ✓ une politique forte de protection du patrimoine (création et gestion de réservoirs naturels, classement de sites pour leur intérêt paysager, restauration du petit patrimoine bâti, soutien à des opérations de réaménagement de bourgs) ;
- ✓ la conciliation des usages (surveillance et sensibilisation des visiteurs réalisées par des gardes-nature, mise en place de baux ruraux, conseils de manifestations sportives, etc.) ;
- ✓ la préparation de projets et de supports éducatifs sur des thématiques plus variées ;
- ✓ l'investissement des volets économiques et sociaux du développement durable (signalétique des activités, animation du programme LEADER, attribution de la marque Parc, etc.).

B. Description du Parc à l'aube du renouvellement de son projet de territoire

Au-delà de la cohérence paysagère sur laquelle s'est construite le Parc, ce territoire donne à voir des particularismes sur lesquels il convient de revenir.

a. Agriculture et tourisme, secteurs essentiels du développement local

• L'agriculture un secteur important à bien des égards

Avec 3000 exploitants, l'agriculture est la première activité économique du territoire en termes d'emplois. Sur certaines zones du Parc, l'agriculture concentre à elle seule plus d'un tiers des actifs. Il arrive

même que les activités du secteur primaire soient les seules que comptent les communes. Loin de ne constituer qu'un large pan de l'activité du territoire, l'agriculture constitue un véritable patrimoine culturel mais aussi gastronomique.

Cette richesse patrimoniale ne doit cependant pas occulter les difficultés que rencontre le secteur agricole. Si l'ensemble du territoire français connaît une baisse chronique du secteur primaire, ce constat peut être accentué sur le territoire du Parc à cause de son relief et de son climat parfois difficile. Ainsi, en 20 ans, ce sont plus de 2500 exploitations agricoles qui ont disparu sur le territoire du Parc. Outre la difficulté de trouver des repreneurs, le secteur pâtit d'un manque d'organisation des filières conjugué à une pression foncière qui complique l'accès des jeunes aux terres agricoles.

- **Le PNRVA, première destination touristique de la région**

La forte attractivité touristique que connaît le territoire du Parc s'explique avant tout par les richesses patrimoniales qu'il recèle. Outre les sites remarquables largement connus du grand public comme le Puy de Dôme, le Puy de Sancy et le Puy Mary, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne compte également quatre réserves naturelles. Au total, près de 60% du périmètre Parc sont classés. Aux beaux jours, les touristes affluent pour gravir la moyenne montagne. L'hiver est l'occasion de descendre ces mêmes massifs dans les différentes stations de sports d'hivers que compte le Parc. Avec l'activité thermique, ce sont autant de potentialités touristiques. Cet important flux d'activités se traduit par des retombées économiques positives pour les commerçants, restaurants, hébergeurs et donc pour le territoire.

Néanmoins, le Parc ne peut se reposer sur ces richesses qui tendent à être menacées. Outre la fragilisation de certains sites engendrée par la sur-fréquentation, on observe une perte de vitesse du secteur thermal. Plus largement, la baisse de fréquentation de certaines zones touristiques, en partie due à un hébergement vieillissant, est de nature à contraindre une ré-interrogation du modèle économique touristique. Par ailleurs, ce secteur se caractérise par une saisonnalité des activités, plus forte que la moyenne, ainsi qu'un recours plus marqué au temps partiel³⁴.

Enfin, les données agrégées à l'échelle du Parc font apparaître que le poids de l'emploi touristique est près de quatre fois plus élevé sur le Parc (12,3% en 2005) qu'au niveau régional (3,3%). Cependant, une analyse à l'échelle des bassins de vie fait apparaître des différences très marquées. Si le secteur touristique représente entre 20 et 40% de l'emploi salarié dans les bassins du massif des Monts, ce ratio est davantage proche du taux régional pour le Cézallier et l'Artense.

- **L'essor du secteur tertiaire**

Au-delà de l'agriculture et du tourisme, le secteur des services occupe une place d'importance dans l'économie du Parc. La tendance observée à l'échelle nationale d'un développement du tertiaire s'observe également sur le PNR. Sur ce territoire, les activités de services sont actuellement les seules à créer de l'emploi. Ce phénomène se concentre essentiellement sur les services à la population, malgré des contraintes démographiques qui en limitent l'essor. Ces activités constituent par ailleurs un point d'appui d'importance pour le tourisme qui est de passage et de court séjour.

³⁴INSEE Auvergne, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*, Electronique n°35, 2009

b. Le Parc reste confronté aux problématiques de la ruralité

L'analyse de la localité du PNRVA aboutit à un constat, somme toute transposable aux territoires ruraux en général, à savoir un vieillissement des populations conjugué à un délitement des centres bourgs au profit des agglomérations environnantes. Si les maux des territoires ruraux sont depuis longtemps connus du grand public et des aménageurs, il demeure néanmoins important de revenir sur le cas précis du Parc des Volcans qui présente des particularités.

- **Une population du Parc qui se maintient mais qui cache des disparités**

Pendant plusieurs décennies, la population du Parc était sur une dynamique descendante, l'objectif initial de création du Parc avait justement attiré à endiguer ce dépeuplement. Cette tendance baissière semble désormais marquer le pas. Une légère augmentation de la population totale sur le territoire du Parc est même constatée. Cependant, une analyse plus fine des chiffres fait ressortir des disparités très marquées au sein du périmètre Parc. En effet, le dynamisme démographique ne semble s'observer que dans les communes « *proposant un accès facile et rapide aux pôles urbains clermontois, riomois et dans une moindre mesure aurillacois* »³⁵.

Cette croissance démographique s'explique par le développement de la périurbanisation. Ce phénomène désigne « *la diffusion, dans un milieu originellement rural, des lieux de résidence des urbains* »³⁶. La périurbanisation « *touche les espaces subissant l'influence et la croissance de la ville-centre, tout en conservant des activités rurales et agricoles sur la majorité de leur territoire* »³⁷. Cela conduit bon nombre de ménages, souvent jeunes, à venir s'installer dans les communes du Parc qui allient cadre rural, offre foncière et proximité de l'espace urbain où ils travaillent. Ce constat s'observe particulièrement au nord du Parc à proximité de l'agglomération clermontoise. Le massif de la Chaîne des Puys est la seule zone qui connaît une progression de sa population avec un rythme de croissance annuelle de plus de 1%. Un chiffre témoigne de cette tendance depuis longtemps observée : « *en 2005, 50% de la population du Parc habite dans le massif de la chaîne des Puys contre 25% en 1962* »³⁸.

Contrairement aux communes gagnées par la périurbanisation, les territoires ruraux plus isolés continuent de voir leur population chuter. Loin du tropisme que nous donne à voir les données démographiques à l'échelle Parc, c'est bien face à un phénomène de désertification, qui tant à s'accroître, que se trouve confronté le PNR des Volcans. Si rien n'est fait dans les prochaines années pour contrecarrer cette tendance, la situation devrait de nouveau entraîner une baisse de la population. En effet, à l'horizon 2030, les flux migratoires entrants ne devraient pas être suffisants pour compenser la tendance naturelle au dépeuplement, constatée. Le Parc risque d'être confronté à une « *fracture démographique* », avec la périurbanisation clermontoise d'un côté et le reste du territoire de l'autre.

A ce phénomène, va également se conjuguer un vieillissement plus marqué de la population qu'à l'échelle régionale. Ainsi, selon les projets de l'INSEE, à l'horizon 2030, un habitant sur deux du Parc aurait

³⁵ INSEE Auvergne, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*, Electronique n°35, 2009

³⁶ HERVOUET V, *La sémantique périurbaine : ou comment se repérer dans un dédale de mots et d'expressions*, CESTAN – Université de Nantes ESO - UMR 6590, 4p.

³⁷ *Ibid*

³⁸ INSEE Auvergne, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*, Electronique n°35, 2009

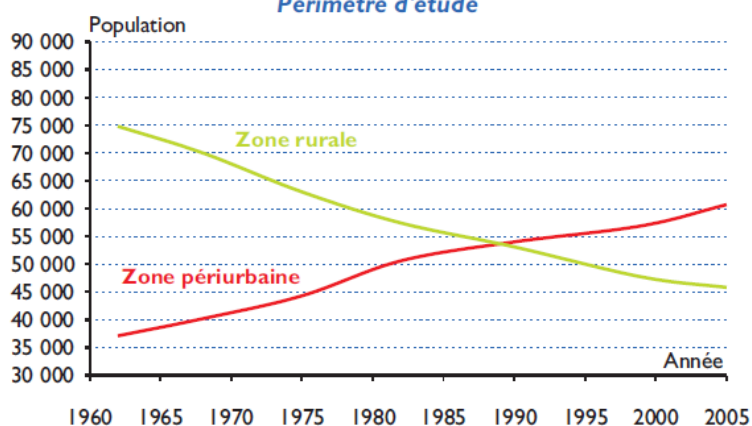
plus de 51 ans³⁹. Ce développement démographique à deux vitesses n'est pas sans poser de questions en matière d'aménagement des territoires.

Deux dynamiques démographiques coexistent :

- ✓ **Une zone périurbaine** : territoire marqué par son dynamisme démographique. Comprenant le massif de la Chaîne des Puys ainsi que la bordure nord du massif des Monts Dore, cet espace attire les jeunes ménages et on observe un rajeunissement de la population.
- ✓ **Une zone rurale** : territorialement beaucoup plus importante que la zone périurbaine, ce territoire se caractérise par une attractivité des seniors en parallèle d'un départ des jeunes.

Population depuis 1962 par type de zone

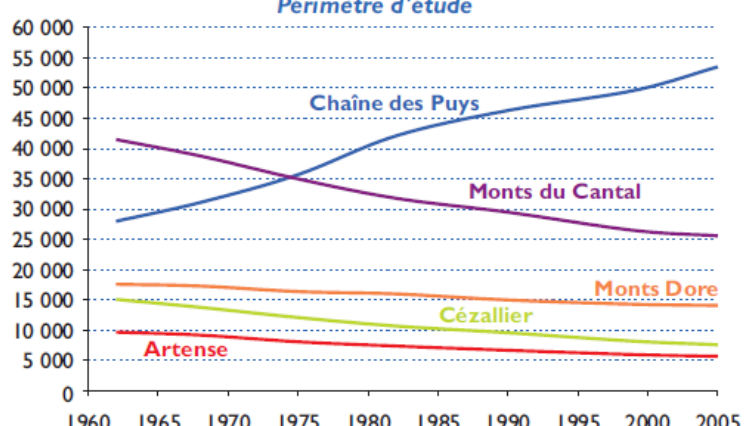
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne -
Périmètre d'étude



Source : Insee, Recensements de la population - Estimations démographiques 2005

Population depuis 1962 par zone de massif

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne -
Périmètre d'étude



Source : Insee, Recensements de la population - Estimations démographiques 2005

- **Un délitement des centres-bourgs exacerbé par la montée en puissance de l'agglomération clermontoise**

Les phénomènes migratoires précédemment décrits ont une incidence sur le développement économique mais aussi social du Parc. L'économie locale dépend de plus en plus de bassins d'emplois extérieurs, dont le premier est celui du grand Clermont. 62% des salariés qui habitent dans le Parc travaillent hors de son périmètre. Ce taux atteint même près de 80% dans le massif de la Chaîne des Puys. La situation économique de ces zones, notamment en matière d'équipement commercial, pâtie de la proximité de la ville-centre. « Dans la partie du Parc intégrée dans la couronne périurbaine de l'agglomération clermontoise, aucune bourgade n'arrive à dégager par ses services et commerces une autonomie vis-à-vis de la métropole régionale »⁴⁰.

Ce constat ne doit cependant pas occulter les difficultés prononcées que connaissent les territoires davantage ruraux du Parc. Les parties centrale et sud sont divisées en bassins de vie de taille modeste. Ces territoires, caractérisés par leur enclavement, leurs barrières géographiques mais aussi culturelles, peinent à assurer le développement voire le maintien de services à la population autres que ceux de proximité. Par ailleurs, l'éloignement de l'ensemble des services accentue l'isolement des populations. Ces caractéristiques sont de nature à altérer l'attractivité de la partie centrale du Parc composée de l'Artense et du Cézallier.

³⁹ INSEE Auvergne, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*, Electronique n°35, 2009

⁴⁰ *Ibid*

c. De la prise de conscience des difficultés à la mise en œuvre d'actions : l'exemple de Murat

Pour espérer contrer les menaces qui pèsent sur leur tissu économique, les territoires ruraux doivent tirer profit de leurs avantages comparatifs. Différents auteurs ont entrepris de démontrer les potentialités de ces espaces. Pour Pascal Chevalier, « *les différentes enquêtes effectuées ont amené des éléments corroborant l'hypothèse de nouveaux avantages comparatifs pour l'espace rural. Au-delà des référentiels admis de la distance et des coûts de déplacement et plus généralement de la simple prise en compte d'une incontournable maximisation du profit, il apparaît qu'en milieu rural, une partie des entreprises échappent partiellement à ces logiques strictement économistes* »⁴¹. L'essor de l'automobile conjugué à la récente révolution numérique laisse aujourd'hui la possibilité aux entrepreneurs d'installer leur activité dans des zones plus rurales sans pour autant se couper des territoires plus dynamiques. « *C'est dans un dialogue permanent entre la contrainte du ménage à travers l'entreprise et son désir intrinsèque de jouir d'un cadre et mode de vie rural choisi et revendiqué que se joue la pérennité de ces entreprises d'un nouveau type* »⁴². Il existe donc des potentialités de développement endogène sur les zones rurales dont ils n'ont pas forcément conscience. L'attractivité de ces espaces ne peut pas reposer uniquement sur des initiatives privées. L'implication politique, à travers l'animation territoriale, peut jouer ce rôle de levier. Sur le territoire du Parc des Volcans, cette démarche peut s'illustrer par l'exemple de la communauté de commune du Pays de Murat. Afin d'endiguer une diminution de sa population de 50% en un siècle, le Pays de Murat a misé sur le télétravail. Ce volontarisme politique s'est traduit par la création d'un télécentre⁴³ qui référence aujourd'hui 35 utilisateurs, « *ce qui est sans équivalent parmi les télécentres ruraux français* »⁴⁴.

Au-delà de cet exemple, c'est l'ensemble du département du Cantal qui est en pointe en matière de télétravail avec dix télécentres opérationnels. Tous ne connaissent pas le même succès que celui de Murat, puisqu'en effet, « *les territoires ruraux du Parc sont pénalisés par la faiblesse des densités et l'importance des distances* »⁴⁵.

C. Un nouveau projet de territoire (2013-2025)

a. Les frontières du Parc

Contrairement aux collectivités locales qui disposent de frontières administratives fixes, le contour d'un Parc se construit sur d'autres logiques. Son périmètre, établi par la Charte, se caractérise par le patrimoine tant naturel que culturel qui le compose. Néanmoins, cette approche ne coïncide que très rarement, tant avec les logiques de bassin de vie (échelle Pays), qu'avec les contours administratifs des intercommunalités, départements voire même des régions⁴⁶. On prend dès lors la mesure des défis auxquels peuvent être confrontées

⁴¹ CHEVALIER P, *Migration et création d'activité en milieu rural*, Université Montpellier III, département « Géographie et aménagement »

⁴² *Ibid*

⁴³ « Un télécentre est un espace hébergeant des télétravailleurs salariés ou indépendants (...) lieu de rencontre pour les télétravailleurs indépendants exerçant à domicile et désireux de rompre leur isolement » DIACT 2006

⁴⁴ MORISTER B, *Développement du télétravail dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne - Diagnostic et proposition d'action*, Consultant Nouvelles Economie et Développement Territorial, 2012, 37p.

⁴⁵ *Ibid*

⁴⁶ On pense par exemple au projet de PNR de l'Aubrac dont les frontières pourraient s'étendre sur trois régions (Auvergne, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon).

les actions des Parcs. Les réglementations ou orientation politiques peuvent différer d'un territoire à l'autre, ce qui peut compromettre, ou tout du moins ralentir, les actions menées par les Parcs.

b. De la procédure de révision à la validation de la Charte 2013-2025

- **Procédure de révision de la Charte : un travail de longue allène**

Dès 2007, soit à mi-parcours de la précédente Charte (2000-2012) le Conseil régional d'Auvergne a enclenché la préparation du nouveau projet. Cette mission a été confiée au Syndicat mixte du PNRVA qui a entrepris d'animer les débats entre les différentes parties prenantes du territoire afin d'identifier les attentes et besoins de chacun. Ce travail de concertation a permis de faire ressortir certaines volontés partagées telles que :

- ✓ la valorisation du potentiel qu'offre le territoire en termes de patrimoine matériel et immatériel, ainsi que le rôle des habitants et leur attachement au territoire ;
- ✓ le développement de nouveaux créneaux en matière d'activités économiques et l'innovation en matière de services, afin de créer et de maintenir des emplois sur place, attirer les jeunes, limiter les déplacements pendulaires vers les agglomérations périphériques ;
- ✓ la création de lien social entre les acteurs pour l'épanouissement de chacun et le renforcement d'une solidarité territoriale.

- **Un nouveau projet de territoire résolument orienté vers une logique de « développement durable »**

La nouvelle Charte, qui vient d'être validée pour la période 2013-2025, part du postulat suivant : avant d'être un territoire remarquable, « *le Parc des Volcans d'Auvergne est avant tout un espace rural, habité et façonné par l'activité humaine* »⁴⁷. Ainsi l'avenir de l'espace en lui-même dépend avant tout de la présence humaine. C'est autour de cet axiome que sont axées les trois orientations du projet de territoire, avec la volonté de s'appuyer sur les différentes forces vives que sont les habitants et les associations, les élus et les professionnels.

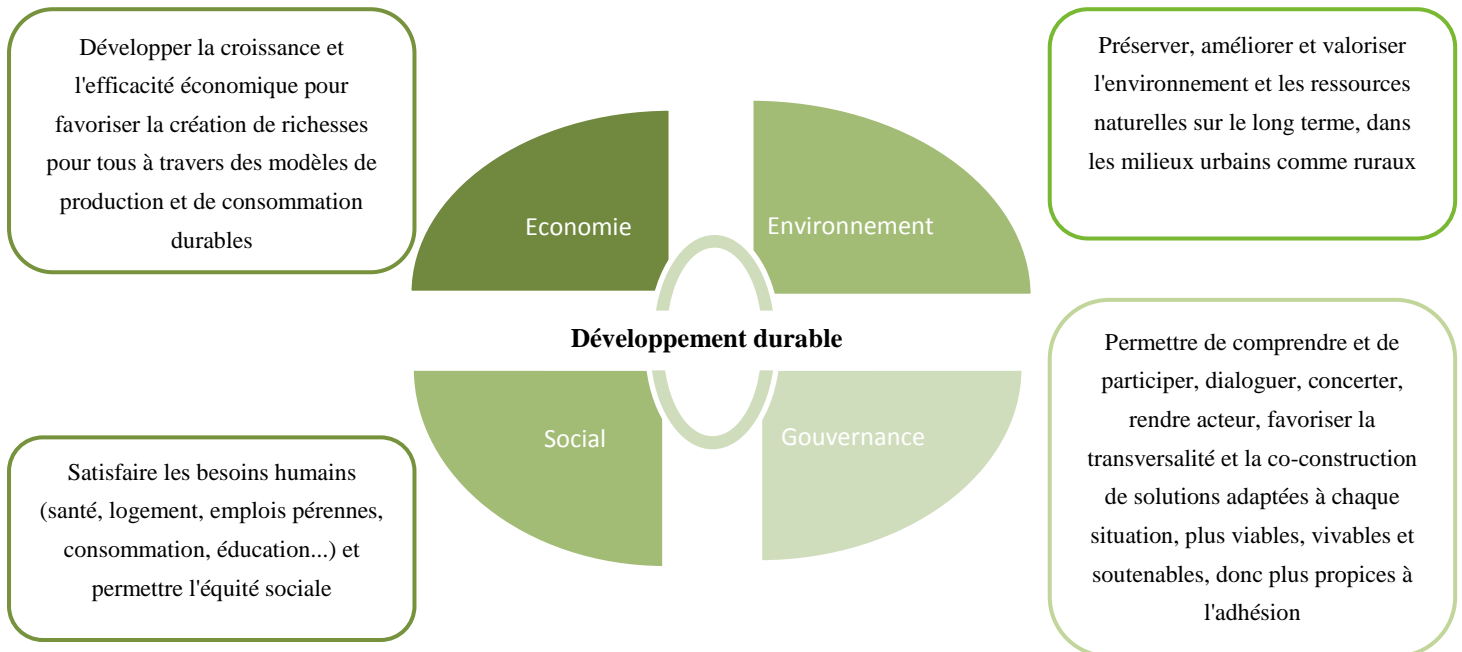
La charte 2013-2025 est donc orientée sur trois actions : « *vivre ensemble, ici* », « *penser global* », « *agir local* ».

Derrière ces piliers, on retrouve finalement la formule : « Penser global, agir local ». Cette phrase est largement usitée pour évoquer les problématiques de développement durable. Ce concept a été défini dès 1967 dans le rapport Brundtland qui parle de développement durable comme étant un « *développement qui se fait en prenant compte des éléments de la nature et dont certains étaient autrefois ignorés par l'homme et qui ont causé la dégradation de la nature* ».

L'action du Parc a donc vocation à s'inscrire dans cette démarche de développement durable. La vision du Parc des Volcans en la matière peut-être illustrée par le schéma suivant :

⁴⁷ Charte du SMPNRVA (2013-2025)

Un développement durable construit autour de quatre approches



Source : Charte SMPNRVA 2013-2025

En ce qui concerne les liens entre PNR et développement durable, tout l'enjeu est d'arriver à concilier économie et environnement ainsi que social et environnement. Face au défi du développement durable, les Parcs et notamment celui des Volcans, ont pris le parti de mettre les ressources naturelles ainsi que les patrimoines tant paysagers, culturels, qu'humains au cœur de leurs actions. Ces ressources sont appréhendées comme étant autant de facteurs pour un développement territorial soutenable dans le temps.

Pour ce qui est du nouveau projet de territoire, ce sont ces préceptes qui, transposés aux particularismes territoriaux, ont abouti au contenu de la Charte 2013-2025.

Orientations et mesures du nouveau projet de territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (2012-2025)

Vivre ensemble, ici

Orientation 1 : La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

- 1.1 : Le territoire du Parc révélé et vécu pour ses valeurs patrimoniales
- 1.2 : Un territoire d'accueil attractif, choisi pour sa singularité et sa qualité de vie

Penser global

Orientation 2 : Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

- 2.1 : Des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis
- 2.2 : Des ressources naturelles valorisées raisonnablement
- 2.3 : Des espaces de vie de qualité grâce à une planification optimisée

Agir local

Orientation 3 : Une économie entraînée par des activités phrases misant respectueusement sur les ressources du territoire

3.1 : L'agriculture, un socle vivant, apte aux enjeux économiques et environnementaux

3.2 : Une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du PNRVA

3.3 : La valorisation de la forêt comme richesse patrimoniale et économique locale

3.4 : L'exploitation durable des ressources géologiques par une gestion optimisée des ressources

3.5 : L'installation d'activités novatrices et la démonstration de pratiques durables à forte valeur

Source : *Charte SMPNRVA (2013-2025)*

D. Le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, un acteur du développement économique qui tend à s'affirmer

L'orientation prise dans le nouveau projet en matière de développement économique, doit être appréhendée avec un regard particulier. Tout d'abord, le volet économique constitue l'orientation la plus développée des trois. Ensuite la présence d'un axe économique tranche avec les choix stratégiques jusque-là adoptés. Avant de revenir plus en détail sur le contenu de la Charte en matière de développement économique et plus précisément sur le volet de l'économie sociale et solidaire, il est nécessaire de comprendre les événements qui ont conduit le Parc des Volcans à se tourner vers le volet économique.

a. Des prémices du PNRVA sur le volet économique à une réflexion en matière d'économie sociale et solidaire

En près de 20 ans d'existence, la politique du Parc a très peu été orientée vers le développement économique. Peu à peu, la stratégie du Parc évolue avec la création de postes de chargés de missions tournés vers le tourisme ou encore l'agriculture. Le Parc des Volcans prend progressivement conscience de la nécessité d'appréhender le développement durable dans ses différentes acceptions, sans rester cantonné au volet environnemental.

C'est seulement au début des années 2000 que la bascule intervient. En devenant gestionnaire d'un programme LEADER^{48 49}, le Parc légitime son intervention dans le secteur économique. A cela s'ajoute la création de réseaux dans lesquels les chargés de missions du Parc s'impliquent. Afin de valoriser les différentes dynamiques impulsées au sein du Parc des Volcans, un poste de chargé de mission accueil est créé en 2011 suite à l'appel à projet de la DATAR Massif Central. Dès lors, le Parc s'est doté d'une politique d'accueil, visant à valoriser les ressources locales ainsi que les valeurs inhérentes au classement Parc. Cette stratégie est jalonnée par trois missions⁵⁰ :

⁴⁸ Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER).

⁴⁹ « Il s'agit d'un programme européen qui finance des actions locales de développement dans les territoires ruraux. L'objectif est d'expérimenter des projets innovants, à petite échelle, portés par des acteurs publics (collectivités) ou privés (associations, entreprises...) » Source : http://www.pays-sud.fr/le_pays_en_actions/la_mission_leader (consulté le 11 août 2013)

⁵⁰ Document interne, *La politique d'accueil du SMPNRVA*

- ✓ renforcer l'accompagnement et l'intégration des porteurs de projet sur le territoire en y intégrant les valeurs parcs ;
- ✓ promouvoir le territoire Parc comme un espace de vie et une terre d'accueil ;
- ✓ favoriser la création d'activités au regard des ressources locales, des patrimoines.

Cette fin des années 2000 coïncide également avec un travail de révision de la Charte qui s'intensifie. Deux éléments centraux peuvent être identifiés comme ayant motivé l'inscription de l'ESS dans le nouveau projet de territoire. Outre les actions menées dans le cadre du programme LEADER et fort de son implication en matière de politique d'accueil, le SMPNRVA en est devenu un acteur identifié par les réseaux existants.

- **Un axe du LEADER consacré à l'ESS**

Le diagnostic réalisé en amont de la création du programme LEADER a fait ressortir deux observations : la quasi-absence sur le territoire GAL^{51 52} de structures de type Scop et le constat que les statuts de l'économie sociale et solidaire demeurent méconnus. Un des trois axes du LEADER a été orienté vers l'ESS et s'intitule : « *Amener les entreprises vers une plus grande solidarité économique* ». Ce volet se décline en deux fiches :

- ✓ offrir aux entreprises l'opportunité d'autres modèles entrepreneuriaux ;
- ✓ favoriser des dynamiques de mutualisation entre TPE.

Emilien Veysseyre, animateur LEADER au PNRVA, le 10 avril 2013 :

« Il s'agit de sensibiliser, mais aussi de former les acteurs à l'économie sociale et solidaire. L'idée serait de créer un socle commun de connaissances car il demeure encore un certain nombre de préjugés entourant l'ESS. La fiche n°2 part du constat que les entreprises éprouvent des difficultés à travailler ensemble. Des fonctions pourraient être regroupées, notamment au sein de TPE, en utilisant par exemple l'outil du groupement d'employeurs ».

Parmi les différentes actions menées, voici l'exemple de l'opération « Transmettre et reprendre ensemble » réalisée en partenariat avec l'Union régionale des Scop :

Cette opération est fondée sur un double constat. D'une part, « *un grand nombre d'entreprises viables disparaissent chaque année faute de repreneurs et 40% des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans, ce qui posera dans les 5 à 10 ans à venir un problème général aigu de transmission d'entreprises* ». D'autre part, « *le schéma traditionnel de reprise de l'entreprise familiale n'est plus aussi ancré, les cédants s'orientent de plus en plus vers un repreneur extérieur. La reprise de l'entreprise par les salariés est une solution* »⁵³.

⁵¹ Groupes d'Action Locale (GAL)

⁵² « Les bénéficiaires finaux de Leader+ sont constitués en Groupes d'Action Locale. Il s'agit d'un ensemble de partenaires composé d'acteurs publics (élus des collectivités locales ou représentants d'autres établissements publics...) et d'acteurs privés (entreprises et leurs structures représentatives, chambres consulaires, coopératives, associations...) ». Source : http://www.una-leader.org/leader/rubrique.php?id_rubrique=31 (consulté le 11 août 2013)

⁵³ Rapport final, *transmettre et reprendre ensemble : mise en œuvre d'actions de sensibilisations et d'accompagnement de la transmission d'entreprises aux salariés*, Union régionales des Scop – Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 2012, 51p.

Cette action a été engagée en 2011 par l'Union régionale des Scop d'Auvergne, en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et quelques communautés de communes concernées. Elle avait pour objectif de « *conduire des actions de sensibilisation sur les solutions de transmission des entreprises aux salariés à destination des dirigeants d'entreprise, des salariés, des prescripteurs et des élus et techniciens locaux* »⁵⁴.

Les différentes prises de contact avec les chefs d'entreprise⁵⁵ ont permis de susciter une réflexion approfondie pour deux entreprises, ainsi que la création d'une Scop. De plus, cette opération a permis de sensibiliser et de faire connaître à un large public d'entrepreneurs (139 chefs d'entreprise) la possibilité de céder leur entreprise à leurs salariés.

Parallèlement à ces actions, les interventions auprès des élus et des techniciens des communautés de communes ont permis de constater leur méconnaissance des statuts Scop et Scic.

Enfin, le dernier volet de l'opération « Transmettre et reprendre ensemble » a permis d'informer les prescripteurs habituels de la création/transmission d'entreprise que sont les chambres consulaires ou encore Auvergne Active, de la démarche en cours.

Source : Rapport final « transmettre et reprendre ensemble : mise en œuvre d'actions de sensibilisations et d'accompagnement de la transmission d'entreprises aux salariés » (2012)

- **D'un Parc qui commence à être perçu comme un acteur du développement économique, à une volonté de se positionner sur le secteur de l'ESS**

Par la voie des actions menées par le LEADER et la chargée de mission accueil de nouvelles populations et d'actifs, le Parc des Volcans d'Auvergne s'est progressivement fait connaître auprès des acteurs du développement économique (consulaires, communautés de communes et Pays). Au-delà d'une approche classique, les spécificités du Parc sont davantage de nature à voir émerger un développement plus local. Echanges et mise en réseau se sont effectués avec des organismes qui accompagnent l'économie sociale et solidaire, tels que le Crefad, l'Urscop, l'association des Cigales Auvergne ou encore Terre de liens. Cette interconnaissance a pu se réaliser par exemple dans le cadre des Boutiques d'Initiatives Rurales (BIR). L'expérimentation consiste à aller au contact des territoires les plus fragiles du Parc afin de faire émerger des projets d'habitants et ainsi favoriser la création de TPE mais aussi de lien social.

Parallèlement, le Parc a constaté la quasi-absence de positionnement des Pays et communautés de communes sur les thématiques de l'ESS. Cette prise de conscience, conjuguée aux valeurs communes que partagent Parcs et ESS, a conduit le Syndicat Mixte du Parc des Volcans à se positionner sur ces problématiques complémentaires de celles traitées par les Pays. Le travail de rédaction de la nouvelle Charte a été l'occasion d'identifier de manière plus précise les passerelles entre le Parc et l'ESS. Au-delà du volet création et reprise d'activité via les statuts de l'économie sociale et solidaire, il s'agit de soutenir la vie associative du territoire et par là même, le lien social.

⁵⁴ Rapport final, *transmettre et reprendre ensemble : mise en œuvre d'actions de sensibilisations et d'accompagnement de la transmission d'entreprises aux salariés*, Union régionale des Scop – Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 2012, 51p.

⁵⁵ Etaient ciblés par la démarche les chefs d'entreprises ayant 55 et plus, employant au minimum 3 salariés, à l'activité compatible avec une reprise sous forme de Scop et implantés sur le département du Puy-de-Dôme.

b. Réalisation d'un état des lieux, première étape de la nouvelle politique en faveur de l'ESS portée par le Parc

- **Un intérêt désormais contractualisé**

Le SMPRNVA a profité de la rédaction de la nouvelle Charte 2013-2025 pour inscrire dans son projet de territoire des engagements en matière d'économie, plus particulièrement sur le volet de l'économie sociale et solidaire.

Orientation 3 : Une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire

Orientation 3.5 : L'installation d'activités novatrices et la démonstration de pratiques durables à forte valeur

Mesure 3.5.1 : Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local

Disposition 3.5.1.3 : Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'économie sociale et solidaire

Source : Charte 2013-2025

Par analogie, l'ESS est désormais présente dans le plan d'action de la politique d'accueil du PNRVA et constitue l'un des volets de l'axe 3 :

Axe 3 : Favoriser la création/ reprise d'activité intégrant la dimension « durable », les valeurs inhérentes au classement Parc

3.3 Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire

Source : plan d'action de la politique d'accueil du SMPNRVA pour 2013 et 2014

Derrière ces engagements, il faut voir la volonté du Parc de s'inscrire dans une démarche de réseau. Il s'agit de développer des partenariats avec des acteurs de l'ESS, à l'instar de l'action menée en 2011 avec l'Union régionale des Scop.

- **Un état des lieux de l'économie sociale et solidaire sur le territoire Parc : préalable nécessaire à toute action**

Afin d'identifier les besoins en matière d'ESS et ainsi orienter des actions, le Syndicat mixte du Parc a décidé de réaliser un état des lieux de celle-ci sur son territoire. L'objectif du projet est donc de définir, avec l'ensemble des acteurs, une stratégie ainsi qu'un plan d'action pour encourager la création/reprise d'activités relevant des statuts de l'ESS sur le territoire Parc.

Derrière cet état des lieux, différents questionnements se sont soulevés : au-delà du foisonnement qui la caractérise, que souhaite-t-on entendre par ESS ? Dans quelle mesure l'ESS est-elle déjà présente sur le territoire sur Parc ? Quelles en sont les spécificités ? En quoi est-il judicieux pour un acteur public d'intervenir dans le giron de l'initiative privée ? Quelle place l'économie sociale et solidaire peut-elle occuper dans la politique de développement d'un territoire ? Considérant les acteurs déjà présents, quelle plus-value peut apporter le Parc ? En jouant quel rôle ? Quelles actions doivent être mises en place et pour quels objectifs ?

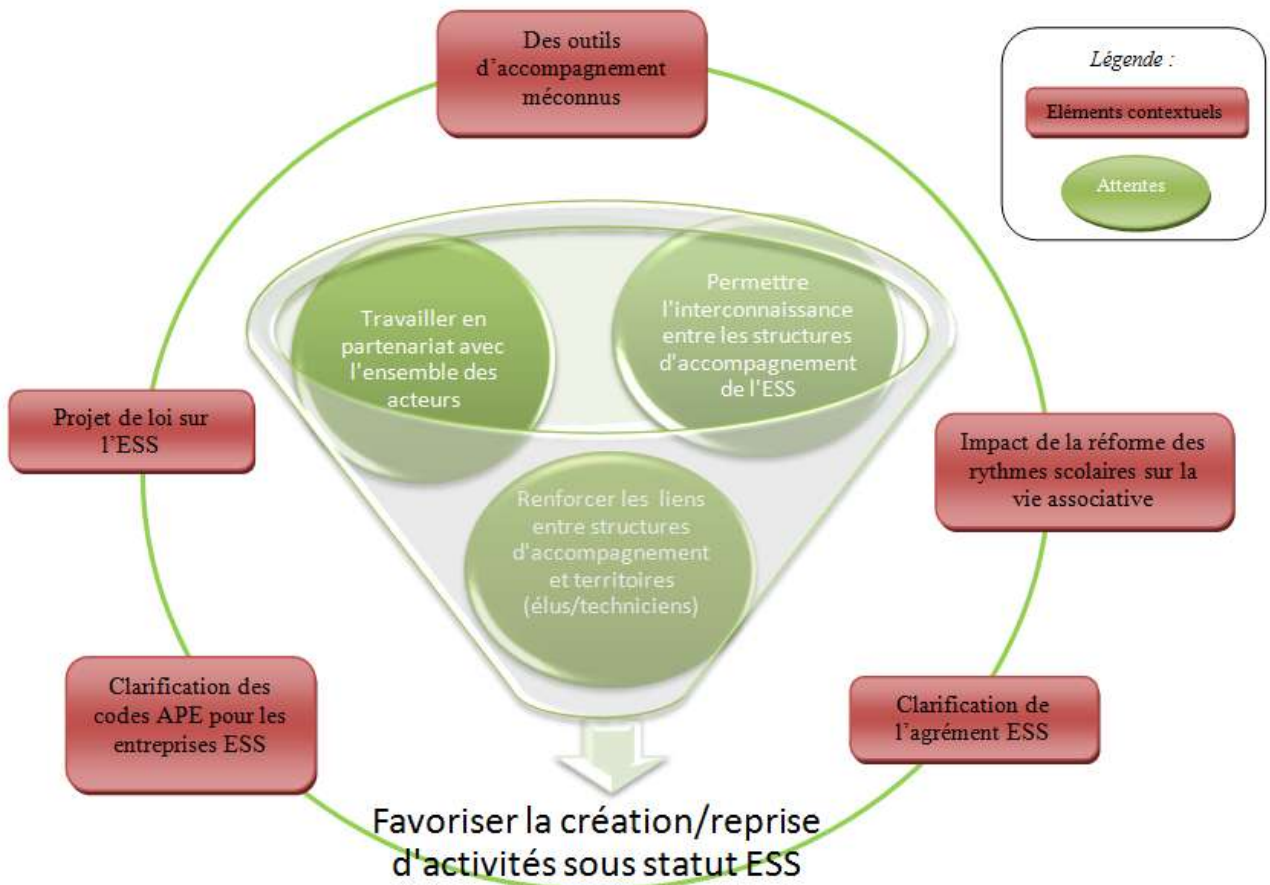
En définitive, il s'agit de mettre en lumière le passage de l'ESS en tant que concept, à sa mise en œuvre par des actions concrètes sur un territoire tel que celui du PRNVA.

L'identification de ces différents questionnements a permis de donner corps à cette mission d'état des lieux dont les réalisations peuvent dès à présent être développées.

Partie 2. Une méthodologie définie en considération de l'existant et des objectifs du stage

La volonté affichée par le SMPNRVA de travailler en partenariat avec les forces vives du territoire s'est vérifiée dès les prémices du projet d'état des lieux. Un comité technique a été créé. Il s'est réuni dès le mois de février d'une part afin de fixer le cadre du stage qui allait suivre (annexe 3), et d'autre part, pour revenir sur les missions et attentes de chacun des acteurs du développement économique présents. L'objectif est de favoriser la dynamique de réseau afin que tous les acteurs travaillent ensemble. L'ESS est ici un moyen d'arriver à un essor économique mais aussi social du Parc des Volcans.

De ces débats est tout d'abord ressortie la volonté commune de clarifier le terme ESS, d'en identifier les secteurs clés ainsi que leurs poids sur le territoire du Parc. Les attentes formulées par les parties prenantes à la mission peuvent être résumées via le schéma présenté ci-dessous, tout comme les différents éléments contextuels qui ont du être pris en considération dans l'étude.



Résumé des attentes formulées par les membres du comité technique lors de la réunion du 18 février 2013

Ainsi, l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc devait revêtir une double approche. D'une part une analyse quantitative présentant les caractéristiques de l'ESS sur le territoire, et d'autre part une approche plus qualitative visant à faire remonter les difficultés des différents acteurs. In fine, il s'agit de dégager des pistes d'actions en réponse à ces besoins.

Dès lors, il m'appartenait de mettre en place une méthodologie adaptée afin de répondre au mieux à l'enjeu final qui est de favoriser la reprise/création d'activité sous statut ESS.

I. La nécessité d'interroger les actions déjà entreprises ainsi que les parties prenantes au projet

Les collectivités sont aujourd'hui nombreuses à engager une réflexion autour de l'ESS et il arrive qu'un état des lieux soit réalisé, par les territoires eux-mêmes ou via l'aide d'un prestataire extérieur. Toujours en essayant d'impliquer au maximum les parties prenantes à la mission, la prise de connaissance des différentes réalisations est un préalable nécessaire à la définition d'une méthodologie d'étude.

A. Prise en considération de l'existant

a. Benchmark des états des lieux initiés

Ce travail d'analyse comparative s'est tout d'abord matérialisé par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des Parc naturels régionaux (annexe 4) suivi d'échanges téléphoniques avec certains d'entre eux. En parallèle, différents états des lieux réalisés par d'autres collectivités⁵⁶ ont été étudiés.

b. Une méthode issue d'échanges avec les acteurs du développement

Absent lors de la première réunion définissant le cadre de la mission, les premiers jours de stage ont été l'occasion de prendre contact avec différents membres du comité technique. Ce fut l'occasion de recueillir de précieux conseils méthodologiques tout en refaisant un point sur les attentes de chacun. A ces échanges, se sont ajoutés des entretiens téléphoniques avec d'autres structures évoluant à des échelles allant du local au national. En tout ce sont près d'une vingtaine d'acteurs du développement qui ont été contactés.

C'est à partir de ces différents échanges qu'une méthodologie a pu être mise en place. La finalité était de conjuguer au mieux les différents types de réalisations possibles afin d'en produire une, adaptée au territoire du Parc des Volcans.

B. Tentative de typologie

Tentative de typologie des états des lieux :

Etat des lieux « catalogue » : base de données solide mais difficilement exploitable

Etat des lieux sous forme de guide des initiatives qui fonctionnent : outil plus utile en termes de communication qu'en matière de prise de décision

Etat des lieux, la primeur donnée aux données chiffrées : malgré l'exhaustivité chiffrée que promet cette méthode, elle paraît inadaptée à une structure qui, comme le Parc, cherche avant tout à mettre en place une politique d'actions

Etat des lieux, conjugaison d'analyse quantitative et qualitative : solution qui semble la plus adaptée à l'heure actuelle. Encore faut-il déterminer ce que l'on met derrière « qualitatif » et « quantitatif »

C'est la conjugaison d'une approche quantitative et qualitative qui a été retenue.

⁵⁶ Deux états des lieux ont principalement été étudiés lors de ce stage :

Etat des lieux de l'économie sociale et solidaire sur la communauté d'agglomération Pau Pyrénées (2010)

Etat des lieux : l'économie sociale et solidaire et ses acteurs sur le Pays de Vitré-Porte de Bretagne (2012)

II. Etude quantitative, photographie non exhaustive de l'ESS sur le territoire du Parc

Initialement, la première moitié du stage devait être consacrée à la récolte ainsi qu'au traitement des données chiffrées. Le premier rendu aux membres du comité technique, deux mois après le début du stage, devait être l'occasion de présenter ces résultats avant d'entamer l'approche qualitative. C'est finalement une autre voie qui a été retenue.

A. Questionnements autour du fournisseur de données quantitatives à retenir

a. Impossibilité de récolter l'ensemble des données quantitatives souhaitées

A l'origine, l'idée était de pouvoir obtenir les données quantitatives à l'échelle communale sur différentes années, afin de pouvoir constater l'évolution de l'économie sociale et solidaire sur le territoire Parc. Si dans un premier temps le Syndicat mixte du Parc souhaitait axer l'état des lieux uniquement sur les entreprises employeuses, la réflexion a évolué suite aux échanges avec le comité technique. En effet, au-delà de l'impact économique que sous-entend l'emploi par une association d'un salarié, c'est bien l'ensemble du tissu associatif, employeur ou non, qui va occasionner des retombées positives sur le territoire, ne serait-ce qu'en termes de lien social.

Les premières investigations ont rapidement permis de faire la lumière sur le fait qu'il serait impossible de répondre à l'ensemble de ces attentes, notamment celles relatives au monde associatif. Il a donc été nécessaire de faire une analyse comparative des fournisseurs potentiels.

b. Identification de trois fournisseurs potentiels, pour un seul retenu

Organisme fournisseur	Avantages	Inconvénients
Insee	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nomenclature des structures ESS retenue, validée par le CNCRES ✓ Fiabilité de l'information ✓ Echelle communale ✓ Diversité des variables étudiables 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Traitement long et potentiellement complexe ✓ Impossibilité de comparer les données avec les années antérieures ✓ Délai de l'obtention des données
Cres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données susceptibles d'être comparées avec les panoramas Cres ✓ Pré-traitement des données impliquant un gain de temps ✓ Fiabilité de l'information ✓ Information plus réduite donc plus lisible ✓ Information disponible à l'échelle communale pour les communes de + 20 000 habitants ✓ La Cres : acteur ressource en matière 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echelle intercommunale ✓ Liste de variables étudiées plus réduite ✓ Impossibilité de comparer les données avec les années antérieures ✓ Délai de l'obtention des données

	d'ESS – partenaire incontournable	
<p>« Statut par statut » (ex : passer par l'Urssaf pour les infos sur les Scop)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Information à l'échelle communale ✓ Gratuité de l'information ✓ Mobilisation d'acteurs divers ✓ Possibilité de comparer les données avec des données antérieures 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficulté à identifier l'ensemble des acteurs appartenant à l'ESS ✓ Information potentiellement inexistante et partielle car dépendant de l'adhésion des structures ✓ Difficulté à récupérer l'information (notamment sur le volet associatif) ✓ Multiplicité des sources qui induit un traitement complexe ✓ Difficulté à récolter la même information sur les deux départements que couvre le Parc

c. Etude Cres, principal outil quantitatif d'analyse

Au-delà de la pertinence des données, les variables financières et de temps d'obtention des données ont été prises en compte. Bien que ne répondant pas à l'ensemble des attentes du Parc, l'offre de la Cres est ressortie comme étant le meilleur compromis. C'est donc à partir du fichier CLAP 2010 que la majorité du travail analytique a été effectué.

• Données Connaissances Locales de l'Appareil Productif (CLAP)

« C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- ✓ des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ;
- ✓ des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- ✓ des données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007) ;
- ✓ du système d'information sur les agents de l'État ».

Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/clap.htm> (consulté le 5 août 2013)

Pourquoi des données de 2010 ?

Les données INSEE CLAP et DADS sont livrées systématiquement deux ans après leur date de collecte, c'est pourquoi celles de ce document portent sur l'année disponible la plus récente, à savoir 2010.

- **Le nouveau périmètre de l'observation statistique de l'économie sociale**

Jusqu'en 2007, les différentes études sur l'économie sociale menées par l'Insee étaient établies à partir de la nomenclature proposée par l'ADDES (Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale). Cet outil permet d'isoler les entreprises de l'économie sociale et solidaire en croisant le statut ainsi que le secteur d'activité. Cette nomenclature a évolué suite au travail mené par le Conseil National des CRES et de la Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Économie Solidaire (DIIESES). La prise en compte des remarques⁵⁷ formulées par ces deux organismes a permis d'aboutir à une nouvelle nomenclature plus cohérente de l'économie sociale.

- **Spécificités des données CLAP, à l'échelle du Parc des Volcans d'Auvergne**

L'approche CLAP ne retient que les structures employeuses. Le critère d'activité économique a donc été posé comme le caractère employeur ou non de la structure. Si cette approche permet d'exclure un certain nombre d'associations peu actives ou en sommeil, cette barre du « un salarié minimum » exclut de fait des structures associatives qui produisent une forme d'activité économique mais aussi sociale. Ces éléments sont difficiles à retranscrire sous forme de données chiffrées. En conséquence, les données collectées portent uniquement sur les entreprises employeuses du secteur coopératif, mutualiste ou des associations et fondations. Il s'agit donc d'une approche de l'ESS par statut.

Rappel méthodologique :

Sur le volet associatif, l'étude quantitative n'a pu porter que sur les associations employeuses. Les résultats présentés dans la partie 3 doivent donc être interprétés en gardant cet élément à l'esprit.

Par ailleurs, le secret statistique restreint les possibilités d'exploitation et d'interprétation. Il est parfois nécessaire de mener un travail de projections et d'hypothèses pour l'analyse des données. Enfin, les données fournies par la CRES sont à l'échelle intercommunale (excepté pour les communes de plus de 20 000 habitants). L'ensemble des communes des 23 EPCI que compte le Parc ont ainsi été étudiées, avec une information communale disponible pour les communes de Clermont-Ferrand et d'Aurillac⁵⁸.

B. Méthodologie d'étude des données quantitatives

Ces informations couvraient 315 communes soit près de 490 000 habitants, alors que les frontières du Parc concernent 150 communes et 90 000 habitants. Si les données à l'échelle communale n'étaient pas disponibles, il a fallu réfléchir à la manière de réduire le volume d'information afin de coller au plus près au territoire du Parc.

a. Un territoire d'étude revenu et corrigé : le choix de retirer les deux communautés d'agglomération

A la base au nombre de 25, l'analyse statistique n'a finalement été réalisée que pour 23 EPCI. En effet, il est apparu comme étant nécessaire de retirer de l'étude les deux communautés d'agglomérations.

⁵⁷ Les modifications importantes de cette nouvelle nomenclature concernent l'exclusion des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), des syndicats de salariés, des organisations religieuses et politiques, des organisations patronales et consulaires, ainsi que des comités d'entreprises et des congrégations.

⁵⁸ Seules ces deux communes comptent plus de 20 000 habitants

- **De l'idée de seulement retirer deux communes...**

La Cres a été en mesure de nous fournir les données pour les villes de Clermont-Ferrand et d'Aurillac, puisque ces communes comptent plus de 20 000 habitants. La volonté initiative du Parc était d'observer le poids respectif des deux chefs lieux pour éventuellement les retirer de l'étude. Dès les premières analyses de données, cette éventualité a été retenue. En effet, sur ces deux seules communes, on compte plus de 500 structures relevant du champ de l'ESS, ce qui représente pratiquement un quart des établissements ESS des 23 EPCI étudiées.

Si d'un point de vue statistique, il est intéressant d'observer que moins de 1% de l'échantillon observé explique à lui seul 25% des résultats, il est méthodologiquement recommandé d'exclure les valeurs extrêmes afin de ne pas biaiser l'analyse. Par ailleurs, il convient de rappeler que Clermont-Ferrand et Aurillac n'appartiennent pas au territoire du Parc. Ces communes sont simplement rattachées au territoire d'étude du fait de leur appartenance à une EPCI qui compte au moins une commune concernée par les frontières du Parc des Volcans.

- **...au choix d'exclure les communautés d'agglomération**

Le choix de retirer les deux EPCI, et pas uniquement les communes de Clermont-Ferrand et d'Aurillac, a été motivé par différentes réflexions. C'est tout d'abord dans le souci de conserver une approche à l'échelle intercommunale. De plus, seuls 4 communes sur les 21 que comptent Clermont Communauté sont sur le territoire Parc. En ce qui concerne la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, 4 communes sur les 25 relèvent du secteur Parc.

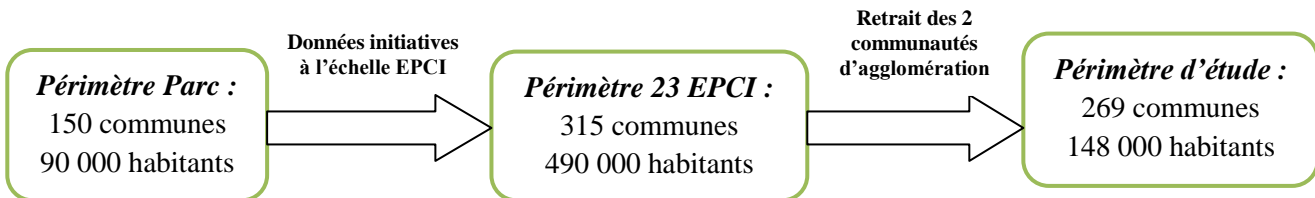
Par ailleurs, même en retirant de l'étude Clermont-Ferrand et Aurillac, les deux communautés d'agglomération concentraient près de 70% des établissements ESS. Soustraire ces deux EPCI a permis de diviser le nombre de structures ESS par deux. Les données s'en sont trouvées homogénéisées. En définitive, seuls 21 des 23 EPCI qui comptent au moins une commune sur le territoire du Parc ont été étudiés.

b. Des données complétées par différentes sources

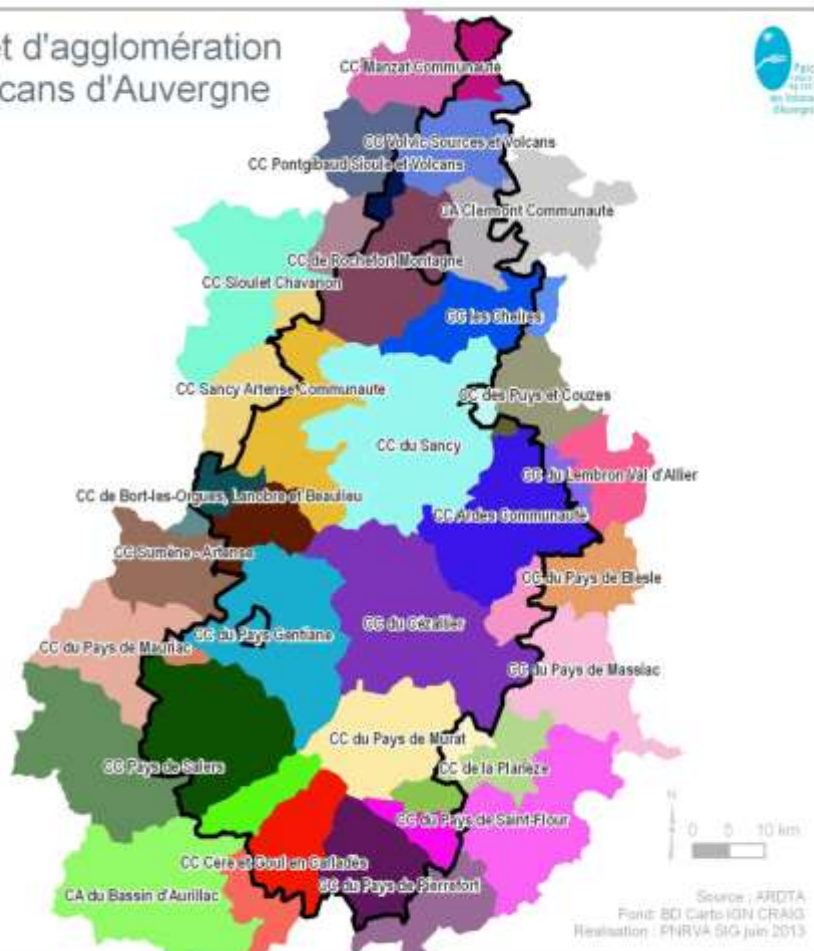
Parallèlement à ces informations chiffrées, des contacts ont été pris, principalement avec les fédérations départementales des Cuma du Cantal et du Puy-de-Dôme ainsi qu'avec l'Union régionale des Scop d'Auvergne. Des informations plus précises sur les Scop, Scic et Cuma sont ainsi venues s'ajouter aux données CLAP 2010.

En résumé :

Le choix a été fait de retirer les données des deux communautés de communes tout en sachant que l'information peut être mobilisée si besoin est.



Communautés de communes et d'agglomération sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne



c. L'appropriation des données quantitatives par le Parc des Volcans

- **Une approche à l'échelle EPCI : une force**

A une échelle somme toute relative par rapport à Clermont-Ferrand et Aurillac, certains des 21 EPCI étudiés comptent parmi eux des communes de taille importante. Cependant, ces villes n'appartiennent pas au territoire Parc. On pense par exemple à Saint-Flour, Mauriac ou encore Bort-les Orgues, qui n'ont pu être isolées de l'étude car elles comptent moins de 20 000 habitants.

A priori perçue comme une difficulté, cette situation est apparue à posteriori comme étant un atout. Car si le périmètre du Parc des Volcans est avant tout fixé par une certaine cohérence paysagère, ses frontières sont poreuses. Les flux économiques et sociaux drainés par l'activité ne sauraient s'étudier uniquement à l'aune du territoire Parc.

Enfin, le fait d'englober dans l'étude des communes de taille plus significative en termes de population et de dynamisme doit être également perçu comme une porte d'entrée pour arriver à mobiliser les territoires. On pense par exemple à l'approche par Pays, caractérisée en termes de bassin de vie et généralement structurée autour de villes-centres. Ce sont certaines de ces villes qui auraient été exclues de l'étude si l'approche quantitative avait été à l'échelle communale.

- **Une exploitation qui autorise la comparaison avec les données régionales et départementales**

Pour réaliser ses panoramas régionaux ou départementaux, la Cres se base également sur des données CLAP. Ainsi, les différents ratios issus de l'analyse menée par le Parc peuvent être mis en correspondance avec les données disponibles sur le territoire d'Auvergne. Cette analyse comparative sera ainsi l'occasion de faire ressortir d'éventuelles tendances significatives au territoire du Parc des Volcans d'Auvergne et ainsi faire émerger des pistes d'actions.

A la question de savoir s'il fallait privilégier l'approche quantitative ou qualitative, le Parc ainsi que les différents partenaires ont choisi d'axer l'état des lieux sur le volet qualitatif. Les prochains développements vont donc s'attacher à présenter ce qui a été entendu comme relevant du volet qualitatif ainsi que sur les moyens déployés pour en interroger les acteurs.

III. Etude qualitative : une volonté d'interroger une pluralité d'acteurs de l'ESS

L'étude qualitative de l'ESS sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a couvert le triptyque accompagnateurs - structures ESS - territoires.

A. Vers une meilleure interconnaissance des acteurs accompagnant le champ de l'ESS

Cette première action a eu pour visée de répondre à l'un des enjeux posés par l'état des lieux, à savoir : « favoriser la mise en œuvre d'une interconnaissance entre les structures d'accompagnement de l'ESS ».

Le travail en direction de ces structures a été le premier mené. La rencontre des acteurs du développement économique impliquait d'interroger les parties prenantes à la mission d'état des lieux. Il était donc cohérent de commencer par cette approche. Cette étude allait permettre de poser la suite des actions à mettre en place. De plus, si les premiers mois de stage étaient initialement prévus pour aborder la partie quantitative, le délai nécessaire pour obtenir les données a permis de dégager du temps pour débiter l'approche qualitative.

a. Identification des structures à interroger

Par « structures accompagnant le champ de l'ESS », il faut entendre les organismes qui sont ou peuvent être amenés à accompagner, de près ou de loin, le champ de l'économie sociale ou solidaire, qu'il s'agisse du secteur dans son intégralité (ex : la Cres) ou bien uniquement de certains types de statuts relevant de l'ESS (ex : Urscop sur volet Scop).

b. La technique d'enquête : l'entretien semi-directif

• Construction d'une grille d'entretien adaptée aux attentes

Les objectifs de ce travail étaient multiples :

- ✓ mieux connaître les structures et leurs actions ;
- ✓ jauger leurs connaissances en lien avec l'économie sociale et solidaire ;
- ✓ évaluer les interactions avec les autres structures accompagnatrices ;
- ✓ identifier les passerelles possibles entre les structures et le Parc ;
- ✓ interroger les acteurs du développement économique sur la plus value que pourrait apporter le Parc en matière d'ESS.

L'entretien semi-directif a été utilisé pour arriver à répondre à ces différentes attentes. Cette méthode permet de pouvoir cibler les propos des personnes interrogées autour de différentes thématiques préalablement identifiées par l'enquêteur et consignées dans un guide d'entretien (annexe 5). Les différentes thématiques traitées lors de l'entretien peuvent être résumées par le schéma suivant :



Structuration de la grille d'entretien à destination des structures accompagnant le champ de l'ESS

Ces parties étaient à leur tour composées de questions venant donner corps à la grille d'entretien. Leur contenu a été amené à varier en fonction du degré de connaissance de l'ESS par le répondant. Il a par exemple fallu s'adapter aux personnes ne connaissant pas du tout l'ESS. La priorité était dès lors de comprendre les raisons de cette méconnaissance, d'identifier le niveau de réceptivité de l'interlocuteur afin d'éventuellement pouvoir identifier si des liens étaient susceptibles de pouvoir se créer.

- **Une variété d'acteurs interrogés**

Les premières structures rencontrées étaient parties prenantes à la mission (membres du comité technique). L'introduction dans la grille d'entretien de la question « *Quels sont les acteurs que vous me suggérez de contacter ?* » m'a permis de m'orienter vers des structures pertinentes à rencontrer. A travers 22 échanges, c'est finalement un large panel d'acteurs qui a été interrogé (annexe 6) : des têtes de réseaux de l'ESS aux collectivités territoriales, en passant par des structures qui n'entretiennent pas forcément de liens avec l'ESS, comme par exemple les chambres consulaires.

Seul le secteur des mutuelles et des fondations n'a pas été interrogé du fait de leur présence très faible sur le territoire et du souhait d'axer le travail sur les coopératives ainsi que les associations.

Pourquoi une vingtaine de structures ?

Les acteurs impliqués dans le développement économique sont multiples. Les rencontrer tous n'aurait pas été possible en termes de temps. Par ailleurs, arrivé entre 15 et 20 rencontres, le « phénomène de saturation des réponses » a été observé : collecter des informations supplémentaires n'aurait apporté que peu de précisions supplémentaires.

- **La rencontre en face à face, principale méthode d'enquête**

La quasi-totalité des entretiens a été réalisée de visu (20 sur 22). Cette volonté de rencontrer les répondants a été motivée par différents facteurs. En plus d'être une méthode pertinente d'un point de vue méthodologique (climat propice à l'interaction), ces rencontres ont favorisé la communication (rappel des missions du SMPRNVA).

Les deux structures qui n'ont pas pu être rencontrées, essentiellement pour des raisons de disponibilité, ont respectivement été sollicitées lors d'un entretien téléphonique pour l'une, et via un retour par mél de la grille d'entretien complétée pour l'autre.

c. Le travail de traitement des données

L'outil de l'entretien semi-directif a permis de collecter de nombreuses informations qualitatives. La quasi-totalité des entretiens a été enregistrée, ce qui a facilité l'analyse par croisement des données. Cette aide s'est révélée précieuse car il n'était guère aisé de mener l'entretien tout en prenant des notes. Partant de ce support audio, une retranscription quasi intégrale des entretiens a été effectuée. Ce travail a rendu possible l'exploitation ainsi que l'analyse des données qualitatives obtenues lors des échanges avec les structures accompagnatrices de l'ESS.

Analyse à posteriori de la méthodologie utilisée :

Les points de satisfaction :

- ✓ *Des acteurs aux sensibilités différentes*
- ✓ *Une grille d'entretien complète*
- ✓ *Un grand nombre de structures impliquées*
- ✓ *Un outil de communication efficace*

Les difficultés rencontrées et axes d'amélioration :

- ✓ *Capacité à définir les acteurs à rencontrer parmi la variété des interlocuteurs existants*
- ✓ *Réalisation d'un traitement des données plus scientifique*
- ✓ *Difficultés à traiter des réponses à des questions ouvertes*
- ✓ *Détermination du moment où le point de saturation est atteint*

Ces premières réalisations tant quantitatives que qualitatives ont été présentées aux membres du comité technique lors d'une rencontre courant juin. Ces constats, conjugués aux remarques des parties prenantes, ont permis de définir une feuille de route pour la suite du stage (annexe 7).

B. Les territoires et l'économie sociale et solidaire

Axe fort de l'état des lieux, l'implication des territoires visait le « *renforcement des liens entre structures d'accompagnement et territoires (élus/techniciens)* » avec pour finalité la création d'activité économique. Il s'agissait d'interroger les élus à l'échelle communale ainsi que les techniciens au niveau intercommunal.

a. La consultation des élus et techniciens via l'envoi d'un questionnaire

Les objectifs de ce travail étaient multiples :

- ✓ présenter l'action d'état des lieux menée par le Parc et les différents partenaires ;
- ✓ jauger leurs connaissances en lien avec l'économie sociale et solidaire ;
- ✓ connaître les liens entretenus avec les structures ESS ;
- ✓ évaluer les besoins des territoires en matière d'accompagnement ;
- ✓ jauger le degré d'intérêt sur les thématiques portées par l'ESS.

Au vu du nombre de personnes à interroger, le choix s'est porté sur l'envoi d'un questionnaire. Avec 150 communes adhérant au territoire Parc, il n'était pas envisageable d'aller rencontrer l'ensemble des maires. Par ailleurs, il aurait été délicat de n'en identifier qu'un échantillon plus réduit. Enfin, le questionnaire permet une large diffusion.

Concernant les techniciens, le questionnaire a été envoyé aux agents évoluant à l'échelle intercommunale et qui interviennent de manière plus ou moins directe sur l'ESS. La clé d'entrée a été celle des agents de développements pour lesquels le Parc disposait d'un listing d'adresses. Il était ensuite demandé aux agents de diffuser le questionnaire à leurs collègues intervenant sur le volet social ou encore sportif et culturel. Là encore, il n'était pas envisageable d'aller rencontrer les agents intercommunaux en face à face, le Parc des Volcans étant présent sur 23 EPCI. Par ailleurs, l'idée était justement de conserver le même format pour les élus et techniciens afin de pouvoir comparer leurs réponses. Si la majorité des questions étaient similaire, le questionnaire « techniciens » comportait certaines questions plus précises.

Les différentes thématiques traitées dans le questionnaire peuvent être résumées par le schéma suivant :



Structuration du questionnaire à destination des élus/techniciens

Le questionnaire (annexe 8) a été diffusé par courriel à répondre en ligne. Par ailleurs, la possibilité a été offerte aux élus de retourner leurs réponses sous format papier. Après plusieurs relances, 15 maires et 5 techniciens ont répondu au questionnaire en ligne.

b. Une analyse plus approfondie à l'échelle Pays

Les Pays ont fait l'objet d'une étude approfondie pour deux raisons. Tout d'abord, ces structures sont moins nombreuses du fait du territoire plus grand qu'ils couvrent. Ensuite, les Pays se situent sur le volet développement économique. Il s'agit donc d'une porte d'entrée privilégiée en matière de création d'activité. Quatre des sept Pays du Parc ont été rencontrés. Si l'ensemble des Pays n'a pas été mobilisé, c'est essentiellement pour une question de temps. Par ailleurs, les quatre retenus sont ceux dont le territoire couvre le plus largement le Parc. Même s'ils n'ont pas été interrogés, les trois autres Pays ont été invités à répondre au questionnaire à destination des techniciens.

En ce qui concerne les Pays rencontrés, ces échanges ont été l'occasion de reprendre le contenu du questionnaire mais de l'appréhender sous la forme d'un entretien semi-directif. Il s'agissait de pouvoir obtenir des réponses plus qualitatives et ainsi faire ressortir les interactions possibles entre Pays, Parcs et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.

c. Une analyse facilitée par le caractère majoritairement quantitatif des questions

Sur l'ensemble des questions posées aux élus et techniciens, la majorité était sous forme de questions fermées de type qualitatif mais aussi quantitatif. Le choix de privilégier ce type de question s'explique par deux éléments. D'une part, cela réduit le temps de réponse pour le répondant, ce qui doit en principe optimiser le taux de retour. D'autre part, partant du constat qu'il n'est pas toujours aisé de traiter les données qualitatives, il a semblé pertinent d'introduire des questions fermées afin de pouvoir présenter dans les résultats des données chiffrées.

Analyse à posteriori de la méthodologie utilisée :

Les points de satisfaction :

- ✓ *Un questionnaire relativement complet*
- ✓ *L'envoi par mél, un bon outil de diffusion et de communication*
- ✓ *La possibilité de procéder à des relances*

Les difficultés rencontrées/axes d'amélioration :

- ✓ *Un questionnaire peut-être trop long et difficile d'accès*
- ✓ *L'envoi durant la période estivale*
- ✓ *Difficulté supposée de mobiliser les élus autour du thème « l'ESS », encore méconnu*
- ✓ *Des collectivités submergées de sollicitations, notamment par mél*
- ✓ *Des retours par courriers qui s'affranchissent du caractère parfois rigide du questionnaire en ligne*

L'état des lieux de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans n'aurait pu être complet sans prendre en considération le point de vue des structures de l'économie sociales et solidaire que sont les associations, coopératives mutuelles et fondations.

C. L'économie sociale et solidaire vue par les structures qui la compose

Comment choisir les structures à interroger parmi les près de 500 relevant du champ de l'ESS présentes sur le territoire d'étude ?

Telle était en substance la question à laquelle il a fallu répondre. En effet, si l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des structures a été un temps envisagé, l'absence d'une liste regroupant les coordonnées rendait pour l'heure l'exercice impossible. Par ailleurs, la contrainte temporelle ne permettait une prise de contact du Parc qu'avec une dizaine de structures ESS.

a. Choix méthodologiques

• L'étude privilégiée des associations et coopératives

Les associations ainsi que les coopératives représentent 98% des structures ESS employées du territoire d'étude. Ainsi, puisque l'objectif de ce travail est de « favoriser la reprise/création d'activité sous statut de l'économie sociale et solidaire », l'étude des statuts associatifs et coopératifs semblait la plus cohérente.

- **La sélection des structures à interroger**

Deux critères ont été retenus pour déterminer la dizaine de structures à contacter. Tout d'abord, l'analyse des données CLAP 2010 a permis d'identifier les deux secteurs sur lesquels l'ESS est la plus présente sur le territoire d'étude, à savoir « arts, spectacles sports et loisirs » et « action sociale » qui représentent respectivement près de 25% et 15 % des établissements ESS. En second lieu, la volonté était de rencontrer des structures aux horizons et visions diverses. Pour se faire, des contacts ont été pris avec différents prescripteurs qui connaissent bien leur territoire afin qu'ils identifient des structures ESS confrontées à des questions d'emploi.

Ainsi des contacts ont par exemple été pris avec les DLA⁵⁹, la Cres, le Cros⁶⁰, le CLIC⁶¹, des communes ainsi que différentes communautés de communes. Au-delà de diversifier les sources d'informations, cette démarche s'inscrit dans la logique du Parc d'associer autant que possible les parties prenantes au projet de développement de l'ESS.

Enfin, dans le souci de couvrir au maximum le territoire du Parc, les associations et coopératives ont été également choisies en fonction de leur localisation.

Rappel méthodologique :

Sur le volet associatif, l'étude qualitative n'a porté que sur les associations qui :

- ✓ emploient au moins un salarié ;
- ✓ se posent la question de devenir employeuse.

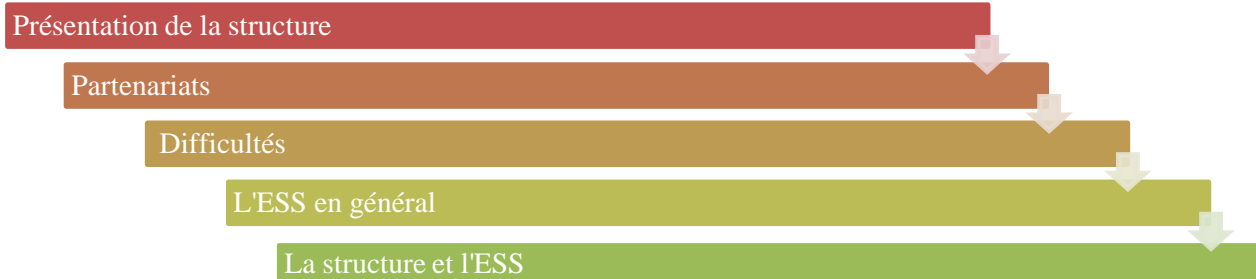
b. Définition de la méthode et du contenu de l'enquête

- **L'usage de l'entretien semi-directif à nouveau utilisé**

Les enjeux liés à l'étude de ces structures ESS étaient multiples et les résultats déterminants pour imaginer des pistes d'actions. Il s'agissait principalement :

- ✓ de mieux connaître le fonctionnement de ces structures ;
- ✓ d'identifier leurs difficultés éventuelles ;
- ✓ de mesurer la connaissance de l'ESS ainsi que le sentiment d'appartenance ;
- ✓ d'évaluer les liens avec les structures accompagnant le champ de l'ESS.

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements, une grille d'entretien a de nouveau été réalisée (annexe 9), organisée autour des thématiques suivantes :



Structuration du questionnaire à destination des structures ESS

⁵⁹ Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

⁶⁰ Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)

⁶¹ Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

- **Des entretiens principalement réalisés par téléphone**

La majorité des entretiens a été réalisée par téléphone (8 sur 12) à la demande des interlocuteurs. L'ESS n'était abordée qu'en toute fin d'entretien, afin de ne pas orienter les interlocuteurs dans leurs réponses. Lors de la prise de rendez-vous ainsi qu'en début d'entretien, il était dit aux associations que le travail portait sur le monde associatif et réciproquement pour les coopératives.

c. Un traitement simplifié

Le choix a été fait de ne pas enregistrer les entretiens. Cela a nécessité une prise de note plus concise. Cette méthode a permis de gagner du temps dans l'analyse des données.

Analyse à posteriori de la méthodologie utilisée :

Les points de satisfaction :

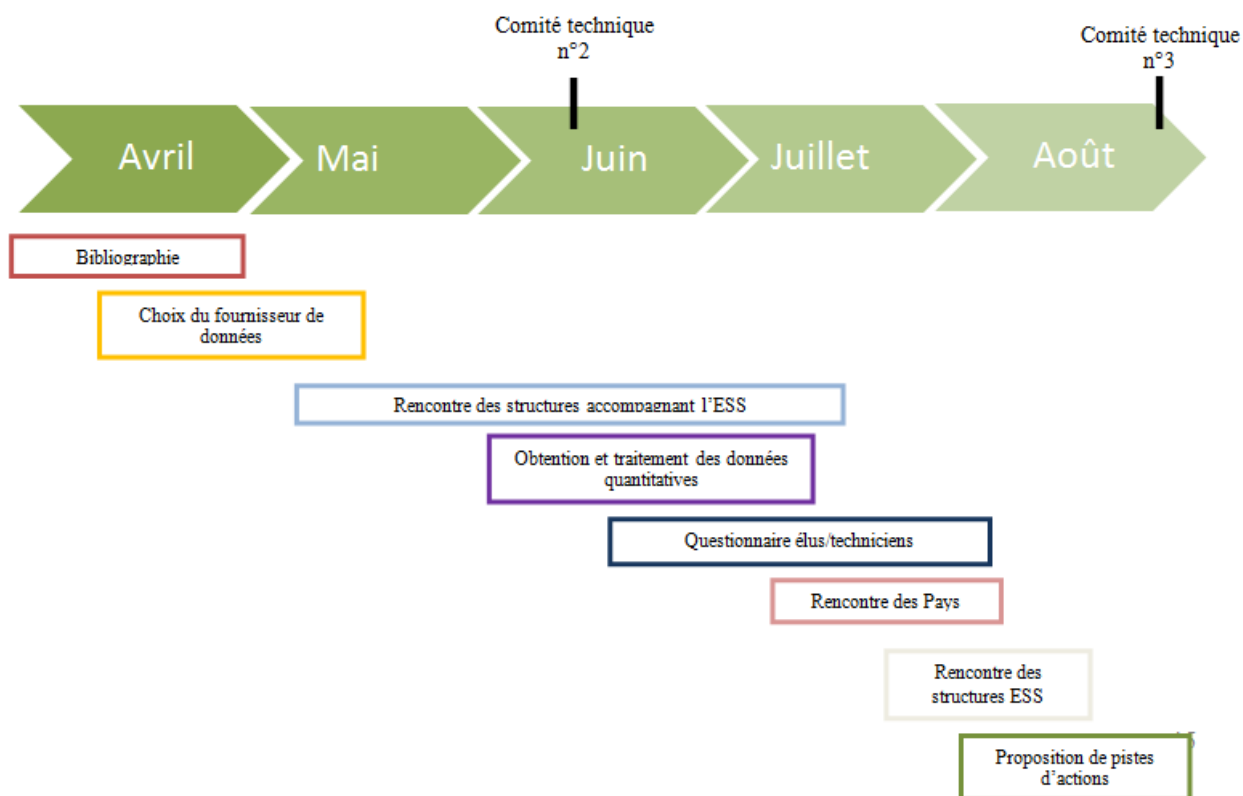
- ✓ *Un questionnaire relativement complet*
- ✓ *Une couverture du territoire satisfaisante*
- ✓ *Des associations et des coopératives qu'il y a été facile de mobiliser*

Les difficultés rencontrées/axes d'amélioration :

- ✓ *La capacité à déterminer les acteurs à rencontrer parmi la variété des interlocuteurs existants*
- ✓ *La détermination du moment où le point de saturation est atteint*

L'ensemble du cheminement méthodologique peut être résumé par le schéma suivant :

Rétroplanning simplifié



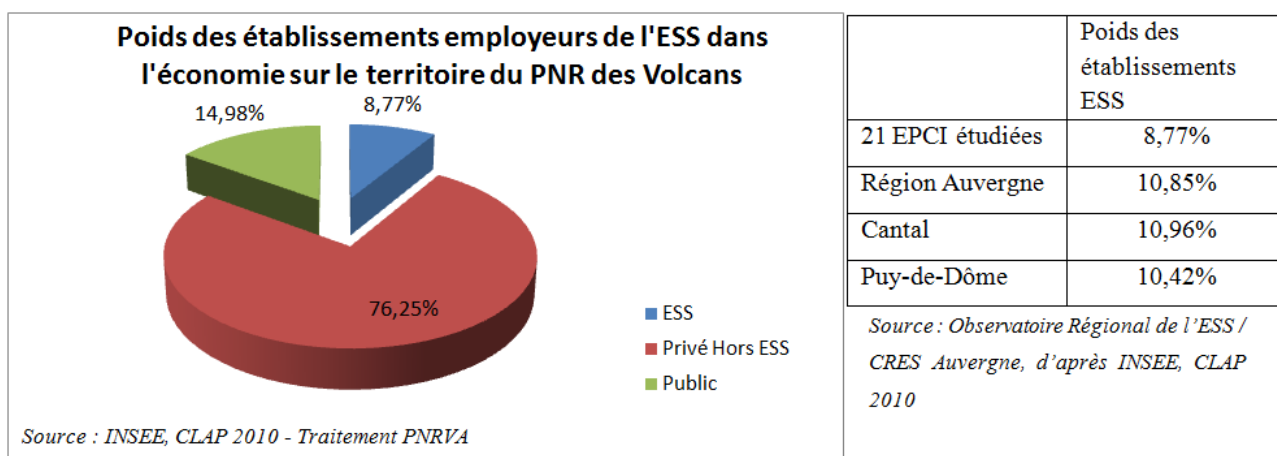
Partie 3. De l'identification des besoins à la proposition de pistes d'action

I. Etat des lieux quantitatif

Sur les 21 EPCI étudiées (voir p.35), l'ESS représente **496 établissements employeurs** pour **3559 emplois** en équivalent temps plein, soit **12,5% des emplois**. Près de deux salariés sur trois de l'ESS sont des femmes, chiffre sensiblement similaire à la moyenne auvergnate.

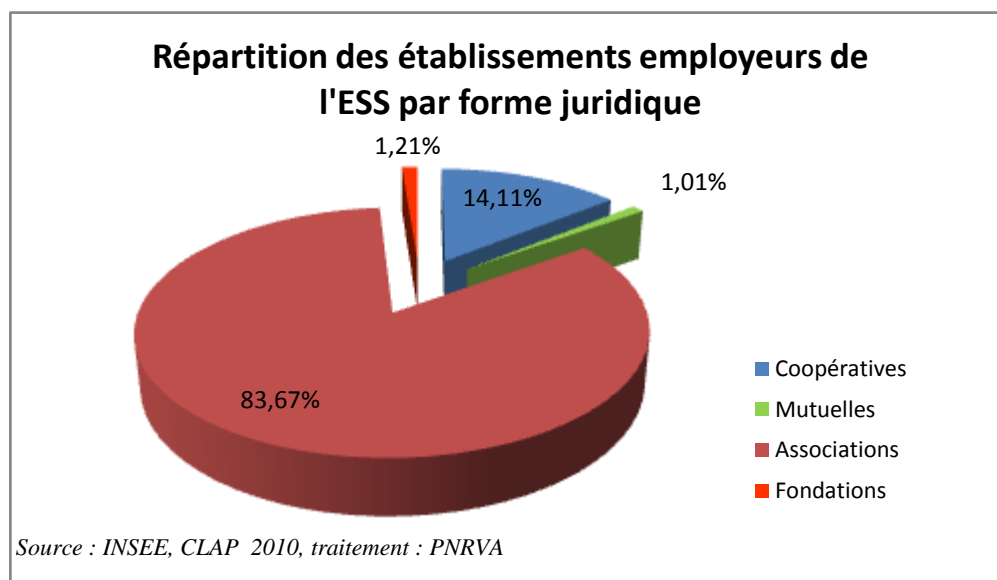
A. Le poids plus faible de l'ESS dans l'économie

Le secteur de l'ESS représente 8,77% des établissements employeurs du territoire d'étude. A l'échelle des EPCI, ce taux varie de moins de 5% à plus de 14% (annexe 10). Néanmoins, le poids des établissements demeure moins élevé qu'aux échelles départementale et régionale où l'économie sociale et solidaire rassemble plus de 10% des établissements.

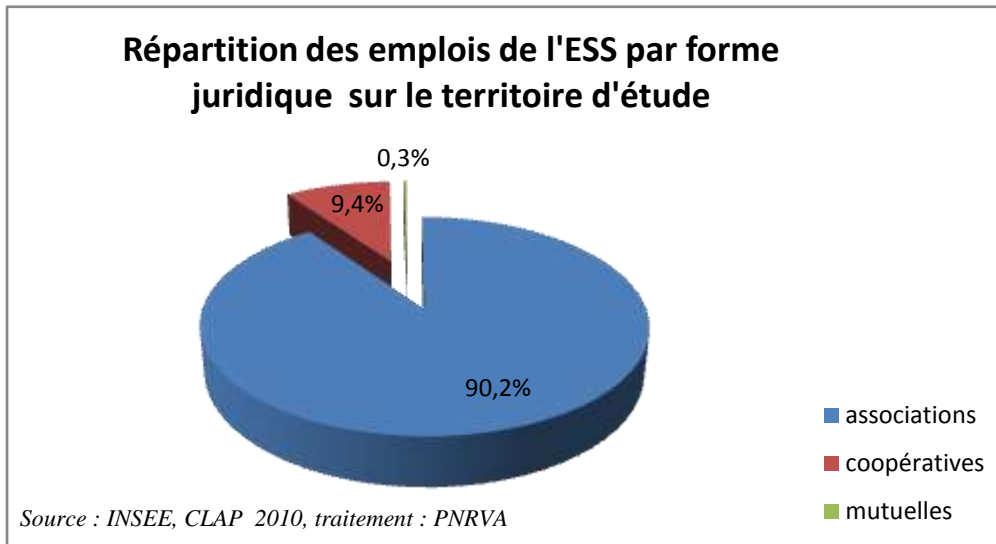


B. Analyse par statut

La majorité des établissements ESS étudiés sont sous statut associatif. Cette forme juridique regroupe près de 84% des structures.



Si la répartition des emplois de l'ESS par EPCI est une donnée connue (annexe 11), le secret statistique ne permet pas de connaître la répartition exacte des emplois par statut. Néanmoins, les informations disponibles permettent d'émettre différentes hypothèses qu'il convient d'appréhender avec précaution. Concernant la répartition des emplois **par statut juridique**, sur les 3559 emplois en ETP, nous connaissons la distribution pour 2212 d'entre eux (soit 62 %). Le graphique suivant présente la répartition des emplois par statut pour ces 62%. Les associations pourraient donc représenter près de 90% des emplois ESS du territoire étudié.



Guide de lecture : sur les 62% de l'échantillon explicable, 9 emplois sur 10 sont associatifs.

Il n'a pas été possible de disposer des données ESS CLAP 2010 pour la région et les départements d'Auvergne. Les tableaux suivants doivent donc être interprétés avec précaution puisqu'ils comparent des données obtenues à deux années d'intervalle.

Répartition des établissements ESS par statut : étude comparée

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
21 EPCI étudiées (2010)	83,67%	14,11%	1,01%	1,21%
Région Auvergne (2008)	83,21%	NC ⁶²	NC	NC
Cantal (2008)	84,77%	12,55%	2,54%	0,14%
Puy-de-Dôme (2008)	82,74%	12,62%	4,28%	0,35%

Répartition des emplois ESS (ETP) par statut : étude comparée

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
21 EPCI étudiée (2010)	90,2% ⁶³	9,4% ⁶⁴	0,3% ⁶⁵	NC
Région Auvergne (2008)	81,38%	13,90%	4,43%	0,37%
Cantal (2008)	80,91%	15,92%	3,16%	
Puy-de-Dôme (2008)	79,39%	15,37%	5,09%	0,15%

⁶² Information non connue

⁶³ Information disponible pour 69,4% des associations

⁶⁴ Information disponible pour 50% des associations

⁶⁵ Information disponible pour 40% des mutuelles

Source : INSEE, CLAP 2008 - Traitement : Observatoire Régional de l'ESS / CRES Auvergne

- **Associations**

Avec 415 structures employeuses, le secteur associatif concentre 83,67% des établissements ESS du territoire d'étude (annexe 12). Cette proportion est similaire aux données régionales et départementales. C'est davantage sur la répartition des emplois que les écarts sont notables. Les associations employeuses du territoire concentreraient près de 9 emplois sur 10. Ce fort taux témoigne de l'importance que représente le milieu associatif sur un territoire rural tel que celui du Parc.

- **Coopératives**

Toujours selon la projection, les coopératives étudiées concentrent moins de 10% des emplois. C'est 4 à 5 points de moins que les données régionales et départementales. Parmi les 70 coopératives présentes sur le territoire d'étude (annexe 13), on retrouve principalement des CUMA (annexe 14), des coopératives agricoles mais également des Sociétés coopératives et participatives (Scop, Scic) (annexe 15).

Avec 5 Scop, 1 Scic ainsi qu'une coopérative loi 1947, le Parc des Volcans est plutôt bien pourvu en termes de SCOP. Ce territoire concentre à lui seul plus de 10% des Scop/Scic d'Auvergne⁶⁶. Avec un effectif moyen de trois salariés contre plus de onze au niveau régional, les sociétés coopératives du Parc ont la particularité d'être de petite taille. On constate également que la majorité des sièges sociaux de ces sociétés se situent au nord de la chaîne des Puys. Cela peut s'expliquer par l'attraction exercée par l'agglomération clermontoise. L'absence de Scop sur le reste du territoire est tout d'abord due à une activité économique plus faible sur toute la partie située au sud de la chaîne des Puys. On peut également imaginer que les statuts Scop/Scic sont peut-être moins connus dans ces territoires ruraux. En effet, les points d'information sont davantage basés à Clermont-Ferrand ainsi qu'à Aurillac. Ces constats doivent conduire à observer cette partie du territoire comme étant autant de potentialités à exploiter.

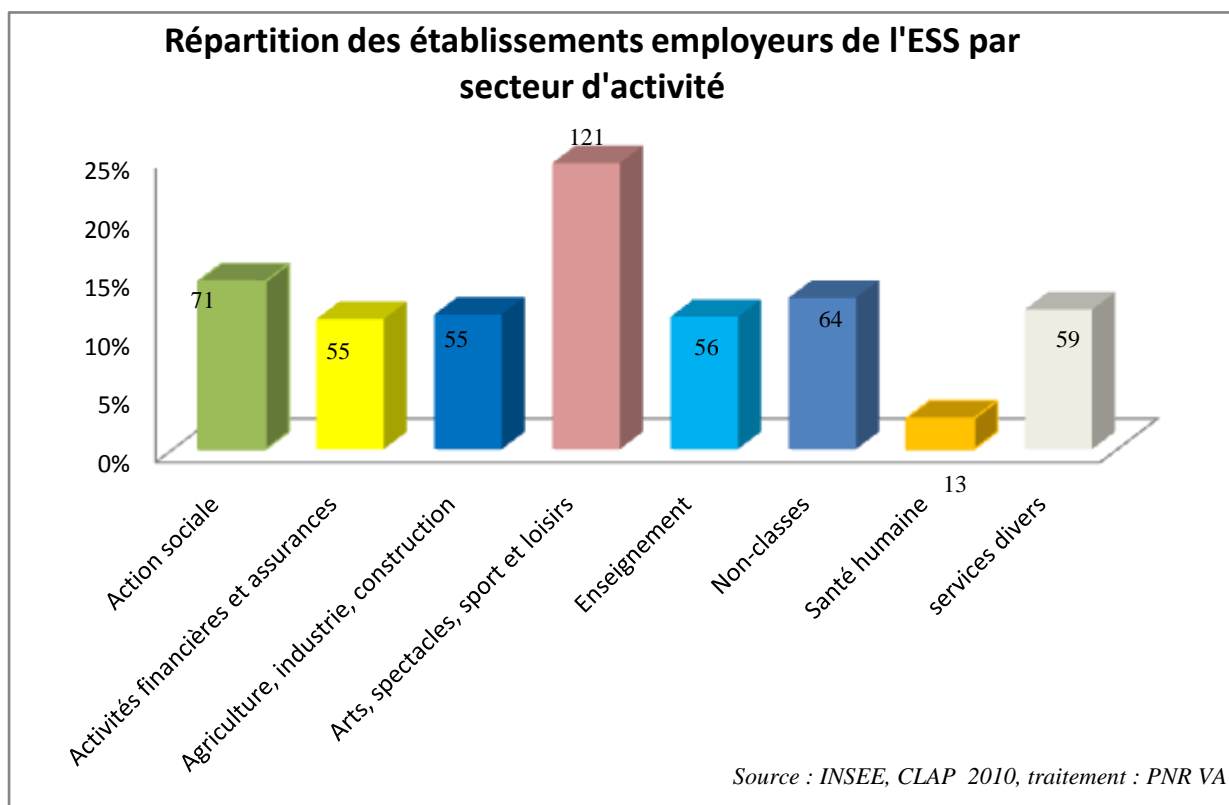
- **Une étude des mutuelles et des fondations qu'il convient de négliger**

Les mutuelles ainsi que les fondations représentent un poids quasi-infime en termes de structures et d'emplois. En accord avec les membres du comité technique, le choix a été fait d'exclure de l'état des lieux ces deux statuts.

C. Analyse par secteur d'activité

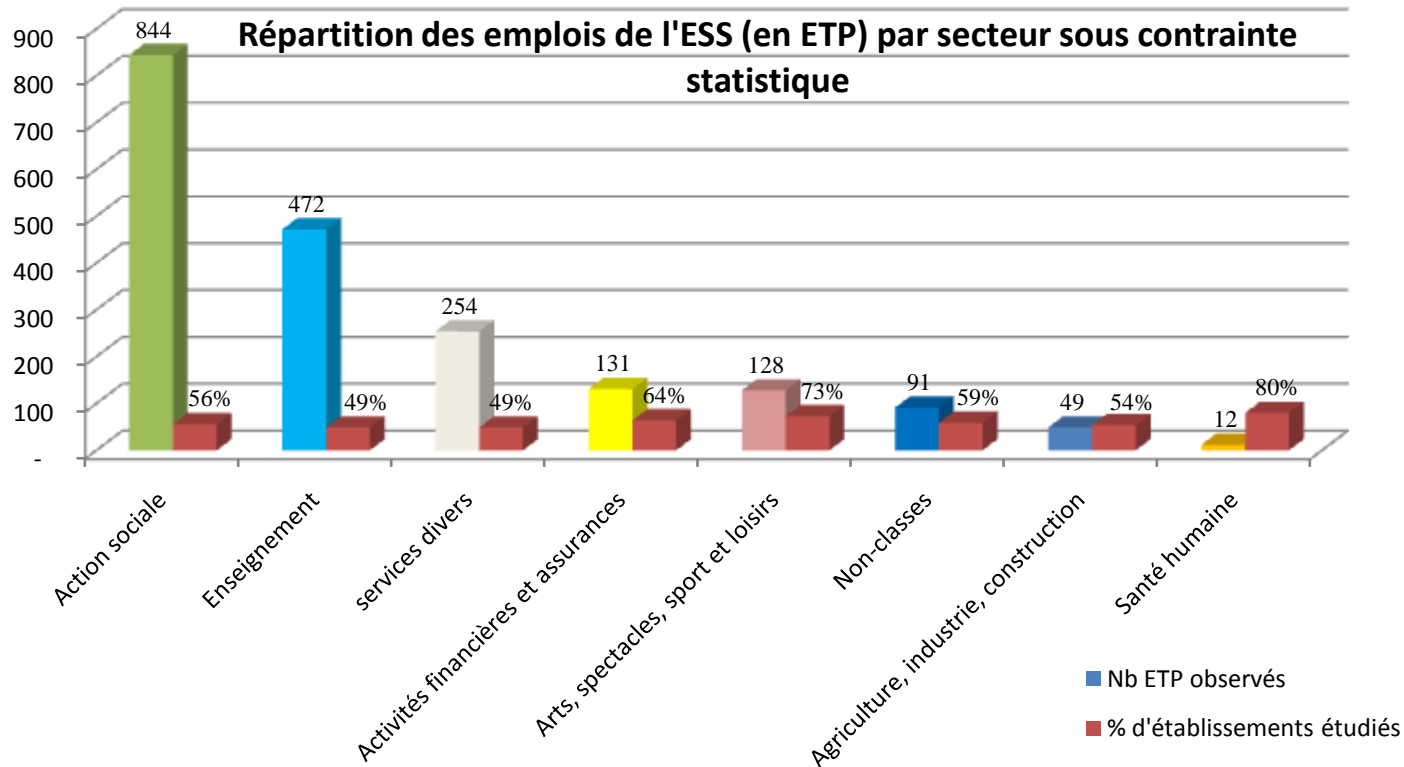
« L'action sociale » ainsi que « arts, spectacles, sports et loisirs » sont les deux secteurs les plus représentés en termes d'établissements (annexe 16). Il s'agit d'une tendance qui n'est pas uniquement propre au territoire du Parc, mais à l'ESS en général.

⁶⁶ <http://www.scop-auvergne.coop/> (consulté le 1^{er} août 2013)



Guide de lecture : le territoire étudié compte 71 établissements sous statut ESS qui appartiennent au secteur de l'action sociale

La présence de secret statistique empêche de connaître la distribution exacte des emplois **par secteur d'activité**. Cependant, l'information disponible a permis de proposer une répartition. Ces données doivent être appréhendées avec précaution puisqu'elles n'étudient que 56% des emplois pour lesquels l'information est exploitable (1981 sur les 3559 emplois ETP). Le pourcentage d'information disponible par secteur diffère : sur le secteur « enseignement », l'information n'est complète que pour 49% des établissements alors qu'en matière de « santé humaine », les données sont disponibles pour 80% des établissements.



Guide de lecture : sur les 56% d'établissements du secteur « action sociale » dont les données sont exploitables, on dénombre 844 emplois en ETP

- **Secteur « action sociale »**

Deuxième secteur en nombre d'établissements, l'action sociale reste le premier pourvoyeur d'emploi. Ce secteur rassemble les plus gros employeurs des structures ESS. Sur le territoire d'étude, elles ont en moyenne 21 salariés. Ce secteur se compose de différentes branches. Le volet **action sociale sans hébergement** regroupe principalement les associations d'aide aux familles de type Famille Rurales ainsi que les structures d'aide à domicile telles que les ADMR⁶⁷. Le sous-domaine **aide par le travail** renvoie à tout ce qui relève de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ce champ compte principalement les associations intermédiaires, les chantiers et les entreprises d'insertion (ex : Etudes et Chantiers à Murat). Enfin, le sous-secteur **hébergement médico-social** rassemble les maisons de retraites associatives ou gérées par une mutuelle ainsi que des foyers d'accueil.

Les structures ESS qui interviennent en matière d'action sociale occupent une position prépondérante sur les territoires. Sur les espaces ruraux comme ceux du Parc des Volcans, les habitants sont confrontés à l'éloignement des établissements de soins, principalement installés dans les grandes villes. Cette problématique prend encore plus d'ampleur dans le contexte actuel de vieillissement de la population ou les besoins d'aides à la personne vont croître. Les structures ESS du champ de l'action sociale ont donc un rôle primordial puisqu'elles sont parfois les seules structures d'un territoire à assurer les services à la population (portage de repas, soins à domiciles). Leur rôle est d'autant plus essentiel que ces territoires ruraux et isolés sont bien souvent délaissés par les entreprises privées du secteur de l'action sociale car considérés comme non rentables.

⁶⁷ Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

- **Activités financières et assurances**

L'histoire des banques et des assurances est liée au milieu rural, notamment au secteur agricole. On retrouve sous la forme de coopératives des structures telles que le Crédit Agricole ou encore la Caisse d'Épargne. Néanmoins, ces entreprises au sociétariat non implanté localement ne font pas partie des structures sur lesquelles il semble judicieux d'insister dans le cadre de cette étude.

A l'inverse, il convient de mentionner la présence de deux CIGALES sur le territoire du Parc.

Club CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)

« Un club CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) est une **structure de capital risque solidaire** mobilisant l'épargne de ses membres **au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives** (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...).

Le Club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leurs placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises.

C'est un lieu d'échanges et d'auto-formation sur les questions économiques et de développement local où investisseurs et porteurs de projet font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire.

Le club a une durée de vie de 5 ans, prorogable une fois. Au terme de sa vie, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports des cigaliers ».

Source : <http://www.cigales.asso.fr> (consulté le 12 août 2013)

- **Enseignement**

Le secteur de l'enseignement concentre 11% des établissements ESS et au moins 470 emplois sur le territoire d'étude. Le volet enseignement est presque exclusivement composé d'établissements de l'enseignement catholique. Organisés généralement sous la forme d'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), on peut se demander si ces associations relèvent bien du champ de l'ESS. Il demeure dans tous les cas compliqué de pouvoir agir sur ce secteur, que ce soit en termes de création d'activité ou d'emplois.

- **Agriculture, industrie, construction**

Le secteur « agriculture, industrie, construction » représente 11% des établissements ESS recensés. Ce secteur ne draine néanmoins qu'une quantité réduite d'emplois. Cela s'explique par la présence d'un grand nombre de CUMA : 62, soit près de 900 adhérents. Cependant, sur le territoire d'étude, ces coopératives n'emploient pas de salariés. La majorité des emplois que pourvoit le secteur « agriculture, industrie, construction » provient des coopératives agricoles du territoire. C'est le cas de la coopérative laitière de Saint Bonnet de Salers qui emploie entre cinq et dix salariés⁶⁸. Si les agricultures ont l'habitude de partager les machines via les CUMA, le recours au groupement d'employeurs pour « partager des salariés » pourrait s'intensifier. Cette solution permet à plusieurs agriculteurs qui ont des besoins en main d'œuvre de se regrouper pour embaucher ensemble un ou plusieurs salariés.

⁶⁸ Annuaire des coopératives agricoles d'Auvergne et de Rhône-Alpes, 2012

- **Arts, spectacles, sports et loisirs**

Le secteur « arts, spectacles, sports et loisirs » concentre près d'une structure employeuse de l'ESS sur quatre. Derrière l'intitulé de ce secteur on retrouve tout d'abord les associations sportives, puis les associations culturelles. S'il rassemble une part importante des établissements ESS, ce secteur reste encore très peu pourvoyeur d'emplois. La plupart de ces structures embauchent un nombre réduit de salariés, majoritairement à temps partiel ainsi qu'en contrat aidé. Cela rend d'autant plus difficile le dénombrement exact de ces associations. Le secteur « arts, spectacles, sports et loisirs » ne saurait se réduire uniquement aux structures employeuses. Son poids serait bien supérieur si l'on intégrait les structures sans salariés. Un grand nombre d'associations interviennent sur ce champ, avec une activité économique souvent faible.

C'est sans doute sur ce secteur que les potentialités en matière de création d'emploi sont les plus importantes. En effet, ces associations sont susceptibles d'avoir des besoins de main d'œuvre. Il est parfois difficile de recruter car les emplois sont généralement à temps partiels. La question de leur financement est également un frein à l'embauche. Par ailleurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires les associations vont être sollicitées pour proposer des activités pédagogiques. Cette loi devrait impacter l'emploi associatif. Ces différents éléments témoignent du potentiel en matière par exemple de mutualisations d'emplois.

- **Santé humaine**

Les structures ESS qui interviennent sur le champ de la santé humaine représentent un poids marginal. Ce secteur concentre seulement 3% des établissements employeurs et sûrement moins de 20 salariés. En règle générale, l'ESS dans la santé humaine est constituée d'établissements hospitaliers gérés par des associations, mutuelles ou fondations, de services de soins ou d'hospitalisation à domicile. C'est le cas par exemple du service de Soins Infirmiers A Domicile (SIAD) des ADMR.

- **Services divers**

Ce secteur rassemble 12% des établissements ESS du territoire d'étude pour au moins 250 emplois. En ce qui concerne le contenu de ce secteur, la Cres retient que « l'activité de ces associations relève pour une grande part de l'action sociale, l'enseignement et la santé »⁶⁹.

- **Non classés**

Parmi les établissements recensés, 13% sont classés dans la catégorie « non classés ». Il s'agit d'associations qui ne disposent pas d'un code d'activité explicite⁷⁰.

En résumé :

Une proportion d'établissements ESS dans l'économie, plus faible que sur l'Auvergne, le Puy-de-Dôme et le Cantal

Des exemples de SCOP concentrés sur la partie nord du Parc

Près de 9 salariés de l'ESS sur 10 travailleraient dans une association

Des associations dans les secteurs habituels de l'ESS : actions social, culture et activité de loisirs

Les associations culturelles et récréatives importantes en nombre mais faiblement employeuses

⁶⁹ CRES Auvergne, *Panorama de l'économie sociale et solidaire en région Auvergne*, 2012

⁷⁰ CNCRES, *Panorama de l'Économie sociale et solidaire en France et dans ses régions*, éd 2012

II. Etat des lieux qualitatif

A. Acteurs accompagnant l'ESS

a. Constats d'ordre généraux

A l'issue des 22 échanges avec les acteurs du développement, le principal constat tient à la connaissance hétérogène de l'économie sociale et solidaire. A la question « *Avez-vous déjà entendu parler de l'économie sociale et solidaire ?* », les réponses varient du « *oui j'ai participé à la rédaction du projet de loi* » au « *non, pas du tout* ». Par ailleurs, le sigle ESS est en général employé par les structures qui en maîtrisent plutôt bien la notion. Les autres répondants préfèrent parler d'« *économie sociale et solidaire* ». L'autre élément qui fait globalement consensus est la présence d'un contexte de nature à faire davantage parler de l'ESS : « *Une loi, un ministre, des problèmes d'emploi, des retours au 'made in France'. C'est clair que l'ESS a le vent en poupe, ça me paraît évident* ». Les répondants observent également l'essor d'initiatives locales fondées sur un discours davantage axé sur une logique de développement durable.

La crise économique qui a donné à voir certains excès serait également de nature à modifier l'état d'esprit de certains porteurs de projets. Enfin, la présence dans le gouvernement actuel d'un ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire, en la personne de Benoit Hamon, favorise la connaissance de l'ESS. Cette médiatisation devrait monter en puissance avec les débats autour du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire.

Cela ne doit cependant pas faire oublier le constat fait par la majorité des structures interrogées, à savoir la difficulté de parler de l'économie sociale et solidaire comme d'un secteur qui rassemble. Le caractère protéiforme de l'ESS est appréhendé par certains comme étant une force. Pour d'autres, il s'agit davantage d'une faiblesse qui rapproche l'ESS à un concept plutôt qu'à des réalités : « *Il y a une déconnexion entre le côté quotidien et le côté conceptuel de l'Économie sociale et solidaire* ». Il est vrai que de rattacher sous le même vocable les banques mutualistes et les associations a de quoi dérouter une partie des répondants. La définition officielle d'une ESS caractérisée par son approche statutaire est parfois difficile à être comprise par certaines structures.

La majorité des répondants est en mesure de citer quelques unes des valeurs que porte l'ESS. Cela n'implique pas forcément qu'ils trouvent une cohérence dans le fait d'assimiler au sein d'une même famille, des structures aussi différentes que les associations, coopératives, mutuelles, fondations : « *On mélange les torchons et les serviettes* ».

Les contours de l'ESS sont encore mal connus par une partie des acteurs du développement économique, qui ne s'estiment pas être les seuls. La majorité des structures interrogées considèrent que l'ESS est encore méconnue du grand public mais aussi des élus et des développeurs territoriaux. L'autre point de consensus tient au constat d'une raréfaction des financements publics. Cette donnée contextuelle n'est pas sans conséquence pour l'économie sociale et solidaire, notamment pour le volet associatif.

La quasi-totalité des structures rencontrées salue l'action d'état des lieux initiée par le Parc. Si le PNR est encore largement identifié comme axé vers la protection de l'environnement, les structures rencontrées interprètent la démarche actuelle du Parc comme un moyen de s'affirmer en tant qu'acteur du développement

économique. Enfin, les organismes sollicités sont majoritairement intéressés pour être tenus informés des résultats de l'état des lieux ainsi que de la suite qui en sera faite.

En résumé :

Une connaissance plus qu'hétérogène de l'ESS

Les valeurs portées par l'ESS plutôt bien connues

Un contexte de nature à faire davantage parler de l'ESS

Des approches conceptuelles divergentes

Difficulté à parler de l'Économie sociale et solidaire comme d'un secteur qui rassemble

De nombreux acteurs du développement qui ne se connaissent pas forcément entre eux mais qui souhaitent davantage interagir

Si les différents éléments mentionnés font majoritairement consensus auprès des 22 structures rencontrées, sur d'autres points plus précis on peut observer différents types de réponses. Ces échanges peuvent être résumés via une typologie de trois profils.

b. Typologie des structures rencontrées

- **Les têtes de réseau au discours plus ou moins militant**

La bannière « tête de réseau » regroupe deux groupes d'acteurs : d'un côté les structures qui défendent l'ESS dans son intégralité, de l'autre les organismes qui soutiennent avant tout un statut. Le discours de ces catégories est donc teinté de militantisme plus ou moins marqué et affiché.

Les organismes qui défendent l'ESS en tant que tel sont relativement peu nombreux. Pour eux, l'ESS ne doit pas être entendue en tant que concept mais plutôt comme une forme d'économie à part entière. Pour certains de ces organismes, l'ESS est perçue comme une alternative à une économie capitaliste : « *Pour moi il y a trois types d'économie : économie capitaliste, économique publique et économie sociale et solidaire* ». Ces structures cherchent à promouvoir l'ESS de manière générale. Le principal artisan en est la Chambre Régionale d'Économie sociale et solidaire. Cette structure a également vocation à fédérer autour d'elle les grandes familles de l'ESS que sont les associations, coopératives, mutuelles et fondations. Ces fers de lance de l'ESS sont impliqués dans des logiques de réseaux mais n'entretiennent que peu de contacts avec les chambres consulaires qu'ils ont du mal à mobiliser.

Leurs attentes :

Pour ces structures, le PNR des Volcans d'Auvergne pourrait devenir un « *espace ressource et d'orientation* ».

Le Parc est en mesure de jouer un triple rôle d'espace relai. Premièrement, il peut servir de prescripteur étant donné qu'il reçoit des porteurs de projets susceptibles de se tourner vers l'ESS. Deuxièmement, du fait des liens qu'il entretient avec les territoires, le Parc peut servir d'entremetteur entre élus/techniciens et les têtes de réseaux de l'ESS afin qu'ils puissent leur présenter les différents statuts. En dernier lieu, le Parc peut relayer les exemples d'initiatives qui fonctionnent et en faire la promotion.

Le travail mené par le Parc est également l'occasion pour ces structures de se faire connaître auprès des acteurs du développement économique et éventuellement mener des actions en partenariat, notamment avec les chambres consulaires.

Leurs implications :

Volonté de s'impliquer dans les différentes actions qui vont être mises en place suite à l'état des lieux. C'est pour ces organismes un moyen de présenter l'ESS.

A côté de ces organismes qui visent à promouvoir l'ESS dans son intégralité, on retrouve les « têtes de réseaux » des différentes familles de l'ESS (associations, coopératives...). Il s'agit de fédérations ou d'unions qui défendent avant tout un statut ou un volet de l'ESS (ex : Les Scop, les CUMA, le champ de l'insertion par l'activité économique etc.) L'objectif de ces réseaux est de défendre les intérêts de leurs adhérents tout en œuvrant à la promotion d'un statut ou d'une forme d'entreprendre. Ces organismes ont parfois du mal à identifier les points communs entre les différents statuts de l'ESS : *« je constate qu'entre associations, coopératives et mutuelles, c'est difficile de trouver des points communs, le seul c'est la volonté de mettre l'Homme au centre »*. La promotion de l'ESS n'est pas le cheval de bataille de ces structures, bien qu'elles aient conscience que le statut défendu appartient à ce secteur du fait des valeurs qu'il porte. Les organismes rencontrés ne voient pas l'ESS comme une économie de rupture, antinomique de l'économie capitaliste, mais plutôt comme faisant partie intégrante de l'économie. Ces unions et fédérations veulent montrer que derrière des statuts moins classiques, fondés sur d'autres valeurs, peuvent se cacher des projets économiquement viables. L'objectif est d'être crédible afin que l'ESS ne soit pas perçue comme marginale, subventionnée et assimilée à une forme de précarité et d'utopie. *« S'il n'y a pas d'économie, il n'y a ni social ni solidaire »*. L'ESS ne doit pas être vue comme une économie à part.

Globalement, ces têtes de réseau se connaissent, interagissent et peuvent monter ensemble des actions. Certaines fédérations sont également membres de la Cres. Au-delà de l'Économie sociale et solidaire, certaines structures ont parfois du mal à tisser des liens avec les chambres consulaires qu'elles considèrent comme peu réceptives à l'ESS. Certains acteurs rencontrés identifient cette absence d'interaction avec les acteurs consulaires comme un vrai manque.

Leurs attentes :

Pas d'attente particulière si ce n'est pour les structures qui ont déjà mené des actions avec le Parc et dont les résultats de l'état des lieux pourraient permettre d'orienter d'autres actions.

Les structures qui connaissent moins le Parc sont davantage dans une logique d'attentisme. Elles souhaitent être tenues informées du contenu de l'état des lieux ainsi que des actions qui vont être mises en place, afin de voir où elles pourraient s'insérer.

Leurs implications :

Ces organismes sont disposés à venir présenter leurs actions lors de réunions ou dans le cadre d'actions particulières.

- **Les collectivités territoriales et leurs émanations**

Qu'ils mènent ou non une politique en direction de l'ESS, départements et régions sont fortement intéressés par le travail mené par le Parc. Afin de décider quelle politique publique mener, l'état des lieux de l'ESS sur le territoire du Parc ainsi que les déclinaisons qui vont suivre sont autant d'outils d'aide à la décision. A la question *« Quel serait le schéma idéal du territoire face à la question de l'ESS ? »*, une collectivité publique imagine *« un lien plus fort entre ESS et collectivité au sens où l'utilité sociale de l'ESS nourrit les décisions des élus dans le sens d'une qualification ou d'une co-construction efficace des projets et programmes »*

d'actions ». Pour les collectivités, l'enjeu tient avant tout à l'attractivité du territoire notamment en milieu rural. Les pouvoirs publics sont donc preneurs d'initiatives qui fonctionnent, d'autant plus si elles portent des valeurs d'ancrage territorial.

Leurs attentes :

- ✓ Connaître les dynamiques territoriales, les secteurs porteurs ou à plus value, que les collectivités pourraient investir ;
- ✓ Mieux connaître les contours de l'ESS ainsi que ses enjeux locaux ;
- ✓ Avoir une vision précise des accompagnateurs de l'ESS ainsi que leurs missions ;
- ✓ Etre impliqué dans la suite du travail.

Parce que c'est un acteur bien identifié par les collectivités, le Parc pourrait jouer se rôle de « facilitateur » dans les interactions entre acteurs.

Leurs implications :

Outre le levier financier, les territoires sont en mesure de définir les orientations futures. Une meilleure connaissance de l'ESS ainsi que la présentation d'exemples de réussite peut être de nature à favoriser des politiques en direction de l'ESS.

• **Des acteurs consulaires à convaincre**

La rencontre des acteurs consulaires a permis de comprendre la distance qu'ils entretiennent avec l'ESS. Il apparaît que l'Économie sociale et solidaire est mal connue. La majorité des chambres consulaires rencontrées situent l'ESS comme un champ à part. Elles l'assimilent davantage aux mots social, subvention, insertion et précarité avant celui d'économie. Certains répondants voient même l'ESS comme « *un secteur non marchand* »⁷¹. Dans l'esprit de plusieurs structures rencontrées, l'ESS représente avant tout le monde associatif. Leur vision considère l'ESS comme l'antinomique de l'économique classique et donc non viable : « *je pense que l'ESS ne renvoie pas le côté viabilité* ». Les consulaires ont donc du mal à voir les passerelles possibles avec l'ESS : « *à la création, ce n'est pas trop le volet social et accompagnement qui compte* » ; « *les porteurs de projets que l'on rencontre cherchent à créer un projet qui les rémunère* ». Avec une vision si réduite, la réaction des chambres consulaires de considérer l'ESS hors de leur secteur n'apparaît pas illogique. Cette méconnaissance est certes imputable aux consulaires eux-mêmes, mais pas seulement. Les discours militants qui opposent ESS et économie ont également un impact sur l'image véhiculée. La présenter comme une alternative à une économie indissociable du capitalisme, où le mot même d'économie est mal vu, décrédibilise quelque peu ce que porte en réalité l'ESS, à savoir une économie où la notion de profit ne prend pas le pas sur certaines valeurs. C'est en axant le discours sur le sérieux des modèles économiques des statuts ESS que leurs promoteurs ont des chances d'être entendu par des consulaires qui attendent que « *l'ESS fasse ses preuves* ».

Par ailleurs les coopératives ou associations sollicitent rarement les consulaires. Les demandes à traiter étant rares cela entretient l'idée que consulaires et ESS n'ont rien en commun. En dernier lieu, les acteurs

⁷¹ Pour rappel, l'INSEE considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. A l'inverse, on considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration. Source : <http://www.insee.fr> (consulté le 13 août 2013).

rencontrés qui connaissent les statuts ESS, notamment la possibilité de reprendre une entreprise en Scop, pointent du doigt la difficulté à proposer ces possibilités à leurs ressortissants. Cela tiendrait tout d'abord à des questions de mentalité : « *je pense que les mentalités ne sont pas prêtes dans le commerce. Les commerçants ont peu de retraite et ils veulent bien revendre leur entreprise, surtout en temps de crise* ». Par ailleurs, le chef d'entreprise est perçu comme « *étant profondément individualiste* », ce qui s'oppose à l'idée même d'un regroupement type Scop ou GE. Concernent la reprise d'une entreprise sous statut Scop, certains consulaires pointent également du doigt le fait que le territoire est en grande partie composé de TPE avec peu ou voire pas de salariés⁷².

La majorité des consulaires rencontrés attendent qu'on leur démontre que l'ESS peut porter des projets économiquement viables. D'autres interlocuteurs sont plus réceptifs : « *Pour moi c'est une entreprise classique avec des caractéristiques* ». Dans le cadre des formations que peuvent proposer les chambres consulaires, certains répondants remarquent qu'un certain nombre de porteurs de projets évoquent des valeurs qui se rapprochent de l'ESS : « *Sur 150 stagiaires, environ 15 'parlent' d'ESS* ». Si jusqu'à présent les statuts Scop et Scic ne sont pas présentés lors de la formations, certains consulaires se disent ouverts à la réflexion : « *on peut travailler sur des dispositifs spéciaux si on reçoit un besoin particulier. On peut imaginer des dispositifs pour accompagner les projets ESS* ». Enfin, une partie des acteurs consulaire rencontrée ne semble pour l'heure pas intéressé par des informations supplémentaires.

Leurs attentes :

Etre convaincus par la viabilité économique des projets ESS. « *Montrer à la CCI qu'ils ont peut-être tort d'avoir une vision négative* ».

S'éloigner du discours trop théorique de l'ESS pour en revenir à des exemples concrets qui fonctionnent : « *on n'a jamais de discussion sur les concepts. Ca ne nous intéresse pas de théoriser* ». Pour atteindre les consulaires, la clé d'entrée se trouve dans les statuts et non dans les valeurs.

Elément contextuel :

Régionalisation des CCI : depuis le 1^{er} janvier 2011 et la réforme des chambres de commerce et d'industrie, les CCI territoriales sont rattachées aux CCI régionales.

L'échelon régional peut-être une bonne porte d'entrée pour présenter les statuts ESS.

Leurs implications :

Imaginer une journée de sensibilisation aux agents des chambres consulaires. « *Il faut bien nous informer et si on y croit et que c'est viable, on en fera part à nos ressortissants* ».

Possibilité d'introduire une journée sur l'entrepreneuriat ESS dans le cadre du forum de la création d'entreprise.

Parler des statuts Scop et Scic lors des stages de formations pour la création d'entreprise.

Si certaines chambres consulaires peuvent se révéler plus sceptiques sur l'intérêt de l'ESS, l'implication d'autres chambres consulaires pourrait conduire à un effet d'entraînement de la part des autres consulaires.

⁷² En France en 2012, 67% des entreprises ne comptaient aucun salarié et 94% moins de 9. Source : Insee, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATTEF09203 (consulté le 3 août 2013)

B. Le territoire et l'ESS

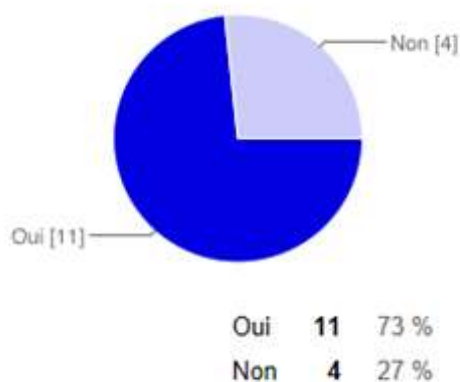
a. Les élus

Sur les 150 communes que compte le Parc, 15 d'entre elles ont répondu au questionnaire (annexe 17). L'échantillon étudié représente donc 10% de la totalité des communes qui adhèrent au Syndicat mixte du Parc. Il s'agit là d'un point de satisfaction bien qu'il ait fallu procéder à de multiples relances pour atteindre un tel taux.

• L'Économie sociale et solidaire : c'est quoi pour vous ?

Près de trois élus sur quatre ont déjà entendu parler de l'Économie sociale et solidaire. Ce fort pourcentage peut s'expliquer par le fait que les élus qui ne connaissent pas cette notion ne se sont peut-être pas sentis concernés par le questionnaire et n'ont pas pris le temps d'y répondre. Il semble peu probable que ce taux aurait été aussi fort si l'ensemble des 150 communes avaient répondu.

1. Avez-vous déjà entendu parler de l'ESS ?



2. Si oui, par qui ?

Autre(s) élu(s)	2	11 %
Agent(s) / technicien(s)	1	6 %
Habitant(s)	1	6 %
Média(s)	6	33 %
Organisme(s)	2	11 %
Professionnel(s)	4	22 %
Porteur(s) de projet	1	6 %
Ne sait pas	0	0 %
Autre	1	6 %

Source : Analyse du questionnaire à destination des élus - traitement : google drive

Un tiers déclarent en avoir eu connaissance à travers les médias et près d'un quart via des professionnels. Il semble que les élus échangent peu entre eux ou avec les techniciens sur la notion d'ESS.

Au-delà des deux répondants qui n'arrivent pas à mettre des mots sur la notion d'ESS, le reste des répondants est en mesure de citer des mots/idées en accord avec les approches « officielles ». Parmi ces élus qui arrivent à rattacher des éléments à l'ESS, on distingue deux types de réponses.

Les répondants qui abordent l'ESS via l'entrée sociale : « *Trouver des travaux et emplois pour ceux qui en sont démunis* », « *CCAS* » « *emploi en réinsertion, bénéfiques partagés* ». Les mots/idées cités par la majorité des répondants dépassent cette approche uniquement sociale et résument davantage l'ESS : « *Humain, équitable, progrès, solidarité, égalité* », « *aide aux productions locales, valorisation de savoirs faire et produits locaux* », « *développement économique local* », « *place de l'Homme dans le travail, intelligence collective* », « *accompagnements des projets privés, commerces, services dans le monde rural* ». Pour les élus, l'ESS semble se caractériser par son lien avec le territoire, sorte de développement local. Lorsque les communes sont invitées à donner une définition de l'ESS, elle est souvent définie par opposition à l'économie capitalistique : « *Economie fondée sur d'autres valeurs que celles de l'économie capitalistique et financière visant à donner*

une autre place à l'Homme dans le travail », « c'est un mode d'organisation salariale et commerciale qui promeut des valeurs sociales et solidaires », « c'est la satisfaction des besoins humains débarrassés des profits et de leur accumulation et l'exploitation de l'homme par l'homme ».

D'autres répondants font quant à eux un parallèle entre ESS et développement durable : « *Promotion des productions locales artisanats et agricoles par le biais de filières courtes et durables* », « *économie conforme aux principes du développement durable visant le développement endogène et exogène du territoire* ». On ne peut que constater dans certaines de ces réponses un discours presque « militant », lié à des sensibilités personnelles et qui accèdent l'idée que ce sont davantage des élus personnellement intéressés par l'ESS qui ont répondu. Par ailleurs, l'ESS est rattachée au secteur social pour 80% des répondants. Viennent ensuite « l'agriculture » ainsi que le « commerce, hébergement, restauration ». Le secteur « arts, spectacle, sports et loisirs » est mentionné par moins d'un répondant sur deux, or les précédents résultats ont montré que c'était pourtant le secteur de l'ESS qui compte le plus d'établissements sur le territoire étudié.

- **L'ESS sur votre territoire**

Après avoir informé les élus de la définition classique de l'ESS ainsi que de l'approche par statut, les communes étaient invitées à évaluer le nombre d'associations, coopératives, mutuelles et fondations présentes sur leur territoire. Les réponses montrent que près de 60% des élus ne savent pas, ou pensent que leur territoire ne compte aucune association. Même dans les communes très faiblement peuplées, on peine à croire qu'il n'existe pas d'association. Les élus sont beaucoup plus sûrs de leurs réponses concernant les autres statuts de l'ESS. La quasi-totalité des répondants estiment à zéro ou alors ne savent pas s'il existe des coopératives, mutuelles ou fondations sur leur commune.

Si les élus semblent ne pas trop identifier les entreprises ESS de leur territoire ainsi que le nombre d'emplois, ils ont plus de facilité à évoquer les entreprises hors ESS de leur commune. On peut même aller jusqu'à penser que sont englobées dans le champ « hors ESS » des structures qui sont sous statut ESS.

- **Interactions entre la commune et les structures ESS**

60% des communes répondantes disent pourtant travailler avec les structures qui dépendent du champ de l'ESS, principalement en direction du monde associatif. Lorsqu'il existe une politique de soutien aux entreprises de l'ESS, elle se situe dans la majorité des cas à l'échelle communale. Ce soutien se matérialise par la mise à disposition de locaux et d'équipements collectifs ainsi que par des financements.

- **Des communes conscientes des difficultés rencontrées par les associations de leur territoire**

D'après eux, les principales difficultés rencontrées par ces structures ESS sont « *un manque de bénévoles* » (11 fois cité) ainsi que « *des difficultés de financement* » (9 fois cité). La récurrence de ces réponses témoigne des difficultés que traverse le tissu associatif. Sur la question des problèmes de financement, on peut imaginer que les élus songent à la baisse des subventions publiques qui impacte dans un premier temps les collectivités et donc par extension les associations.

Le Parc ainsi que les parties prenantes à la mission souhaitaient que soit étudié l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur le monde associatif. Sur ce point, près d'un quart des répondants considère que cette réforme n'aura « *aucun impact* » sur les associations de leur commune. Ils sont également près de 25% à voir dans cette réforme le moyen pour les associations de « *mutualiser des emplois* ».

- **La méconnaissance des acteurs qui accompagnent le champ de l'ESS**

A la question « *Quels sont, selon vous, les acteurs qui accompagnent les structures relevant du champ de l'ESS ?* », on observe deux types de réponses. Près d'un tiers des répondants n'en identifient aucun. Pour les autres, ce sont très largement les structures administratives (commune, conseil général, région) et publiques (Directe, pôle emploi) qui sont identifiées comme accompagnant le champ de l'ESS. Notons que les chambres consulaires ont été citées par l'un des répondants.

En conclusion, près de 70% des répondants ne savent pas, ou déclarent ne pas avoir de liens avec ces organismes.

- **Limites et difficultés rencontrées**

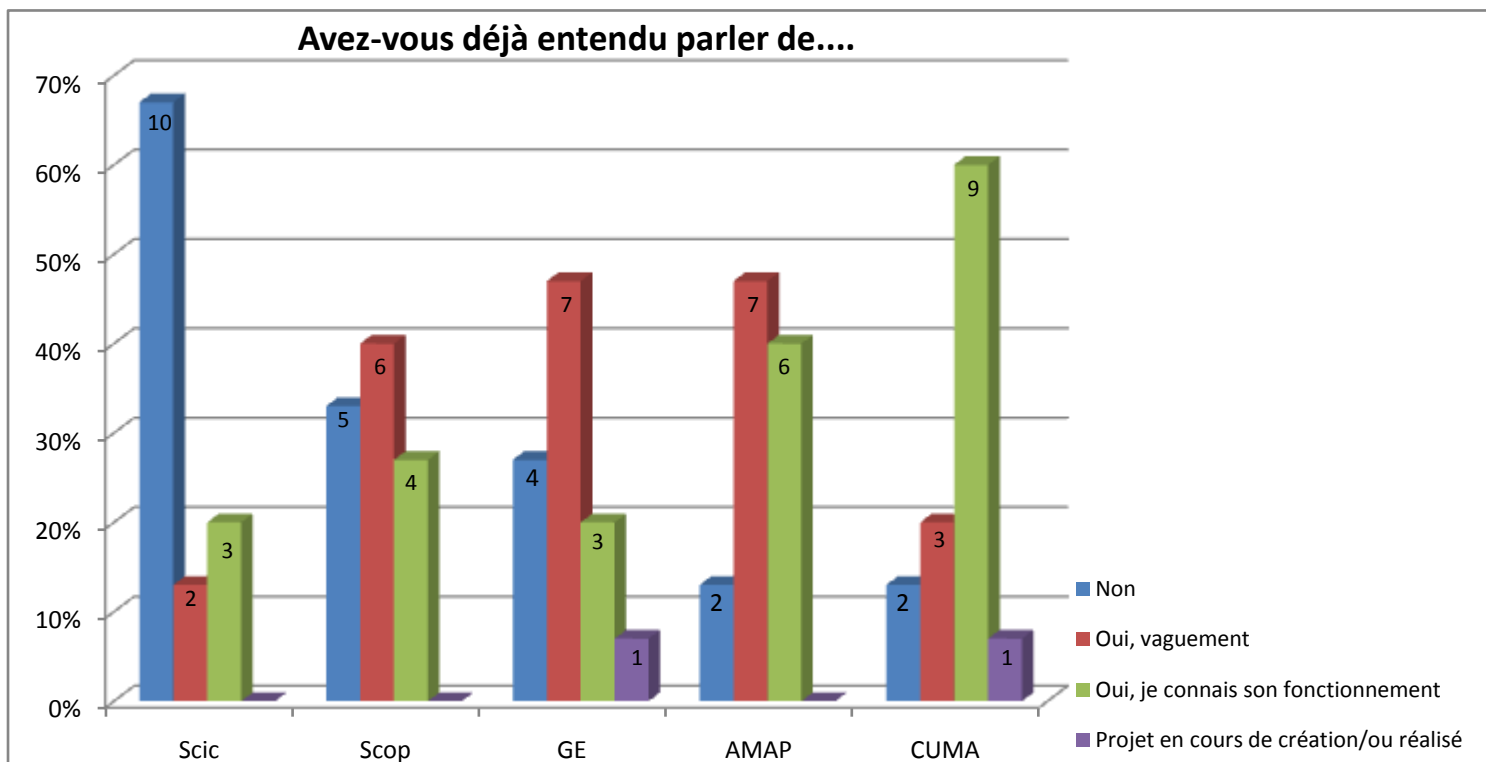
Un peu plus de la moitié des répondants reconnaissent rencontrer des difficultés pour gérer les demandes et besoins des porteurs de projets mais aussi ceux des structures existantes relevant de l'ESS. Les deux difficultés les plus présentes sont « *la méconnaissance des dispositifs d'accompagnements existants* » ainsi que « *le manque de moyens financiers* ». Les élus considèrent également comme une difficulté « *la méconnaissance des acteurs qui œuvrent à la promotion de l'ESS* » ainsi que « *le manque de techniciens formés à l'ESS* ».

Questionner les communes sur leurs difficultés en matière de création/reprise d'activité a été l'occasion de faire remonter des témoignages intéressants :

- ✓ « *Pas de difficulté rencontrée puisque aucune demande n'a été formulée* » ;
- ✓ « *Manque de moyens pour attirer les porteurs de projets, manque de perspectives économiques* » ;
- ✓ « *Le déménagement des zones rurales est à tel point avancé que la lame de fond amène tout ce qui n'est pas terminé* » ;
- ✓ « *Initiative privée absente* » ;
- ✓ « *Difficile de trouver des porteurs de projets allant jusqu'au bout* ».

- **« AMAP » et « CUMA », les deux statuts les mieux connus des élus**

Au-delà des statuts associatifs et coopératifs largement connus du grand public, les élus étaient invités à exprimer leur degré de connaissance sur des statuts plus précis de l'ESS.



Source : Analyse du questionnaire à destination des élus - traitement : SMPNRVA

La méconnaissance des « Scic » par les élus apparaît clairement. Seuls trois répondants sur quinze déclarent en connaître le fonctionnement. Les Scop et GE, même s'ils évoquent quelque chose aux élus sont encore loin d'être des outils maîtrisés par les communes. Les AMAP et CUMA semblent plus largement entrés dans les mœurs. L'aussi bonne connaissance des CUMA peut s'expliquer par l'ancienneté du dispositif ainsi que par l'importance du secteur agricole sur le territoire du Parc.

- **Des élus qui veulent en savoir plus sur l'ESS et ses enjeux locaux...**

Près de 3 élus sur 4 (73%) sont soit « intéressés » soit « éventuellement intéressés » pour obtenir des informations supplémentaires sur l'ESS et ses enjeux locaux.

Les élus ont manifesté différents types d'attentes :

- ✓ demande d'informations sur l'ESS de manière générale ;
- ✓ exemples de réussites ainsi que la façon dont cela a été possible ;
- ✓ informations plus précises sur les Scic, les clauses d'insertion d'appel d'offre ;
- ✓ renseignements sur les porteurs de projets en milieu rural.

- **...d'autant plus que les projets de création/reprise d'activités existent**

Pour un répondant sur cinq, il existe des projets de reprise d'activité dans leur commune. Ils sont par ailleurs près de 40% à identifier des perspectives en termes de création d'entreprise. Par exemple, on retrouve des projets de petits commerces (type épicerie), d'artisanats ou encore de restauration.

Synthèse :

La majorité des élus répondants a déjà entendu parler de l'ESS
Des définitions relativement proches des approches « officielles »
La perception par les élus du lien particulier entre ESS et territoire
Des répondants conscients des difficultés du monde associatif
Les statuts ainsi que les acteurs de l'ESS sont encore largement méconnus
La réforme des rythmes scolaires : l'occasion de mutualiser des emplois

Attentes :

Volonté d'en savoir plus sur l'ESS et ses réalisations pour éventuellement s'en servir dans le cadre des projets d'activité
Meilleure connaissance du statut Scic
Arriver à attirer des porteurs de projets sur leur commune

b. Techniciens

Le questionnaire à destination des techniciens et agents des collectivités a obtenu 9 réponses⁷³. Sur les retours du formulaire à compléter en ligne, 4 agents de développements intercommunaux ont répondu ainsi que le responsable d'un CIAS. L'envoi du questionnaire pendant la période estivale peut expliquer ce faible taux de retour. Pour les 4 autres réponses, il s'agit des Pays rencontrés.

- **100% des répondants ont déjà entendu parler de l'ESS**

La totalité des techniciens répondants a déjà entendu parler de l'ESS (9 sur 9).

2. Si oui, par qui ?

Autre(s) agent(s) / technicien(s)	4	21 %
Elu(s)	0	0 %
Habitant(s)	0	0 %
Média(s)	3	16 %
Organisme(s)	7	37 %
Porteur(s) de projet	2	11 %
Professionnel(s)	3	16 %
Ne sait pas	0	0 %
Autre	0	0 %

Source : Analyse du questionnaire à destination des techniciens - traitement : [google drive](#)

C'est avant tout par l'intermédiaire d'organismes que les répondants ont pris connaissance de l'ESS. Des échanges ont ainsi pu avoir lieu avec la Cres, le Créfad, l'Urscop, l'Ardta ou encore le service ESS du Conseil Régional. Par ailleurs, certaines de ces structures appartiennent à des réseaux (ex : Réseau Sancy

⁷³ Contrairement au questionnaire à destination des élus, ici les informations ont été récoltées de deux manières différentes. Il n'a donc pas été possible d'en produire l'analyse statistique.

Volcan). L'ESS semble être également un sujet discuté entre agents/techniciens. De manière plus marginale, les répondants déclarent avoir pris connaissance de l'ESS via des échanges avec des porteurs de projets.

- **L'ESS, c'est quoi pour vous ?**

Alors que les élus ont quelques difficultés à parler de l'ESS, les réponses des techniciens s'éloignent du volet uniquement social pour balayer l'ESS via une triple entrée. Certains répondants sont dans une approche statutaire. Il peut s'agir des quatre statuts habituels ou simplement du volet associatif ou coopératif. Pour d'autres, la notion d'ESS évoque avant tout des principes/valeurs tels que « l'Homme », « le partage », « la solidarité », « l'utilité sociale », « le développer localement ». La dernière catégorie de répondants appréhende l'ESS par opposition à l'économie classique : « contraire de l'économie capitaliste », « modèle économique différent de l'économie classique ». Il ne s'agit là pas nécessairement d'un discours militant de la part des répondants mais plutôt de la vision qu'ils ont de l'ESS.

Ces typologies de réponse se retrouvent également dans les définitions de l'ESS faites par les techniciens :

- ✓ « Champ de l'économie regroupant des structures (associations, coopératives...) qui au-delà de la recherche du profit œuvrent dans un intérêt collectif » ;
- ✓ « Organisation collective d'une entreprise selon des principes d'égalité et de respect social. L'objectif premier est le financement et le développement des projets avant la recherche de bénéfices » ;
- ✓ « Secteur en dehors des champs classiques publics-privés »

- **L'ESS, un projet économique avant tout**

Une large majorité des techniciens est donc en mesure de définir l'ESS. Néanmoins cette bonne connaissance n'implique pas qu'ils fassent leur cette approche. S'ils reconnaissent les liens particuliers qu'entretiennent les structures ESS avec les territoires, il ne serait pas forcément nécessaire de mener une politique spécifique ESS. Il s'agit avant tout d'activité économique qui a vocation à toucher tous les secteurs : « Pour moi, l'ESS fait partie de l'économie classique », « Dans le secteur rural, il n'y a pas assez de volume pour se poser des questions spécifiques sur l'ESS. Ca reste avant tout de l'activité économique ».

Certains techniciens vont même jusqu'à qualifier d'utopiste et de contre-productif le discours qui tend à séparer l'ESS des formes plus classiques d'économie : « On résume souvent l'ESS au volet associatif un peu « bobo ». Les Scop, ça va plus loin, c'est des emplois viables. L'ESS ça ne doit pas être que du social. Même un projet ESS est un projet économique ». L'ESS serait vue comme une forme d'alternative à une économie classique systématiquement synonyme de capitalisme : « Une partie de la population qui cible des projets ESS, c'est pour éviter l'économie classique mais au fond on revient toujours à l'économie ».

- **Des difficultés à maintenir l'activité économique**

Les techniciens rencontrent des difficultés pour développer mais surtout maintenir l'activité économique de leurs territoires. Certains métiers comme la boulangerie ou l'hôtellerie apparaissent comme plus touchés par les fermetures. Il est difficile de trouver des repreneurs pour ces activités qui peinent à être rentable en milieu rural. Par ailleurs, le vieillissement de la population touche les chefs d'employeurs. Sur un territoire « 20% des chefs d'entreprise ont plus de 58 ans ».

- **Le monde associatif : entre difficulté et optimisme**

A l'instar des élus, les techniciens observent que les associations rencontrent « *des difficultés de financement* » ainsi qu'« *un manque de bénévoles* » respectivement 7 fois cités.

En ce qui concerne l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les associations, les agents y voient l'occasion de mutualiser voire créer des associations et des emplois. Les techniciens constatent que des choses commencent à se mettre en place : « *des forums ont été organisés pour que les associations se rencontrent* ». Cette réforme apparaît comme étant une occasion dont les associations doivent se saisir pour réfléchir à de nouvelles pratiques, de type mutualisation.

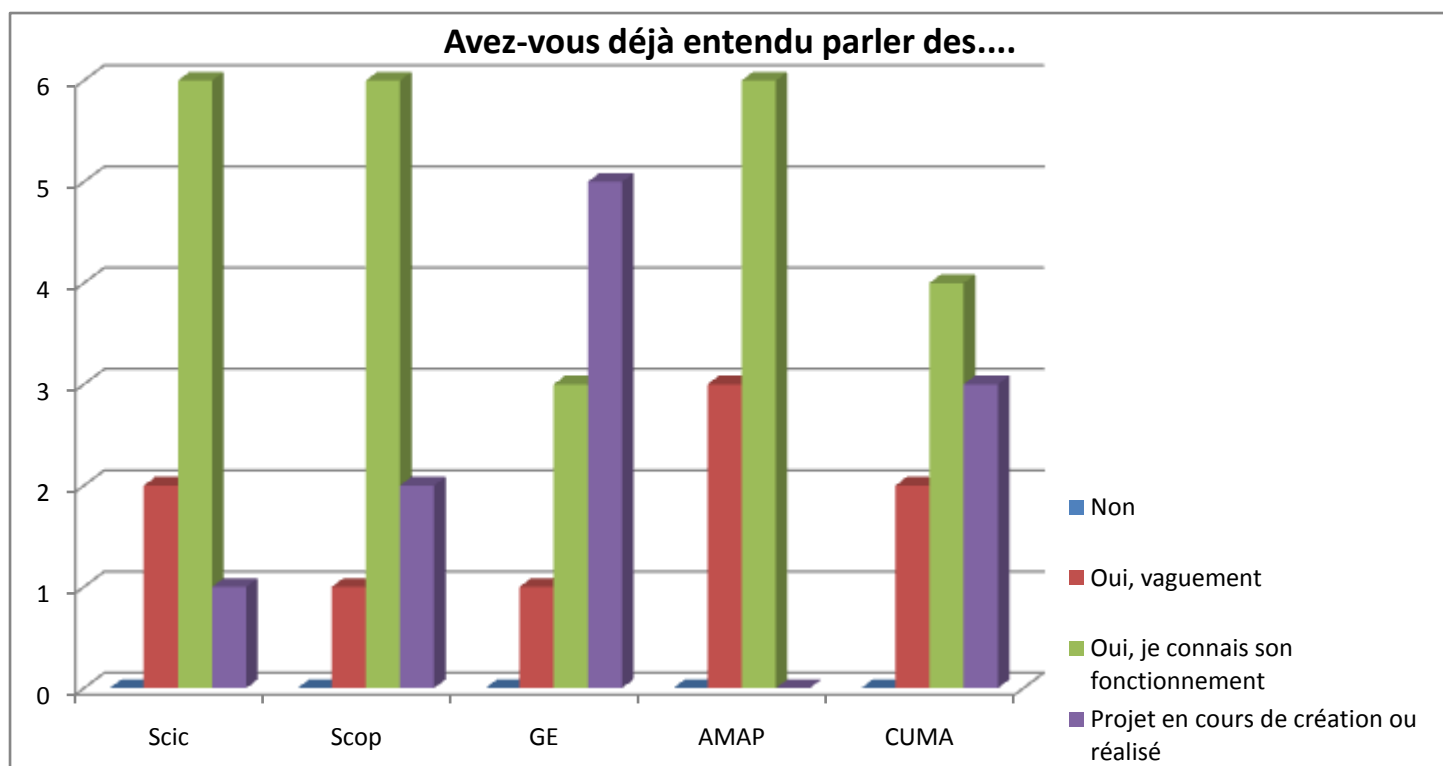
- **Les activités sous statut ESS, globalement méconnue des techniciens**

Les techniciens ont des difficultés à parler des initiatives ESS de leur territoire. La majorité des répondants est d'ailleurs le plus souvent incapable de dénombrer les structures sous statut ESS, la quantité d'emplois ainsi que les secteurs d'activité dominants. Par ailleurs, les deux tiers des agents ne savent pas s'il existe des projets relevant de l'ESS sur leur territoire. Cette donnée s'explique par le fait que les communautés de communes et Pays ne sont pas encore forcément identifiées par le grand public comme un interlocuteur en matière de développement économique. Le terme ESS n'est quasiment jamais employé par les porteurs de projets : « *les porteurs de projets ne me parlent pas d'ESS* », « *j'ai l'impression que c'est plus un jargon utilisé entre les structures plus que par les porteurs de projets* ». Cela explique pourquoi les techniciens ne perçoivent pas l'intérêt de développer une politique spéciale en direction de l'ESS. Par ailleurs, ils ne se considèrent pas comme des spécialistes de la création/reprise d'activité mais davantage comme des accompagnateurs des projets sur le long terme. Il n'est donc pas évident pour les techniciens de présenter aux porteurs de projets les statuts de l'ESS, d'autant plus que le choix du statut a parfois déjà été acté.

Si le terme « ESS » n'est pour ainsi dire jamais prononcé, les répondants notent que certains porteurs de projets ont parfois une approche plus « atypique », ils peuvent défendre des valeurs que l'on pourrait assimiler à l'ESS : « *On sent l'engagement, mais c'est rarement présenté comme de l'ESS* ».

- **Les statuts Scop, Scic, bien identifiés pas les techniciens**

Les statuts de l'ESS sont très majoritairement connus des agents de développement. Il convient également de noter la montée en puissance des discussions autour des groupements d'employeurs que l'on peut en partie attribuer à la réforme des rythmes scolaires. Il s'agit donc d'un statut dont le potentiel est important et où il est d'ores et déjà possible de s'appuyer sur les techniciens qui semblent maîtriser cet outil. Ces données tranchent avec le fait que les répondants n'évoquent que très rarement ces statuts lors d'échanges avec des porteurs de projets. Le discours tenu par les agents laisse à penser que s'ils connaissent bien le fonctionnement de ces statuts, ils n'en saisissent pas forcément tous les contours au point de pouvoir en parler à un éventuel porteur de projet. Les répondants ne se considèrent d'ailleurs pas comme des spécialistes de la création, rôle qu'ils attribuent davantage aux chambres consulaires.



Source : Analyse du questionnaire à destination des techniciens – traitement : google drive

- **50% des techniciens reconnaissent avoir des difficultés pour gérer les demandes des structures ou des porteurs de projets relevant de l'ESS**

S'ils arrivent le plus souvent à identifier les porteurs de projets « atypiques », Pays et communautés de communes rencontrent des difficultés pour gérer ces demandes. Alors que certains techniciens renvoient les porteurs de projets vers les organismes susceptibles de les accompagner « *lorsque l'on sait que le projet est atypique, qu'il ne rentre pas dans les clous CCI, on renvoie vers le Créfad* », la majorité des agents de développement reconnaissent leur manque de connaissances en matière d'ESS.

La « *méconnaissance des acteurs qui œuvrent à la promotion de l'ESS* » constitue ainsi le principal manque des répondants, qui ne maîtrisent pas forcément bien les statuts. Il apparaît donc difficile de les présenter aux porteurs de projets potentiellement intéressés. Ensuite, les techniciens pointent du doigt leur « *méconnaissance des dispositifs d'accompagnement existants* ».

Les répondants arrivent à citer les noms d'accompagnateurs d'initiatives ESS mais ont plus de difficultés à identifier les missions de chacun : « *je sais qu'il y a le DLA et CLARA, mais après j'ai un peu de mal à cibler les actions de chacun* », « *pour les associations, on n'a pas de structures consulaires* ». En matière de Scop, l'union régionale semble cependant être un acteur plus identifié « *l'Urscop c'est assez simple, ça gère un statut* ». Le manque de « *personnes ressources* » est un élément qui se dégage des réponses que formulent les techniciens. Il n'est donc pas toujours facile de parvenir à orienter vers le bon interlocuteur les porteurs de projets relevant potentiellement de l'ESS.

A contrario, la quasi-totalité des répondants considère ne pas rencontrer de difficultés pour gérer les demandes/besoins des porteurs de projets/structures relevant de statuts plus classiques. Cet élément s'explique par la meilleure connaissance des statuts ainsi que des interlocuteurs à mobiliser (ex : chambres consulaires).

- **Des techniciens qui veulent en savoir plus sur l'ESS et ses enjeux locaux**

L'ensemble des répondants sont soit « *intéressés* » soit « *éventuellement intéressés* » pour obtenir des informations supplémentaires sur l'ESS et ses enjeux locaux. Par ailleurs, ils pensent que les autres techniciens sont susceptibles d'être intéressés par ce genre d'informations.

Les agents de développement ont principalement manifesté trois types d'attentes :

- ✓ informations sur les modalités de création/fonctionnement des structures ESS ;
- ✓ exemples de modèles économiques qui fonctionnent ;
- ✓ éclairage sur les missions des structures susceptibles d'accompagner l'ESS.

En ce qui concerne les supports de diffusion de l'information, plusieurs outils sont évoqués :

- ✓ élaboration d'une liste des acteurs qui aident ainsi que leurs missions ;
- ✓ organisation de réunions à l'échelle intercommunale pour notamment sensibiliser sur la possibilité de mutualisation d'emplois ;
- ✓ organisation d'un voyage d'étude à destination des élus pour leur présenter des exemples de réussite.

Synthèse :

Bonne connaissance de la notion d'ESS ainsi que des valeurs défendues

Connaissance réduite du fonctionnement précis des statuts ESS de type Scop, Scic

Pas de politique particulière en direction de l'ESS

Une entrée ESS via le volet économie : la nécessité de démontrer le sérieux économique des projets

Difficulté à identifier les initiatives ESS de leur territoire

Connaissance partielle des acteurs qui accompagnent l'ESS

Attentes :

Meilleure connaissance des acteurs de l'ESS et de leurs missions

Etre mieux informé sur les statuts ESS et sur les enjeux locaux

Avoir des exemples de structures économiquement viables

C. L'ESS vue par les structures qui la compose

L'étude qualitative menée en direction des structures ESS a abouti à 12 échanges soit 13 projets étudiés puisque l'un des répondant travaille sur deux projets : 9 associations, 1 Scop, 1 Scic, 2 projets de création (GE/Scop ou Scic) (annexes 18 et 19).

La majorité des contacts ont eu lieu par téléphone (8 sur 12). La possibilité d'échanger à distance a été un argument pour convaincre certaines structures de m'accorder un peu de temps. Les 5 autres établissements ont été rencontrés de visu. Ces échanges, d'environ une heure, ont permis d'identifier les difficultés ainsi que les besoins de ces établissements. L'échantillon est certes restreint mais les réponses corroborent les différentes études^{74 75} déjà menées sur volet associatif, notamment par le réseau « Recherches et Solidarités »⁷⁶.

⁷⁴ Recherches et solidarités, *Les associations en Auvergne repères et chiffres clés*, septembre 2012

⁷⁵ Recherches et solidarités, *Panorama du secteur associatif dans le Cantal*, septembre 2012

a. Constat d'ordre général

Associations et coopératives rencontrées ont le sentiment de jouer un rôle sur leur territoire. Certains propos sont revenus lors des échanges :

- ✓ « *On fait de l'aménagement culturel du territoire* » ;
- ✓ « *On est dans une logique d'aménagement du territoire, de développement local* » ;
- ✓ « *A moyen termes on envisage de passer en Scic. Il faut que élus et habitant soient parties prenantes pour créer une sorte d'AMAP culturel* ».

Même lorsqu'elles ne l'expriment pas aussi clairement, les structures sont conscientes de jouer un rôle de poids sur le territoire et de répondre à de réels besoins (ex : lutter contre la désertification médicale, conserver l'existence d'un commerce de proximité etc.).

b. Le choix du statut

• Le choix du statut associatif

Un tiers des associations rencontrées se sont créées à la suite d'une volonté politique. L'association apparaît pour les élus comme le moyen le plus souple pour gérer la structure créée. Contrairement à la prise en charge en régie directe qui nécessite que la collectivité embauche, elle se pose ici en financeur de l'association mais n'a pas à en assumer les difficultés. Cette situation est parfois mal perçue par les associations qui peuvent avoir l'impression de perdre en indépendance « *on est plus dans une logique de prestataire que dans une logique de partenariats* ».

En ce qui concerne les associations sportives et culturelles, le statut associatif apparaît comme étant le seul envisageable. Les créateurs ne semblent pas s'être vraiment posé la question du statut. Enfin, pour certains créateurs, le choix du statut associatif est également vu par opposition aux entreprises classiques : « *quand on fait de la culture, on n'est pas là pour faire de l'argent* », « *je ne voulais pas faire une entreprise individuelle* ».

• Le statut Scop, un choix plutôt qu'un état de fait

Adopter un statut coopératif et participatif relève davantage du choix. D'autres statuts auraient pu être envisagés mais les créateurs ont été « séduits » par le statut Scop ou Scic qui correspond davantage à leur projet ainsi qu'à des aspirations personnelles. Ces éléments se retrouvent dans les propos recueillis auprès de ces structures : « *on s'y retrouve en termes de valeurs* », « *prise de décision collégiale* », « *le fait que l'outil de travail appartient en majorité aux salariés* », « *la Scic, c'est très beau, ça mériterait d'être plus connu* ». Les statuts Scop sont soit déjà connus des porteurs de projets soit résultent de différentes rencontres, échanges. Dans les deux cas, les créateurs se sont tournés vers l'Union régionale des Scop pour mener à bien leurs projets.

⁷⁶ « L'objet de l'association Recherches & Solidarités est de « mieux connaître et mieux faire connaître les sujets de solidarités en France ». Les travaux d'analyses et de recherches qu'elle réalise avec son Comité d'experts, donnent lieu à des publications régulières » notamment sur le volet associatif
Source : <http://www.recherches-solidarites.org> (consulté le 4 août 2013)

c. Les besoins en emplois

Les structures associatives sont davantage dans une logique de stabilisation financière et de maintien des emplois existants. Le secteur associatif emploie majoritairement sous contrats aidés. Des besoins existent mais il s'agit généralement de temps partiel et la question du financement est généralement un obstacle à l'embauche. Une part importante de structure se dit intéressée par la possibilité de mutualiser des emplois. Des initiatives de mutualisations sont par ailleurs déjà en cours chez certaines associations.

d. Impact de la réforme des rythmes scolaires

Le Parc ainsi que les parties prenantes à la mission souhaitent que soit étudié l'impact de la réforme des rythmes scolaires. Sur les neuf associations interrogées, la réforme va avoir un impact sur l'activité de quatre d'entre elles. Il s'agit d'associations qui sont amenées à être au contact de jeunes publics et qui interviennent sur le secteur « arts, spectacles, sports et loisirs ».

Ces quatre associations ont d'ores et déjà été approchées par les élus pour proposer des interventions. Cette réforme est néanmoins appréhendée avec une certaine réserve par la majorité des structures. Elles sont pour l'heure dans l'attente de voir ce qui va leur être proposé : « *on attend de voir* ». Ces associations ont certains doutes concernant les retombées positives. Elles craignent que les activités supplémentaires se fassent au détriment des heures déjà effectuées sur le temps scolaire. D'autres associations se demandent comment trouver des intervenants qui accepteront de venir pour moins d'une heure. Par ailleurs, lorsqu'elles interviennent sur une échelle intercommunale, les associations sont parfois confrontées à des situations où la réforme ne sera pas appliquée par toutes les communes dès la rentrée 2013.

Il n'y a que pour les associations qui disposent de personnel facilement mobilisable sur ces créneaux que la réforme est perçue comme un moyen de se développer. De l'aveu même de ces structures, cette réforme aurait davantage été perçue comme une difficulté si aucun animateur n'était disponible sur ces créneaux.

En résumé :

Il semble que les contours exacts de cette réforme ainsi que son application sur les territoires soit mal connue par les associations. Cela ne fait que rajouter un élément d'inquiétude supplémentaire pour des associations déjà confrontées à des difficultés.

e. Les difficultés que rencontrent les structures ESS

Associations et coopératives rencontrent des difficultés distinctes.

- **Le secteur associatif : une baisse de financements et d'implication des bénévoles**

Les difficultés citées par la quasi-totalité des associations rencontrées sont « le manque de bénévoles » et « les difficultés financières ».

Bien souvent, le dynamisme d'une association tient au noyau dur des membres du bureau. Cet équilibre est donc incertain sur le moyen terme puisqu'il peut suffire qu'une personne quitte l'association pour que sa vitalité vacille. Il faut alors trouver des bénévoles prêts à s'investir au sein de la gouvernance. Plus prosaïquement, certaines associations disent qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser bénévoles et adhérents lors de manifestations ou d'animations. Différents facteurs sont susceptibles d'expliquer ce manque

d'investissement. Une association constate que « *les jeunes parents ne se rendent pas compte des besoins humains que représentent une association* ». L'association serait avant tout vue par le service qu'elle rend. Cependant toutes ne souffrent pas du manque de bénévoles : certaines bénéficient d'une certaine renommée et n'ont pas de difficultés à attirer de nouveaux membres motivés. Enfin, certaines structures associatives ne ressentent pas le manque de bénévoles étant donné que le statut sert avant tout de support. C'est le cas par exemple de la Maison de santé du Cézallier. Les charges que supporte l'association sont réparties entre les professionnels adhérents.

Les difficultés de financement sont également une source d'inquiétude pour les associations. Les structures ressentent tout d'abord la baisse des subventions publiques. Plus l'association est financée par des fonds publics, plus les difficultés engendrées sont importantes. Par ailleurs, il arrive que les recettes de certaines associations soient majoritairement basées sur l'organisation annuelle d'un événement majeur. La suppression de cet événement, du fait d'une volonté politique ou d'un essoufflement, peut remettre en question la structure financière de l'association.

Face à ces difficultés, les associations rencontrées font preuve d'un dynamisme certain. Pour endiguer les baisses de financement, elles repensent leur modèle économique. Ainsi une association confiait : « *On vivait sur un acquis. Le jour où cet acquis a disparu, il a fallu se mettre à faire d'autres manifestations* ». La recherche de nouveaux financeurs est un autre élément avancé par les associations rencontrées pour s'assurer une stabilité à court voire moyen terme. Les associations n'hésitent pas solliciter des aides diverses ou à se tourner vers des partenaires privés.

Ce dynamisme s'explique en partie par le fait que les associations rencontrées sont presque toutes employeuses. Ces structures sont donc davantage dans l'obligation de dégager des recettes, ne serait-ce que pour rémunérer leurs salariés. Il n'est donc pas sûr que les associations non employeuses fassent preuve d'autant de dynamisme.

En résumé :

Les difficultés que rencontrent les associations les obligent à repenser leur modèle économique. C'est parfois la survie de l'association qui est en jeu.

Les associations semblent vouloir faire leur la formule de Pierre de Coubertin selon laquelle « *chaque difficulté rencontrée doit-être l'occasion d'un nouveau progrès* ». En effet, les associations expriment des besoins en matière de mutualisations. Des initiatives de partenariats et de mutualisation de matériel entre association existent déjà mais les rouages techniques sont encore peu connus. Il semble y avoir un important potentiel en termes de mutualisation d'emploi. Encore faut-il que les associations d'un territoire se connaissent et échangent sur leurs besoins.

- **Les Scop : des statuts encore méconnus**

Les Scop rencontrées font part de la méconnaissance des statuts Scop et Scic par une partie des acteurs publics et acteurs du développement économique. Les chambres consulaires apparaissent comme n'étant pas forcément familiarisées à ces statuts : « *on a l'impression d'avoir des informations différentes à chaque fois qu'on les contacte* », « *méconnaissance du statut Scop* », « *ils sont plus habitués à voir des entreprises individuelles* ».

Les difficultés sont également d'ordre administratif : « on est un mouton à cinq pattes partout où on passe ».

En résumé :

Seules les structures qui accompagnent l'ESS maîtrisent les statuts Scop. Le travail de suivi mené notamment par l'Ursscop est salué.

Les chambres consulaires ont un rôle à jouer en la matière. Un travail de sensibilisation ne serait que bénéfique tant pour la vitalité des territoires que pour l'image des chambres auprès des porteurs de projets.

f. Remise en question de l'approche statutaire de l'ESS : vers une méthode inclusive plutôt qu'exclusive

- **De la simple connaissance de l'ESS à la possibilité d'en donner une définition**

La majorité des structures rencontrées a déjà entendu parler de l'ESS. Les sources d'informations sont diverses : médias, sensibilité personnelle, connaissance plus ou moins précise de la Cres,...



Source : Analyse du questionnaire à destination des structures ESS – traitement : SMPNRVA

A la question « quelque soit votre connaissance de l'ESS, quels sont les mots ou idées qui vous viennent à l'esprit lorsqu'on parle d'ESS ? », deux types de réponses apparaissent. Certains répondants évoquent effectivement des mots ou idées proches des valeurs de l'ESS alors que d'autres semblent assimiler ESS à la précarité ou à un concept utopiste.

En lien avec les valeurs de l'ESS	Approche plus éloignée
<p>« collectif »</p> <p>« démocratie »</p> <p>« lucrativité limitée »</p> <p>« entraide »</p> <p>« monde associatif »</p> <p>« autre façon de voir/faire »</p> <p>« plus équitable »</p> <p>« mode de gouvernance différent »</p>	<p>« troc »</p> <p>« aider à survivre »</p> <p>« vœux pieux »</p>

Lorsqu'il s'agit de définir avec leurs mots l'Économie sociale et solidaire, seul un répondant sur trois est en mesure de proposer une définition de l'ESS :

- ✓ « *La non-financiarisation, déshumanisation, délocalisation de l'économie* » ;
- ✓ « *Essayer de développer des économies locales* » ;
- ✓ « *Coopération plutôt que compétition* » ;
- ✓ « *L'ESS c'est avant tout des actions simples* » ;
- ✓ « *Approche Cres* » ;
- ✓ « *Pour moi l'ESS c'est l'inverse du capitalisme. C'est une économie où les gens partagent des valeurs* ».

Les réponses proposées sont plutôt proches des définitions classiques. On note également que les statuts sont quasiment absents. Cette diversité de réponses se retrouve également lorsque les répondants sont invités à identifier « les structures qui relèvent de l'ESS ».

En lien avec l'approche classique	Approche plus éloignée
« associations »	« aucune idée »
« coopératives »	« parc »
« toutes »	« communes »
« banques solidaires »	« communautés de commune »
« fondations, mutuelles, associations, Scop »	« secours populaire »

Il ressort de ces échanges l'impression que les structures n'identifient pas immédiatement leur statut comme pouvant les rattacher à l'Économie sociale et solidaire. Les répondants qui arrivent à faire une approche statutaire sont en général les mêmes qui donnent une définition précise de l'ESS. Cependant, le discours des structures diffère totalement lorsqu'elles sont amenées à s'interroger sur leur possible appartenance à l'ESS. En effet, à la question « *Votre structure se reconnaît-elle comme faisant partie de l'ESS ?* », 10 répondants sur 12 considèrent que c'est le cas. Les réponses varient du « *je pense que oui* » au « *oui très fortement* » et les répondants s'empressent de compléter leur réponse par un élément justifiant cette appartenance :

- ✓ « *Car un groupement employeur aide les gens entre eux.* » ;
- ✓ « *Nos décisions sont à chaque fois prises à l'unanimité.* » ;
- ✓ « *En discutant entre nous, le mot solidaire ressort.* » ;
- ✓ « *On est une association, on crée du lien social, je pense que l'on peut s'y rattacher.* ».

Les deux répondants qui ne voient pas de lien entre leur structure et l'ESS font partie de celles qui ne connaissaient pas l'ESS ou qui la qualifient d'utopiste.

En ce qui concerne le sentiment d'appartenance des membres de la structure (« *Pensez-vous que les membres de la structure ont le sentiment d'appartenance à l'ESS ?* »), ces derniers se sentent rarement proches des trois mots qui composent « ESS ».

- ✓ « *Social oui, après le mot solidaire ça dépend de quoi on parle.* » ;
- ✓ « *Ce qui me pose problème c'est le mot économique.* ».

L'ESS n'est généralement pas un sujet discuté entre les membres. C'est dans une moindre mesure qu'ils se sentent entièrement appartenir à l'ESS. Il s'agit en général de discours militants : « *C'est une forme de revendication, un message que l'on essaie de faire passer* ».

- **Des positions qui s'affirment, une fois la définition de l'ESS posée**

La question du sentiment d'appartenance est posée deux fois dans le questionnaire. Une première fois avant de donner plus d'informations sur l'ESS et une seconde fois après avoir fourni une définition et évoqué l'approche statutaire. Le contenu des réponses par rapport à la question précédente varie peu. C'est davantage sur la forme que les positions s'affirment. Quatre types de discours apparaissent :

1- L'approche « militante »

Ces structures se reconnaissent pleinement comme relevant de l'ESS : « *oui, cette définition nous correspond tout à fait* ». Ils en connaissent les contours et sont en mesure d'en donner une définition. Ces structures sont généralement liées à des têtes de réseaux. (ex : Etude et Chantier qui est membre de la Cres).

2- La défense de certaines valeurs sans pour autant se sentir pleinement appartenir à l'ESS

Il s'agit de la majorité des répondants. Leur connaissance de l'ESS est moins précise que dans l'approche « militante ». Ces structures ont l'impression de faire de l'ESS sans même le savoir « *on l'assimile pas sous ce nom-là, mais au fond, on en porte les valeurs* ». Loin de se sentir pleinement appartenir à l'ESS, ces structures privilégient souvent un rattachement au mot « social » ou « solidaire ». Dans cette approche, on retrouve notamment des associations qui se sentent avant tout appartenir au monde associatif.

3- Porter des valeurs oui, mais surtout assurer l'activité de la structure

Cette catégorie se rapproche de la précédente concernant le regard porté sur l'ESS. Elle apparaît comme étant une notion plutôt vague qui relève davantage du discours : « *l'ESS pour moi c'est plus que flou* », « *Social oui, après est-ce qu'il faut en arriver à une définition comme ça ?* ».

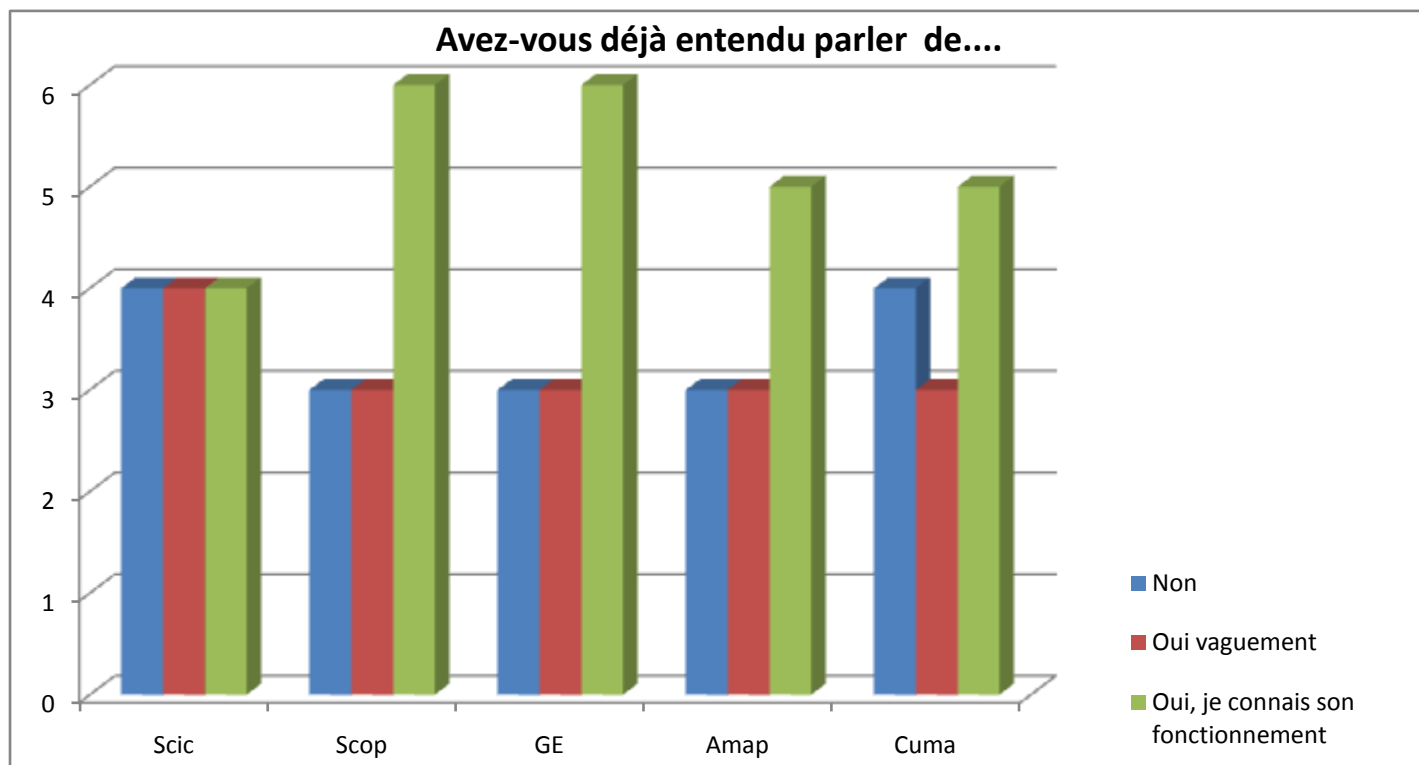
Pour ces répondants, on peut dire que leurs actions les rattachent à l'ESS mais en aucun cas que leurs actions sont déterminées dans le but de faire de l'ESS : « *on ne se dit pas que l'on va faire de l'ESS* ». Ces structures se sentent avant tout concernées par leurs missions ou leurs problématiques quotidiennes : « *on cherche surtout le bien-être des enfants* », « *on essaie de dégager assez de recettes pour payer le loyer* ».

4- Une structure qui ressemble davantage à une entreprise classique

Il s'agit d'associations qui ont l'impression que leur fonctionnement relève plutôt d'une entreprise classique : « *on a l'impression de plus fonctionner comme une entreprise que comme une association* ». Dans cette catégorie, on va retrouver principalement les associations fortement employeuses qui disposent de peu de subventions et qui doivent s'assurer d'une stabilité financière : « *On fait plus d'heures pour avoir plus de financements* ».

g. La connaissance des statuts plus particuliers de l'ESS

Les associations et coopératives rencontrées étaient invitées à exprimer leur degré de connaissance sur des statuts plus précis de l'ESS.



Source : Analyse du questionnaire à destination des structures ESS – traitement : SMPNRVA

Sans forcément en maîtriser le fonctionnement la majorité des entreprises de l'ESS rencontrées connaissent les autres statuts. De ces rencontres il est ressorti que soit le répondant connaît l'ensemble des dispositifs proposés soit il les connaît tous très peu. La bonne connaissance des groupements d'employeurs témoigne des réflexions en cours de la part des acteurs de l'ESS.

h. Les relations entre structures ESS et réseaux d'accompagnement

• La méconnaissance des réseaux de l'ESS

Une structure rencontrée sur deux n'est pas en mesure de citer au moins un réseau de l'ESS. Pour les six qui peuvent, la moitié entendent par réseaux de l'ESS :

- ✓ « Les communes et Communautés de communes » ;
- ✓ « Les élus » ;
- ✓ « Les banques » ;
- ✓ « L'Europe » ;
- ✓ « MSA, CA ».

Seuls trois répondants (un quart de l'échantillon) sont en mesure de citer les têtes de réseaux qui s'affichent comme accompagnant l'ESS : « Cres, Célarvar, Crédit coopératif, Urscoop etc. ». Les associations et coopératives qui donnent ces réponses sont encore une fois celles qui se sentent appartenir à l'ESS. Ces structures ont pu être accompagnées par ces acteurs et sont membres de ces différents réseaux. Ainsi, dans les

trois répondants, on retrouve les deux Scop, qui adhèrent à l'Urscop ainsi qu'Etudes et Chantiers, membre de la Cres.

- **Des acteurs souvent cités lors des entretiens mais non identifiés en tant que « réseaux de l'ESS »**

S'ils ne sont pas clairement identifiés par la majorité des répondants comme étant des réseaux de l'ESS, des noms tels que la boutique de gestion, l'Urscop, le Créfad, le DLA, le Conseil Général ou encore le service ESS de la région, ont parfois été cités lors des entretiens. Ces structures ont en effet pu être rencontrées ou sollicitées pour un soutien technique ou financier.

Ces structures semblent être davantage perçues comme accompagnant une partie de l'ESS plutôt que son intégralité, ce qui n'est pas forcément faux. Cela témoigne néanmoins de la difficulté d'identifier l'ESS comme un secteur à part entière : « *il y a à boire et à manger dans l'ESS* ».

- **La Cres, un acteur peu connu**

La Cres a justement vocation à représenter l'ESS dans son ensemble. Sur le terrain, la chambre régionale reste un acteur mal connu voire pas connu. Seules les quelques structures fortement impliquées dans l'ESS connaissent la Cres et sont en mesure d'en décrire les grandes missions. Le constat est tout autre pour le reste des répondants, majoritairement des associations. Le nom de la Cres n'est quasiment jamais revenu lors de ces rencontres. Cela est d'autant plus étonnant pour les associations qui font partie du réseau CLARA^{77 78}, porté par la Cres. Certaines reçoivent bien des méls d'information mais ne prennent pas forcément le temps de les lire : « *Mon interlocuteur, c'est le réseau CLARA, je ne connais pas le Cres et leurs actions. Je ne me sent pas lié à ça* », « *notre interlocuteur c'est CLARA* ».

Le réseau CLARA, un outil qui fonctionne :

Les associations qui adhèrent au réseau ne connaissent ni la Cres ni ses missions, mais sont unanimes sur l'intérêt de l'outil CLARA. Les prestations ainsi que les conseils que dispense le réseau apparaissent comme une aide précieuse pour les associations adhérentes : « *CLARA, c'est des soucis en moins* ».

Pour ces associations, il s'agit d'un outil qui gagnerait à être connu car il répond aux besoins et difficultés, notamment en matière de gestion des paies : « *les associations ont vraiment besoin d'un outil comme celui-là* », « *je trouve que c'est dommage qu'ils ne soient pas plus connus* ». Les associations vont même jusqu'à parler du réseau autour d'eux : « *j'ai incité des associations à aller vers CLARA* ».

i. Connaissance du Parc des Volcans et leviers d'intervention possibles

Une large majorité des répondants a déjà entendu parler du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Ce territoire reste pour certain associé à Vulcania ou aux panneaux qui signalent l'entrée sur le territoire du Parc. En ce qui concerne le Syndicat mixte du Parc, la majorité des répondants n'en connaissent pas

⁷⁷ Conseil aux Associations en Région Auvergne (CLARA)

⁷⁸ Depuis 2001, la mission CLARA, aide les acteurs associatifs dans leur quotidien. Ce service s'adresse aux associations qui, à tout moment de leur existence, peuvent avoir besoin de conseils pour la création, pour le suivi, le développement et parfois la dissolution

Source : http://www.cres-auvergne.org/spip.php?page=imprimer&id_article=53 (consulté le 5 août 2013)

les missions. Lorsque c'est le cas, c'est presque systématiquement le volet de la protection de l'environnement qui est avancé. Lorsque la compétence en matière de développement économique est connue, cela est dû au fait que la structure a été en contact avec le Parc, par exemple via le programme LEADER.

Les répondants identifient néanmoins des passerelles possibles entre Parc et ESS. En effet, le Parc est perçu comme disposant d'une échelle de territoire intéressante. Le PNR des Volcans pourrait jouer les rôles suivants :

- ✓ « Animation, mise en réseau des acteurs locaux » ;
- ✓ « Accompagnement des structures, aide au développement de projets » ;
- ✓ « Rôle à jouer via le LEADER ».

En résumé :

Si le contour du territoire Parc semble appréhendé par les structures ESS qui évoluent sur son territoire, les missions de l'organisme gestionnaire sont moins identifiées. A priori, la compétence en matière de développement économique ne ressort pas des discours des répondants. Cependant, le Parc pourrait avoir un rôle à jouer en matière d'accompagnement, d'animation et de mise en réseau.

Le Parc est donc perçu comme un acteur du développement en devenir : « *Le Parc peut être moteur même s'il a encore un aspect environnemental. Pas sûr qu'il soit à ce jour identifié comme un acteur* ».

j. Des structures demandeuses d'information supplémentaire

Plus d'une structure sur deux est intéressée par des informations complémentaires sur l'Économie sociale et solidaire et ses enjeux locaux. Associations et coopératives désirent être éclairées sur :

- ✓ « l'ESS en général (qui, quoi, comment) » ;
- ✓ « le secteur associatif » ;
- ✓ « le rôle de la Cres » ;
- ✓ « des exemples de terrain » ;
- ✓ « l'actualité qui entoure l'ESS » ;
- ✓ « le moyen de rejoindre des groupes de réflexion ».

Concernant le format de diffusion de l'information, les répondants privilégient la brochure.

Synthèse :

Des associations et coopératives qui ont pleinement conscience du rôle qu'elles jouent sur le territoire

Les statuts Scop et Scic volontairement choisis

Des associations confrontées à une baisse de l'implication des bénévoles ainsi qu'à une diminution des financements publics

Une réforme de rythmes scolaires aux contours encore flux et aux retombées incertaines

Le sentiment de défendre des valeurs sans forcément avoir le sentiment d'appartenir à l'ESS

Des besoins et des débuts de réflexion en termes de mutualisation

Méconnaissance des réseaux de l'ESS

Les communes, interlocuteur privilégié des associations

Attentes :

Etre informé sur l'ESS et plus précisément sur les dispositifs propres à leur statut

Mieux connaître les initiatives impulsées sur les territoires par exemple en termes de mutualisation.

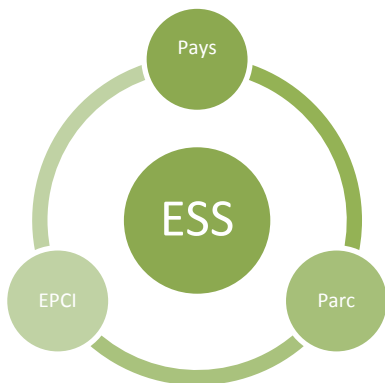
D. Synthèse de l'état des lieux qualitatif

a. Résumé des besoins et implication possibles

<i>Acteurs</i>	<i>Diagnostic</i>	<i>Besoins/attentes</i>	<i>Implication possible</i>
« Têtes de réseaux » ESS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne connaissance des valeurs que porte l'ESS ✓ Des discours plus ou moins militants ✓ Des partenariats engagés entre acteurs de l'ESS ✓ Difficulté à se rassembler sous la bannière ESS 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Meilleure connaissance mutuelle ✓ Une plus grande implication des consulaires ✓ Des données plus précises (ex : liste d'associations du territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de l'ESS et des statuts ✓ S'impliquer dans les réseaux ✓ Mener des actions ciblées auprès du public accompagné
Chambres consulaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance réduite de l'ESS et de ses acteurs ✓ L'ESS avant tout regardée par le volet social ✓ Difficulté à appréhender les liens entre ESS et consulaires ✓ Idée que les projets ESS ne sont pas viables ✓ Des chefs d'entreprise avant tout individualistes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etre convaincu de la viabilité des projets sous statut ESS ✓ Meilleure connaissance des statuts ESS ainsi que des acteurs accompagnant ✓ Des exemples de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présenter les statuts ESS lors de formations à la création d'entreprise ✓ Relayer les porteurs de projets vers les accompagnateurs de l'ESS
Elus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance réduite de l'ESS ✓ Conscients des liens entre ESS et territoire ✓ Des élus intéressés par des outils qui peuvent favoriser le dynamisme de leur territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Meilleure connaissance des statuts ESS ainsi que des acteurs accompagnant ✓ Des exemples de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se faire le relai des dispositifs ESS lorsque les structures du territoire font appel au territoire ✓ S'engager dans des Scic
Techniciens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne connaissance de l'ESS et des valeurs ✓ L'ESS avant tout appréhendée par le volet économique ✓ Des statuts connus mais pas forcément maîtrisés ✓ Les techniciens, pas des experts de la création d'entreprise ✓ Faible connaissance des structures qui accompagnent l'ESS et de leurs missions 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Meilleure connaissance des statuts ESS ainsi que des acteurs accompagnant ✓ Des exemples de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présenter les statuts ESS lors de formations à la création d'entreprise ✓ Relayer les porteurs de projets vers les accompagnateurs de l'ESS
Scop/Scic	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne connaissance de l'ESS et des accompagnants ✓ Un statut choisi ✓ Sentiment de faire pleinement parti de l'ESS ✓ Des discours plus ou moins militants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une meilleure reconnaissance de leurs statuts auprès des pouvoirs publics et des acteurs du développement économique ✓ Une montée en puissance des statuts Scop et Scic 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Témoigner de la faisabilité et du sérieux des projets sous statut Scop
Associations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible connaissance de l'ESS et de ses acteurs ✓ Sentiment d'appartenir au monde associatif et moins à l'ESS ✓ Une réforme des rythmes scolaires appréhendée ✓ L'échelon local, interlocuteur privilégié des associations en cas de difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etre éclairé sur l'ESS, ses acteurs, principalement concernant le volet associatif ✓ Qu'on leur présente des outils qui puissent répondre à leurs besoins (financiers, mutualisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des actions de mutualisation ✓ Avoir davantage le réflexe de solliciter les dispositifs existants en matière d'accompagnement du secteur associatif

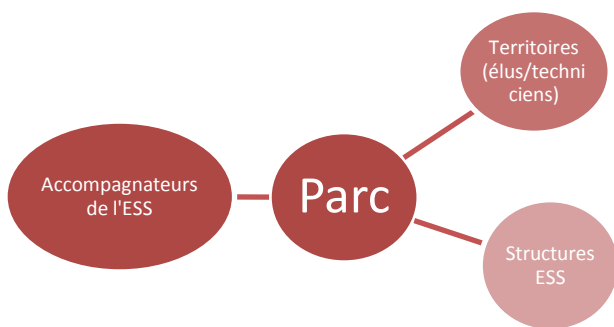
b. Quelle implication pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ?

L'action engagée en matière d'ESS est globalement perçue comme l'occasion pour le Parc de s'affirmer en tant qu'acteur du développement économique. La majorité des acteurs rencontrés considèrent que le Parc des Volcans a un rôle à jouer en matière d'économie sociale et solidaire. Les valeurs ESS et Parcs sont tout d'abord perçues comme étant proches. De plus, le Parc entretient des contacts avec une pluralité d'acteurs. De ce fait, l'échelle PNR constitue une porte d'entrée intéressante. La place que les répondants voient le Parc jouer peut être synthétisée sous la forme de quatre schémas.



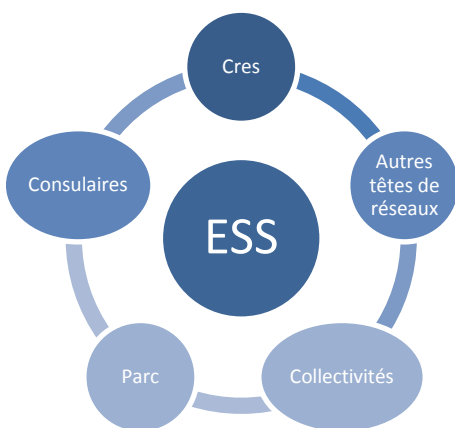
« Le Parc doit favoriser et non pas faire à la place des communautés de communes et des Pays »

Le PNR a vocation à resserrer ses liens avec les Pays et les communautés de communes afin d'identifier une ligne directrice et des actions communes en matière de soutien aux initiatives relevant de l'ESS.



« Nous on aurait besoin de vous pour être ce maillon qui va nous faciliter la rencontre avec les élus »

Le Parc constitue un bon intermédiaire entre têtes de réseaux, élus et porteurs de projets. Le PNR est également légitime à mener des actions en direction des territoires et des structures ESS présentes sur son périmètre.



« Le Parc peut jouer ce rôle de synergie, de mise en relation, d'échange, de communication vers l'extérieur et entre les acteurs ».

Le Parc des Volcans a vocation à devenir un acteur à part entière en matière de développement économique, notamment sur les questions relatives à l'ESS.



« Je crois que le Parc a la légitimité pour animer et pour demander des interventions sur son territoire »

« Le Parc peut jouer le rôle d'espace ressource et d'orientation »

Sur son territoire, le Parc peut jouer le rôle « d'intermédiaire » « d'animateur » ou encore de « médiateur » pour monter des projets ou tout simple être le relai entre l'économie publique et l'ESS afin que « les bonnes idées puissent se diffuser ».

III. Des besoins identifiés qui permettent de proposer des pistes d'action

L'état des lieux réalisé donne à voir les difficultés que peuvent rencontrer les différents acteurs. Diverses pistes d'actions apparaissent comme pouvant répondre à ces besoins et ainsi favoriser la reprise, création d'activité sous statut ESS. D'autres éléments contextuels permettent également d'identifier des pistes d'actions supplémentaires à mener.

A. Proposition d'actions

Pour répondre aux structures, organismes, pouvoirs publics et techniciens qui souhaitent mieux connaître l'ESS, ses exemples de réussite ainsi que les acteurs et les missions des organismes qui l'accompagne. Afin que le PNR des Volcans d'Auvergne soit davantage reconnu comme un acteur du développement économique et pour favoriser la création d'activités sur son territoire :

- ✓ **Piste d'action n°1.1** : Création d'un guide de l'ESS sur le PNR des Volcans d'Auvergne ;
- ✓ **Piste d'action n°1.2** : Sensibiliser élus et techniciens lors d'un échange sur l'ESS et ses enjeux locaux.

Afin de favoriser l'interconnaissance des entreprises de l'ESS et de favoriser les échanges :

- ✓ **Piste d'action n°2** : Contribuer à l'essor ainsi qu'à la médiatisation de la plate-forme d'échanges solidaires (PES) en Auvergne.

Pour répondre à l'attente des chambres consulaires qui souhaitent être éclairées sur la viabilité économique des projets de l'économie sociale et solidaire :

- ✓ **Piste d'action n°3** : Présenter aux consulaires le sérieux et l'intérêt des statuts Scop et Scic.

Afin de répondre à l'attente du monde associatif qui souhaite être informé des dispositifs d'aides existants ainsi que sur l'ESS et ses acteurs :

- ✓ **Piste d'action n°4.1** : Faire connaître les dispositifs d'accompagnement à un plus grand nombre d'associations ;
- ✓ **Piste d'action n°4.2** : Identifier un interlocuteur ressource sur le volet associatif et communiquer sur ses missions.

Pour une plus grande collaboration entre le Parc et les acteurs de l'ESS avec pour finalité la création d'activité et d'emplois sur le territoire du PNR :

- ✓ **Piste d'action n°5.1** : Poursuivre le travail « transmettre et reprendre ensemble » mené par l'Urscop en partenariat avec le Parc des Volcans ;
- ✓ **Piste d'action n°5.2** : Mutualisation des données pour aboutir à une base de données actualisable des associations.

Piste d'action n°1.1	Création d'un guide de l'ESS sur le PNR des Volcans d'Auvergne
Conteste	<p>L'état des lieux fait ressortir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les acteurs qui accompagnent l'ESS ne se connaissent pas forcément tous entre eux et n'ont pas systématiquement le sentiment d'appartenir à l'ESS ; ➤ les élus connaissent peu l'ESS et sont dans l'attente d'exemples de réussite ; ➤ les agents de développement économique maîtrisent peu les statuts ESS et identifient mal les interlocuteurs qui accompagnent l'ESS ; ➤ les entreprises sous statut Scop et Scic sont disposées à présenter leurs statuts elles estiment méconnus et souhaitent promouvoir ; ➤ les chambres consulaires sont peu réceptives au discours militant ESS et sont davantage dans l'attente d'exemples économiquement viables ; ➤ les associations sont assez peu sensibilisées et on surtout des besoins en termes d'accompagnement ; ➤ la loi va venir modifier les contours de l'ESS.
Objectif	Créer un outil ressource
Contenu	<p>Il s'agit d'un guide qui a vocation à servir de support pour présenter les statuts de l'économie sociale et solidaire, les exemples de territoire qui fonctionnent ainsi que les noms, fonctions et coordonnées des acteurs qui accompagnent les statuts de l'ESS. Cet outil peut également être l'occasion de communiquer sur les nouveaux dispositifs qui devraient voir le jour suite à la discussion du projet de loi ESS. Le discours autour de l'ESS doit donc être pensé en amont afin qu'il n'occupe pas une place trop importante. Par ailleurs, l'accent doit être mis sur la structuration financière de l'activité afin d'en démontrer le sérieux.</p> <p>Concernant le contenu ainsi que la forme du guide, le guide de l'ESS réalisé sur le PNR de Millevaches en Limousin⁷⁹ peut servir d'exemple.</p>
Public cible	Ce guide a vocation à être diffusé auprès d'un large public : élus, techniciens, structures accompagnant l'ESS, établissements sous statut ESS, chambres consulaires, autre collectivités, Parcs.
Réalisation	<p>Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne apparaît comme l'acteur le plus légitime pour coordonner la réalisation de ce guide de l'ESS sur le PNR. Néanmoins il doit s'agir d'un travail collégial. Sur le volet « annuaire » des structures susceptibles d'accompagner l'ESS, un travail collectif peut s'envisager, chapoté par la Cres qui apparaît comme la structure la plus légitime.</p> <p>En ce qui concerne les initiatives du territoire Parc qui fonctionnent, le PNR semble l'acteur le plus à même de réaliser ce travail, en collaboration avec les structures qui ont pu accompagner ces projets.</p>
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Support internet pour une large consultation ; ➤ Sous format papier pour les accompagnateurs, techniciens, élus, structures ESS ; ➤ Organiser une réunion pour présenter ce document. Faire intervenir accompagnants et structures ESS pour qu'elles puissent témoigner.
Aléas	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appropriation à l'outil par le public cible ➤ Actualisation des informations

⁷⁹ http://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/PNR_Guide_ESS.pdf (consulté le 5 mai 2013)

Piste d'action n°1.2	Sensibiliser élus et techniciens aux statuts de l'ESS ainsi qu'aux enjeux locaux <i>(en complément ou à la place de la piste d'action n°1)</i>
Conteste	<p>L'état des lieux fait ressortir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les élus connaissent peu l'ESS et sont dans l'attente d'exemples de réussite ; ➤ les agents de développement économique maîtrisent peu les statuts ESS et identifient mal les interlocuteurs qui accompagnent l'ESS ; ➤ les entreprises sous statut Scop et Scic sont disposés à présenter leurs statuts qu'elles estiment méconnus et qu'elles souhaitent promouvoir ; ➤ une future loi de nature à faire davantage parler de l'ESS ; ➤ la réforme des rythmes scolaires va impacter le monde associatif ; ➤ le projet de loi ESS comprend différentes mesures relatives aux statuts Scop et Scic (ex : la Scop d'amorçage).
Objectif	Faire entrevoir aux élus et techniciens des possibilités de création d'activités sur leurs territoires
Contenu	Présenter les statuts de l'ESS à travers des exemples de réussite
Public cible	Les élus et techniciens présents sur le territoire du PNRVA
Réalisation	<p>Travail collaboratif entre le PNR et les acteurs qui souhaitent intervenir dans cette action de sensibilisation.</p> <p>Présentation sous la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'une réunion ; ➤ d'un voyage d'étude.
Diffusion	<p>Mobilisation des élus et techniciens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ envoyer une invitation à l'ensemble des élus et techniciens du territoire Parc ; ➤ partir de la liste des élus et techniciens qui ont manifesté le souhait d'être davantage informé sur l'ESS et ses enjeux locaux.
Aléas	Adhésion des élus et des techniciens à la démarche

Piste d'action n°2	Contribuer à l'essor ainsi qu'à la médiatisation de la <i>plate forme d'échanges solidaires (PES)</i> en Auvergne
Contexte	<p>L'état des lieux fait ressortir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les acteurs qui accompagnent l'ESS ne se connaissent pas forcément tous entre eux et n'ont pas systématiquement le sentiment d'appartenir à l'ESS ; ➤ les structures ESS se connaissent peu entre elles ; ➤ sentiment limité d'appartenir à l'ESS ; ➤ des besoins en termes de mutualisation (d'emploi, de matériel) ; ➤ la réforme des rythmes scolaires va impacter le monde associatif ; ➤ manque d'un centre ressource de l'information. <p>L'origine du PES (annexe 20) : projet porté par le Crédis, il s'agit d'une plate forme web collaborative d'échanges solidaires. Le lancement doit avoir lieu en <u>septembre 2013</u>. L'objectif de la PES est « <i>de stimuler le développement d'activités économiques d'initiatives locales, monétaires ou non, favorisant la coopération, le partenariat et l'action citoyenne</i> ». Les critères pour l'inscription des structures comme pour les échanges solidaires sont basés sur les piliers du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ efficacité sociale ; ➤ impact environnemental ; ➤ mode de gouvernance ; ➤ performance économique⁸⁰.
Objectif	Contribuer à la création d'un outil ressource qui puisse servir de support pour présenter les statuts de l'économie sociale et solidaire, les exemples de territoire qui fonctionnent ainsi que les contacts des acteurs qui accompagnent les statuts de l'ESS.
Contenu	<p>Les structures qui accompagnent l'ESS peuvent se servir de ce support pour présenter leurs missions ainsi que les actions en cours de réalisation. Pour les structures ESS, il s'agit d'un moyen de mieux se connaître, d'échanger, d'être tenu au courant des évènements à venir. Le PES offrira également la possibilité de diffuser des offres d'emploi, de stage, ou des échanges de matériel, mutualisation de locaux.</p> <p>Un outil cartographique permet également de localiser les structures qui ont rejoint la plate-forme.</p>
Public cible	Cet outil à tout d'abord vocation à toucher les structures ESS ainsi que les organismes d'accompagnement. Les territoires (élus et techniciens) sont également susceptibles de l'utiliser, ne serait-ce que pour connaître les initiatives existantes sur leur territoire.
Réalisation	La PES devrait être prochainement mise en service en ligne. Le Crédis s'est dit prêt à venir présenter le projet à tous les acteurs intéressés. Une telle réunion serait l'occasion de voir la manière dont les différents acteurs peuvent se saisir de cet outil.
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ les structures susceptibles d'accompagner les projets ESS peuvent se faire le relai de l'existence et de l'intérêt à rejoindre la PES ; ➤ des documents sous forme de carte postale (annexe 22) ont vocation à être diffusés.
Aléas	<p>Adhésion à la démarche des structures ESS mais aussi des accompagnants</p> <p>Quel fonctionnement pour cette plate-forme ?</p>

⁸⁰ Charte de la Plate-forme d'Échanges Solidaires (annexe 21)

Piste d'action n°3	Présenter aux consulaires le sérieux et l'intérêt des Scop et Scic
Contexte	<p>L'état des lieux fait ressortir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les chambres consulaires ont une vision tronquée de l'ESS qu'ils assimilent avant tout au volet social et non viable économiquement. Les statuts Scop et Scic ne sont pas maîtrisés et donc pas proposés aux porteurs de projets ; ➤ des besoins en terme de reprise d'entreprise se font sentir dans un contexte où une part croissante des chefs d'entreprises a plus de 55 ans ; ➤ les structures qui accompagnent l'ESS constatent la difficulté à mobiliser les consulaires ; ➤ le projet de loi ESS comprend différentes mesures relatives aux statuts Scop et Scic (ex : la Scop d'amorçage).
Objectifs	<p>Une meilleure connaissance par les consulaires des statuts Scop et Scic ainsi que des acteurs qui accompagnent l'ESS</p> <p>Imaginer des partenariats entre Urscoop et chambres consulaires afin d'identifier les chefs d'entreprises susceptibles d'être intéressés par la possibilité de céder leur activité à leurs salariés.</p> <p>Que les consulaires intègrent les statuts Scop et Scic dans leur discours, notamment lorsqu'ils présentent les différents statuts aux porteurs de projets.</p>
Contenu	<p>Présentation aux chambres consulaires des statuts Scop et Scic avec des exemples concrets, sans forcément axer le discours sur les valeurs mais davantage sur la viabilité des projets. Expliquer les changements que va occasionner le projet de loi ESS.</p>
Public cible	<p>Chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme.</p>
Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ le Parc pourrait jouer le rôle d'entremetteur entre consulaire et accompagnants de l'ESS. Les consulaires sont en effet au courant de l'action menée par le PNR et ils ont pour la plupart été rencontrés ; ➤ une réunion au sein des locaux du Parc serait donc l'occasion de confronter les points de vue ; ➤ le Parc des Volcans pourrait également œuvrer à identifier les projets de territoires susceptibles d'être présentés aux acteurs consulaires.
Aléas	<p>Arriver à mobiliser les acteurs consulaires afin de leur présenter les statuts Scop et Scic</p> <p>Adhésion des chambres consulaires : de l'information sur les statuts à la mise en œuvre d'actions et de partenariats</p>

Piste d'action n°4.1	Faire connaître les dispositifs d'accompagnants à un plus grand nombre d'associations
Contexte	<p>L'état des lieux fait ressortir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la plupart des associations rencontrées ont le sentiment de défendre certaines valeurs sans pour autant se sentir appartenir à l'ESS ; ➤ la Cres n'est pas identifié comme un interlocuteur potentiel, et c'est davantage vers les territoires ou les fédérations que les associations se tournent pour solliciter des conseils ; ➤ le secteur associatif se trouve face à d'importantes difficultés : raréfaction des financements publics, difficultés à pérenniser l'emploi, manque de bénévoles... ; ➤ un grand nombre d'associations sont en souffrance, sans forcément avoir connaissance des dispositifs existants ; ➤ la réforme des rythmes scolaires va impacter le monde associatif ; ➤ en parallèle, des outils existent (réseau CLARA, DLA, MAIA, groupement d'employeurs etc.) mais ils demeurent méconnus des associations ; ➤ les associations qui utilisent ces outils en sont satisfaites et déplorent qu'ils ne soient pas plus connus ; ➤ il existe différents listings d'associations.
Objectif	Faire connaître des dispositifs existants à un plus grand nombre d'associations
Contenu	Résumer sous la forme d'une brochure les difficultés que sont susceptibles de rencontrer les associations avec pour pendant les solutions existantes avec les contacts des structures à mobiliser. Il est également possible d'introduire un volet relatif à l'ESS afin qu'accroître le sentiment d'appartenance.
Public cible	Les associations présentes sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Une réflexion doit être menée pour savoir quelles sont les associations que le projet souhaite cibler.
Réalisation	Un partenariat pourrait s'envisager entre le Parc et les structures qui accompagnent les associations.
Diffusion	<p>Afin d'identifier les coordonnées des associations, il est possible de s'appuyer sur les différentes listes d'associations existantes, notamment celles obtenues lors de ce travail d'état des lieux.</p> <p>Les moyens de diffusion de l'information sont multiples et peuvent s'additionner</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ envoi de l'information par mél ; ➤ envoi d'un dépliant par voie postale aux associations ; ➤ envoi d'un dépliant par voie postale aux communes, communautés de communes pour qu'elles puissent s'en faire le relai auprès des associations qu'elles suivent ; ➤ diffusion de l'information via internet (ex : site internet du Parc, plate-forme d'échanges solidaires etc.).
Aléas	<p>Parvenir à constitution d'une liste d'associations à jour</p> <p>Coordination de l'action entre les différentes parties prenantes</p> <p>Adhésion des associations à la démarche</p>

Piste d'action n°4.2	Identifier un interlocuteur ressource sur le volet associatif et communiquer sur ses missions
Contexte	<p>L'état des lieux fait ressortir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la plupart des associations rencontrées ont avant tout le sentiment d'appartenir au secteur associatif ; ➤ les associations connaissent d'importantes difficultés : raréfaction des financements publics, difficulté à pérenniser l'emploi, manque de bénévoles... ; ➤ élus et techniciens connaissent mal les acteurs qui accompagnent l'ESS ; ➤ l'Urscop est un interlocuteur identifié en matière de statuts Scop et Scic ; ➤ absence d'un acteur identifié comme interlocuteur privilégié des associations ; ➤ la réforme des rythmes scolaires va impacter le monde associatif ; ➤ des organismes mènent des actions localisations auprès des associations (ex : le Créfad sur le territoire des Combrailles et du Sancy).
Objectif	Qu'un acteur soit reconnu comme l'interlocuteur ressource sur le volet associatif. A l'image de l'Urscop sur le volet Scop, Scic.
Contenu	L'interlocuteur ressource ne maîtrise pas forcément l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement mais il est en mesure d'orienter les associations vers le bon interlocuteur.
Public cible	L'ensemble des acteurs qui sont amenés à être au contact d'associations : Techniciens, élus, acteurs du développement ainsi que les associations.
Réalisation	Réflexion à mener entre les acteurs qui accompagnent les associations afin de déterminer qui pourrait jouer le rôle d'interlocuteur privilégié et quelles seraient ses fonctions.
Diffusion	Le bouche à oreille semble être de prime abord le meilleur moyen de faire connaître l'interlocuteur ressource.
Aléas	<p>Qu'un acteur accepte d'être l'interlocuteur ressource</p> <p>Une légitimité d'action à démontrer</p> <p>Capacité à fédérer les autres structures qui accompagnent les associations</p> <p>Etre en mesure d'intervenir sur l'ensemble du territoire Parc</p>

Piste d'action n°5.1	Poursuivre le travail « transmettre et reprendre ensemble » mené par l'Urscop en partenariat avec le Parc des Volcans
Contexte	<p>L'état des lieux fait ressortir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'action de sensibilisation menée auprès des chefs d'entreprises sur la partie puydomoise du Parc avait permis la création de deux Scop ; ➤ il s'était révélé difficile de mobiliser les territoires afin qu'ils aident à l'identification des entreprises potentiellement concernées ; ➤ les chambres consulaires connaissent les entreprises du territoire qui rencontrent des difficultés ainsi les chefs d'entreprises proches de la retraite.
Objectif	<p>Sensibiliser les chefs d'entreprises concernés par un départ à la retraite de la possibilité de transmettre leur entreprise à leurs salariés, sur la partie cantalienne du Parc.</p> <p>Réussir à davantage impliquer les territoires afin qu'ils contribuent à la réussite de l'action.</p> <p>Poursuivre le suivi des entreprises identifiées lors de l'action 2011, comme susceptibles d'être concernées par une transmission aux salariés.</p> <p>Suivre les entreprises du territoire Parc qui rencontrent des difficultés économiques.</p>
Contenu	<p>Le forme de l'action pourra se baser sur les recommandations formulées dans le rapport « transmettre de reprendre ensemble » ainsi que sur l'état des lieux réalisé.</p>
Public cible	<p>Les entreprises qui rencontrent des difficultés financières (<i>elles peuvent notamment être identifiées en consultant le BODACC qui publie les procédures de redressement et de liquidation judiciaire</i>).</p> <p>Les entreprises susceptibles d'être concernées par une transmission aux salariés, identifiées lors de l'action sur la partie puydomoise</p> <p>Les chefs d'entreprise de la partie cantalienne du Parc ayant 55 ans et plus et qui emploient à minima 3 salariés.</p>
Réalisation	<p>Un partenariat pourrait s'engager entre l'Urscop, les chambres consulaires, le Parc ainsi que les communautés de communes et les Pays sur la partie Cantalienne du PNR.</p>
Aléas	<p>Adhésion des chambres consulaires et des collectivités à la démarche</p> <p>Des entreprises aux effectifs réduits</p>

Piste d'action n°5.2	Mutualisation des données pour aboutir à une base de données actualisable des associations
Contexte	L'état des lieux fait ressortir que : <ul style="list-style-type: none"> ➤ il n'existe pas de liste regroupant l'ensemble des associations du territoire Parc ; ➤ les données sont disponibles à l'échelle communale, parfois intercommunale ; ➤ il existe un annuaire (non exhaustif) des associations cantaliennes⁸¹ ; ➤ certains acteurs rencontrés ont manifesté leur souhait d'avoir une liste à jour des associations.
Objectif	Disposer d'une base de données regroupant des informations sur les associations du territoire afin de pouvoir les mobiliser plus facilement en cas d'action plus précise.
Contenu	Au-delà des informations usuelles concernant le secteur d'activité de l'association, son objet ou encore sa localisation, il pourrait être utile de renseigner des données concernant le nombre de bénévoles, de salariés etc.
Public cible	Avant tout un outil à destination des professionnels qui accompagnent les associations.
Réalisation	Ce travail nécessite une importante collaboration entre les structures en contact avec le monde associatif. L'objectif serait tout d'abord de définir plus précisément les besoins de chacun et d'identifier une méthodologie. Par la suite, les structures mettraient en commun les données dont elles disposent et pourraient actualiser ces informations directement en ligne.
Diffusion	Au-delà des organismes intéressés par l'outil, il pourrait être envisageable de diffuser cet outil aux territoires ainsi qu'aux associations elles-mêmes afin qu'elles puissent apporter elles mêmes les modifications relatives à leur activité.
Aléas	Quelle implication pour le SMPNRVA ? Une actualisation des données difficile

B. Autres actions potentielles

Parallèlement aux actions proposées qui viennent répondre aux besoins identifiés dans l'état des lieux, d'autres actions potentielles peuvent être proposées, parmi lesquelles :

- ✓ mener une veille juridique autour du projet de loi ESS afin de modifier les contours des actions proposées ou en envisager de nouvelles ;
- ✓ conclure un partenariat entre le Parc et la CRES ;
- ✓ mener une action dans le cadre du mois de l'ESS (ex : « les entreprises ESS sur le territoire du Parc ») ;
- ✓ suivre l'avancée du pôle ESS en Livradois Forez ainsi que la dynamique des Pôle territoriaux de Coopération Economique ;
- ✓ faire remonter à l'échelle de la fédération des Parcs les actions mises en place sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne.

⁸¹ http://img.cantal.fr/pdf/20110610151333_1.pdf (consulté le 3 juin 2013)

Conclusion

Les actions du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne étaient historiquement tournées vers la protection de l'environnement. Depuis une dizaine d'années, il commence à s'investir sur le volet développement économique. A dominante rurale, le territoire des Volcans souhaite attirer de nouveaux habitants et actifs ainsi qu'à préserver le tissu économique existant. Dans son nouveau projet de territoire (2013-2025), le Parc a choisi d'intégrer un volet économie sociale et solidaire à sa politique de développement. Cette économie qui place l'homme au centre du projet apparaît comme porteuse de dynamisme et de valeurs similaires à celles des Parcs.

La mission avait pour objet de définir comment passer de l'ESS en tant qu'orientation politique à une réelle mise en œuvre. Sur le territoire elle s'est inscrite dans un objectif plus global qui est de définir, avec l'ensemble des acteurs, une stratégie ainsi qu'un plan d'action pour encourager la création/reprise d'activités relevant des statuts de l'ESS sur le territoire Parc. Le travail d'état des lieux a permis d'identifier les attentes et besoins des territoires, des acteurs du développement économique ainsi que des structures ESS. De manière générale trois principaux constats peuvent être soulignés. Tout d'abord, l'ESS apparaît comme étant méconnue. Ensuite, il semble qu'il ne faille pas opposer ESS et économie « classique ». Enfin, l'économie sociale et solidaire apparaît comme porteuse de solutions, qui plus est dans le contexte socio-économique actuel.

De manière plus précise, cette étude aboutit au constat que le secteur associatif employeur a des besoins qu'il n'arrive pas toujours à satisfaire faute de financement et de la méconnaissance des dispositifs existants. Les Scop cherchent à promouvoir leurs statuts qu'elles considèrent comme mal connus des professionnels du développement économique, notamment des Chambres consulaires. Lorsqu'ils ne sont pas directement liés à l'un des statuts de l'ESS, les acteurs du développement ont des difficultés à percevoir ce secteur comme viable car ils assimilent l'ESS au monde associatif. Cette méconnaissance de l'ESS et de ses statuts se retrouve également au niveau des élus. Ces derniers ont néanmoins conscience qu'il s'agit d'un secteur synonyme de dynamisme et de lien social. Ils souhaitent en savoir davantage sur l'ESS et ses exemples de réussite afin de mieux se positionner. Différentes pistes d'actions sont proposées pour répondre aux besoins identifiés.

Pour répondre aux structures, organismes, pouvoirs publics, techniciens qui souhaitent mieux connaître l'ESS, ses exemples de réussite ainsi que les acteurs et les missions des organismes qui l'accompagne :

- ✓ **Créer d'un guide de l'ESS sur le PNR des Volcans d'Auvergne**
- ✓ **Sensibiliser élus et techniciens lors d'un échange sur l'ESS et ses enjeux locaux**

Afin de favoriser l'interconnaissance des entreprises de l'ESS et de favoriser les échanges :

- ✓ **Contribuer à l'essor ainsi qu'à la médiatisation de la plate forme d'échanges solidaires (PES) en Auvergne**

Pour répondre à l'attente des chambres consulaires qui souhaitent être éclairées sur la viabilité économique des projets de l'économie sociale et solidaire :

- ✓ **Présenter aux consulaires le sérieux et l'intérêt des statuts Scop et Scic**

Afin de répondre à l'attente du monde associatif qui souhaite être informé des dispositifs d'aide existants ainsi que sur l'ESS et ses acteurs :

- ✓ **Faire connaître les dispositifs d'accompagnants à un plus grand nombre d'associations**
- ✓ **Identifier un interlocuteur ressource sur le volet associatif et communiquer sur ses missions**

Pour une plus grande collaboration entre le Parc et les acteurs de l'ESS avec pour finalité la création d'activité et d'emplois sur le territoire du PNR :

- ✓ **Poursuivre le travail « transmettre et reprendre ensemble » mené par l'Urscop en partenariat avec le Parc des Volcans**
- ✓ **Mutualiser des données pour aboutir à une base de données actualisable des associations**

Ces pistes d'actions répondent à des besoins identifiés lors de cet état des lieux. Certaines d'entre elles ne relèvent pas forcément de la compétence du Parc. Néanmoins, ces propositions répondant à l'objectif initial qui est « de définir, avec l'ensemble des acteurs, une stratégie ainsi qu'un plan d'action pour encourager la création/reprise d'activités relevant des statuts de l'ESS sur le territoire Parc ». Il appartient dès lors aux structures associées à cette mission de retenir les actions prioritaires et d'identifier les missions de chacun. Par ailleurs, rappelons-nous que les structures rencontrées souhaitent que le Parc joue davantage un rôle d'animateur. En conséquence, si l'ensemble des pistes d'actions n'ont pas vocation à s'appliquer, elles témoignent du caractère diversifié des besoins et attentes de chacun ainsi que de la volonté d'inscrire la démarche dans une dynamique de réseau.

La difficulté d'interroger le volet associatif dans son intégralité ainsi que le manque de temps pour analyser plus en profondeur les données collectées apparaissent comme les principales difficultés rencontrées lors de ce travail d'état des lieux.

D'un point de vue personnel, ce stage a été l'occasion de prendre conscience de l'intérêt de développer l'ESS, en particulier sur les territoires ruraux. L'importante partie de ce travail sur le terrain m'a permis de rencontrer une pluralité d'acteurs, aux approches parfois antinomiques. De plus, j'ai eu l'occasion de participer à des réunions qui m'ont permis de mieux appréhender les missions d'un chargé de développement économique. Mon intérêt pour le volet économique s'en est trouvé renforcé.

Références bibliographiques

- **Ouvrages**

DEMOUSTIER D, *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, 2001, p.129

GREFFE X, *Le développement local*, Editions de l'Aube, 2002, p.7

MERLIN P, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF 3^e éd, 2000, 902 p.

PECQUEUR B, *Le développement local : pour une économie des territoires*, Syros2^e éd, 2000, p.14

TCHEKEMIAN A, *L'impact d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires ruraux français Etude de l'application du programme français de développement rural dans six territoires ruraux*, Thèse de doctorat en géographie, sous la direction d'Hervé GUMUCHIAN, Université Joseph Fourier - Grenoble I, Institut de Géographie Alpine, 2008, 643p.

Observatoire national de l'ESS 2012, *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, Juris éditions, 2012, 208p.

- **Articles**

Les idées en mouvement, le mensuel de la Ligue de l'enseignement, *L'ESS, levier de développement local*, n° 199 mai 2012

CHEVALIER P, *Migration et création d'activité en milieu rural*, Université Montpellier III, département « Géographie et aménagement »

CNCRES, *Panorama de l'Économie sociale et solidaire en France et dans ses régions*, éd 2012

CRES Auvergne, *Panorama de l'économie sociale et solidaire en région Auvergne*, 2012

HERVOUET V, La sémantique périurbaine : ou comment se repérer dans un dédale de mots et d'expressions, CESTAN – Université de Nantes ESO - UMR 6590, 4p.

INSEE Auvergne, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*, Electronique n°35, 2009

- **Rapports**

Commission économique sociale et solidaire, conseil de développement du Pays de Vitré- Porte de Bretagne, *Etat des lieux : l'économie sociale et solidaire et ses acteurs sur le Pays de Vitré-Porte de Bretagne* (2012) 56p.

Commission européenne - Livre vert *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, 2001

Coop de France Rhône Alpes Auvergne, *Annuaire des coopératives agricoles d'Auvergne et de Rhône-Alpes*, 2012

CRESS Aquitaine, *Etat des lieux de l'économie sociale et solidaire sur la communauté d'agglomération Pau Pyrénées*, 2010, 95p.

MORISTER B, *Développement du télétravail dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne - Diagnostic et proposition d'action*, Consultant Nouvelles Economie et Développement Territorial, 2012, 37p.

PLOTON E, *Intégration de l'économie sociale et solidaire à la politique de développement du Parc naturel régional du Pilat*, Mémoire de stage, 2011, 85p.

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, *Guide de l'économie sociale et solidaire sur le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin*, 2012, 52p.

Recherches et solidarités, *Les associations en Auvergne repères et chiffres clés*, 2012

Recherches et solidarités, *Panorama du secteur associatif dans le Cantal*, 2012

Union régionales des Scop – Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne, *Rapport final, transmettre et reprendre ensemble : mise en œuvre d’actions de sensibilisations et d’accompagnement de la transmission d’entreprises aux salariés*, 2012, 51p.

- **Documents Parc**

Charte du SMPNRVA (2013-2025)

La politique d’accueil du SMPNRVA

- **Document fédération des Parcs**

Programme EQUAL SOGLE, Coopératives et territoire : Parcs, Cuma, Scop

Document de la fédération des Parcs, Partenariat Parcs-ESS

Synthèse séminaire économique dans les Parcs, novembre 2012

- **Sites internet**

<http://www.cncres.org>

<http://www.cecop.coop>

<http://www.assemblee-nationale.fr>

<http://lelabo-ess.org>

<http://www.economie.gouv.fr>

<http://www.fonda.asso.fr>

<http://www.innoviscop.com>

Glossaire

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysage
BPI : Banque Publique d'Investissement
CA: Chambre d'Agriculture
CC : Communauté de Communes
CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire
CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif
CLARA : ConseiLs aux Associations en Région Auvergne
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique
CMA: Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNCRES : Conseil national des Chambres Régionales d'Economie Sociale et Solidaire
CREDIS : Collectif Régional pour le Développement des Initiatives Solidaires
CREFAD : Centre de Recherche d'Etude de Formation à l'Animation et au Développement
CRESS : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire
CROS : Comité Régional Olympique et Sportif
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETP : Equivalent Temps Plein
GAL : Groupe d'Action Local
GE : Groupement d'Employeurs
IAE : Insertion par l'Activité Economique
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
PNR : Parc naturel régional
PNRVA : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PTCE: Pôle Territoriaux de Coopération Economique
RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP : Société Coopérative de Production
SMPNRVA : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
URSCOP : Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives

Annexes

Annexe 1 : Charte de l'économie sociale (1980)

Annexe 2 : Répartition des 48 Parc naturels régionaux

Annexe 3 : Compte rendu du comité technique n°1 (18 février 2013)

Annexe 4 : Questionnaire à destination des PNR

Annexe 5 : Guide d'entretien à destination des structures qui accompagnent l'ESS

Annexe 6 : Liste des structures accompagnantes rencontrées

Annexe 7 : Compte rendu du comité technique n°2 (11 juin 2013)

Annexe 8 : Questionnaire à destination des élus

Annexe 9: Guide d'entretien à destination des structures ESS

Annexe 10 : Carte « Part des établissements employeurs de l'ESS sur le territoire du PNR des Volcans »

Annexe 11 : Carte « Emplois dans l'économie sociale et solidaire PNR des Volcans d'Auvergne

Annexe 12 : Carte « Nombre d'associations de l'ESS du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne

Annexe 13 : Carte « Nombre de coopératives par EPCI du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne »

Annexe 14 : Carte « Les 900 adhérents des 62 CUMA du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne »

Annexe 15: Carte « SCOP présentes sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne »

Annexe 16 : Carte « Les trois principaux secteurs d'emplois de l'ESS par EPCI du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne »

Annexe 17 : Analyse détaillée du questionnaire à destination des élus

Annexe 18 : Liste des structures ESS rencontrées

Annexe 19 : Carte « Répartition par EPCI des structures ESS rencontrées »

Annexe 20 : Présentation de la Plate-forme d'Echanges Solidaires

Annexe 21: Charte de la Plate-forme d'Echanges Solidaire (version au 1^{er} août 2013)

Annexe 22: Outil de communication autour de la Plate-forme d'Echanges Solidaire

Annexe 1 : Charte de l'économie sociale (1980)

Charte élaborée par le Comité de Liaison des activités Mutualistes et Coopératives et Associatives (CNLAMCA)

Article 1 : Les entreprises de l'Economie Sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

Article 2 : Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entreprises de l'Economie Sociale s'engagent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

Article 3 : Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

Article 4 : Les entreprises de l'Economie sociale

- revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles,
- affirment leur droit au développement dans le respect de leur totalité liberté d'action

Article 5 : Les entreprises de l'Economie Sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation de distribution ou de répartition des gains . Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

Article 6 : Les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

Article 7 : Les entreprises de l'Economie Sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.

Annexe 2 : Répartition des 48 Parc naturels régionaux



DEVELOPPEMENT DE L'ESS SUR LE TERRITOIRE DU

PNR DES VOLCANS D'Auvergne

CR DU COMITE TECHNIQUE N°1

18 FEVRIER 2013

Etaient présents :

Sandrine BARRIERE, Appuy Créateur ;
Michèle BERNARD, Chambre de commerce et d'industrie d'Auvergne ;
Emmanuelle BLANC, Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne ;
Caroline CARETTE, Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
Catherine DAUVERGNE, Caisse des dépôts ;
Catherine DURAY, CREFAD Auvergne ;
Claire LEAUTE, Association régionale des CIGALES Auvergne ;
Anne LEBARON, Conseil régional d'Auvergne ;
Raphael MALLECOURT, Union régionale des SCOP Auvergne ;
Jean-François MARTIN, Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme ;
Anne-Laure MOREL, Direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme ;
David PARDON, Conseil régional d'Auvergne ;
David THOMAS, Comité d'expansion du Puy-de-Dôme ;
Emilien VEYSSEYRE, Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
Marc VIALLE, Terre-de-Liens Auvergne.

Objectifs de cette rencontre :

- **Echanger sur les attentes et remarques de chacun face à ce travail,**
- **Recenser les actions déjà menées en ce sens (actions, données ...)**
- **Définir une feuille de route pour le stage**

1 –Contexte dans lequel s'inscrit ce projet au sein du PNRVA

. Les fondements de la création du PNRVA reposaient principalement sur la protection et valorisation du patrimoine naturel exceptionnel qu'il recèle. Pendant près de 20 ans, le Syndicat mixte du PNR VA s'est très peu orienté sur le développement économique.

. Progressivement, la politique du SMPNRVA a évolué de par le besoin ressenti d'une approche globale et transversale du développement durable des territoires.

→ La mission de développement économique prend de l'importance avec la création de postes de chargés de missions thématiques : tourisme et agriculture.

→ 2002 : le SMPNRVA devient gestionnaire d'un programme Leader avec une entrée plus transversale. Ceci a notamment permis de légitimer et d'ancrer l'intervention du SMPNRVA dans le secteur économique

. Le Syndicat mixte est en cours de renouvellement de Charte (nouveau projet de territoire pour 2013 – 2024). La concertation des acteurs du territoire a révélé divers enjeux auxquels doivent répondre le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires. Parmi ces enjeux, figurent l'accueil de nouveaux actifs et le renforcement du lien social et de l'attractivité territoriale.

→ Le Parc a alors mené une réflexion afin d'aller vers une approche plus intégrée autour du développement économique, l'accueil et le maintien et la création d'activités. La création de la mission « Accueil » en 2010 a validé ce choix politique.

. Par ailleurs, l'état des lieux mené dans le cadre du nouveau programme LEADER a démontré que sur le territoire, l'Économie sociale et solidaire (ESS) était peu présente dans le domaine des entreprises et qu'il y

avait une quasi absence de culture (élus, techniciens, sociétés civiles) autour de cette thématique. Or les modes juridiques de l'ESS constituent des alternatives innovantes et adaptées à la création et reprise d'entreprises. Un volet sur le l'ESS (champ des entreprises uniquement) a ainsi été intégré au LEADER 2007-2013 animé par le SMPNRVA.

Un travail a été entamé dans ce sens en 2011 sur le champ des entreprises, via un partenariat avec l'UR SCOP. L'objectif était de sensibiliser les chefs d'entreprises (de plus de 55 ans et qui emploient au moins 2 salariés) sur les avantages d'une transmission aux salariés et d'informer les élus et les techniciens des communautés de communes sur les statuts SCOP et SCIC.

Les résultats se situent plutôt dans la fourchette haute par rapport à ce qui a été envisagé au départ (1 création + 2 ets qui pourraient être reprises). Ce travail ne concernait cependant qu'une partie du territoire et qu'une partie du champ de l'ESS.

L'objectif du projet est aujourd'hui de définir, avec l'ensemble des acteurs, une stratégie et un plan d'action pour encourager la création/reprise d'activités relevant des statuts de l'ESS sur le territoire Parc.

Ce projet s'inscrit dans :

- Le nouveau projet de territoire - Charte 2013-2025
 - ✓ *Enjeu 3.5* : Installation d'activité novatrices et démonstration de pratiques durables à forte valeur ajoutée territoriale
 - ✓ *Objectif 3.5.1* : Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local
 - ✓ *Mesure 3.5.1.3* : Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'Économie sociale et solidaire.

- La Politique de maintien et d'accueil de nouvelles populations et actifs du SMPNRVA.

Axe 3 : Favoriser la création/ reprise d'activités intégrant la dimension « durable », les valeurs inhérentes au classement Parc

- ✓ Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire

Le SMPNRVA souhaite mener une étude préalable, par le biais d'un stage d'une durée de 5 mois, dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ **réalisation d'un état des lieux** des différents secteurs de l'ESS sur le territoire du Parc ;
- ✓ **la proposition de pistes d'actions** au regard du diagnostic établi afin de soutenir et développer l'ESS sur le territoire.

2. Présentation des membres du CoPil - Actions menées

. CCI Auvergne

Encourage la création / reprise d'entreprises, pas de spécificités autour de l'ESS.

Anime le réseau des Plateformes d'initiatives locales : accompagnement de tous types de projet.

. CMA :

Encourage la création / reprise d'entreprises, pas de spécificités autour de l'ESS.

Sur le Parc, les agents référents dans le 63 sont Isabelle GARDEL et Catherine STEIMACHER.

. CRA :

ESS présent à la CRA depuis 2004, dans le cadre du développement économique avec une Vice Présidente en charge du développement économique et de l'ESS : Pascale SEMET.

Aide les structures relevant de l'ESS, sous forme d'avances remboursables ou de subventions (en cofinancement d'autres aides publiques) via les lignes classiques (1,6 millions) et le FIAD (fond d'investissement Auvergne durable).

Pas de distinction entre secteur marchand (ex : SCOP) et non marchand (ex : chantier insertion)

N'accompagne pas le statut d'auto-entrepreneur

Il existe un programme spécifique de soutien pour les structures de services à la personne, très peu connu.

. **Caisse des dépôts** : (*Champs des entreprises*)

Encourage le développement économique : soutien de la TPE à entreprise du CAC 40

Pour l'ESS :

✓ Finance des dispositifs d'accompagnement (DLA, NACRE ...) et s'appuie pour cela sur des opérateurs (CEE 63, PFIL ...).

✓ Programme d'investissement d'avenir (200 millions national) : Financement des E. relevant de l'ESS

Objectifs : Faire effet levier sur prêt bancaire classique

En Auvergne : - Auvergne Active est le co-investisseur privé.

- Depuis 2012 : 5 structures de l'ESS ont bénéficié de ce dispositif

✓ Appel à projet sectoriel pour ESS dans les domaines de : habitat coopératif, numérique, santé, service à la personne, mobilité durable, éco-construction

Ticket d'entrée : 500 000€.

✓ Banque public d'investissement : banque pour le développement des E. avec un volet ESS prévu (SCIC, SCOP qui seront financées).

En Auvergne la BPI est OSEO

Mise en place courant mars – avril 2013

. **DDCS** : (*Champ associatif*)

Sera peut-être amenée à intervenir sur les autres secteurs de l'ESS, dans les années à venir suite au projet de loi sur l'ESS. Est, de plus, régulièrement sollicité pour Avis sur les agréments.

2 modalités d'intervention :

✓ Programme de développement de la vie associative : accueil et information des associations

Mis en place en Auvergne en 2009 avec les partenaires ;

Volonté d'avoir un point d'appui de proximité pour tous les bénévoles associatifs d'un territoire donné.

L'objectif : avoir un interlocuteur de proximité qui puissent mettre en relation les bénévoles vers des interlocuteurs plus spécialisés mais moins présents territorialement.

Il existe un point à Saint Pierre Roche via le CREFAD Auvergne

✓ Fond de développement de la vie associative :

90% : soutien par la formation des bénévoles

10% : création d'activité dans service à la personne (*expérimental*)

2 types de formations :

. des formations transversales pour toutes associations ;

. des formations inter-association territorialisées, en fonction de la demande suite à la création d'un collectif sur un territoire donné.

Sur le Parc : intervention via la Politique éducative locale par l'accompagnement des collectivités pour soutenir les associations en direction de la jeunesse (sportive, loisirs, etc.).

. **CIGALES** :

Dispositif d'épargne solidaire qui accompagne généralement (mais pas uniquement) des projets relevant de l'ESS.

(Mise en commun d'une partie de l'épargne d'une quinzaine de citoyens, investie sur le Capital entreprise ou sur le fond association pour aider au démarrage)

1 CIGALES sur Saint Bonnet Près Orcival – 12 membres – recherche d'un nouveau projet pour 2013.

1 projet de création sur la communauté de communes Les Cheires.

. UR SCOP :

Intervention auprès de tous les porteurs de projet qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise en statut SCOP (salariés majoritaires au capital de l'entreprise) ou SCIC (coopérative d'utilité sociale – collectivités peuvent être associées).

. Terre de lien : intervention sur l'agriculture et notamment le foncier.

Mouvement national qui a 10 ans. Création en Auvergne en 2011.

Objectif : montrer qu'il y a des schémas alternatifs pour l'accès à la terre.

Accès collectif et solidaire à la terre, ensuite louée aux porteurs de projet agricole (fermage avec bail rural environnemental).

En Auvergne 2 fermes + gros Projet sur GERZAT (700ha + bâti – 200 000€). Pas de projet aujourd'hui sur le Parc.

. DLA

Accompagnement des structures de l'ESS qui sont d'utilité publique - consolidation et pérennisation des emplois

Difficultés rencontrées : capter les cibles

- ✓ identification des structures qui portent des projets collectifs de développement
- ✓ identification des structures qui sont en difficulté.

. CREFAD

Champs de l'entreprise : création d'activité (en amont de la création)

- ✓ accompagnement des porteurs de projet, via le dispositif des Boutiques d'initiatives
- ✓ formation professionnelle (formation à la création/ reprise d'entreprise) via les appels CRA

Champs associatif : appui à la vie associative (espace de ressources et d'information).

. Appuy Créateur

CAE (statut SCOP) qui permet d'aider les porteurs de projet à tester leur activité. : généraliste – avec spécificité « service à la personne » et « art-et-culture » en cours de création.

Jusqu'à présent très localisée sur le Grand Clermont alors que c'est un dispositif qui peut facilement répondre à une demande en milieu rural.

Jusqu'à maintenant, peu présent sur le territoire Parc. Ouverture d'une antenne récente sur Murat.

. ARDTA : accompagnement des territoires pour la mise en œuvre de politiques d'accueil.

Objectif : accueillir de nouvelles populations via la création / reprise d'activité sur le territoire.

Attaché à l'émergence de potentiels d'activité.

Pas d'accompagnement du secteur associatif, ni des auto-entrepreneurs.

3- Attentes face à ce projet

- . Clarifier (notamment pour les élus et les chefs d'entreprises) ce qu'il y a derrière le terme ESS.
- . Avoir une vision plus précise du poids de l'ESS sur le territoire du Parc (en terme économique notamment)
- . Permettre l'interconnaissance entre les structures d'accompagnement de l'ESS
- . Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs – Cohérence en termes d'actions
- . Renforcer le lien entre les structures d'accompagnement et les territoires (agents et élus) :

- ✓ pour faire connaître les différents dispositifs d'accompagnement (SCOP, SCIC, DLA, Terres de Lien, Appuy créateur ...)
- ✓ pour identifier les structures qui pourraient en bénéficier (entreprises en difficulté, associations ...)

. Favoriser la création / reprise de nouvelles activités

. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions opérationnel qui réponde aux enjeux identifiés par l'état des lieux.

(Dans ce cadre, mettre l'accent sur des secteurs dans lesquels il y a des parties prenantes, prêtes à y consacrer du temps).

4. FdR Stage

Objectifs :

- ✓ Réaliser un état des lieux de l'ESS sur le territoire : vision précise du poids de l'ESS sur le territoire du Parc (en terme économique notamment)
- Prendre en considération toutes les structures employeuses, qui relèvent de l'ESS.
- Données statistiques + données qualitatives à prendre en compte :
Impact économique (emplois existants et perspectives) - poids de la masse salariale – Perspectives -
Pérennité des associations via le renouvellement des bénévoles –
Eventuellement les effets secondaires : lien social, économie résidentielle ...
- Identifier les besoins et les difficultés rencontrées par les structures d'accompagnement et par les structures relevant de l'ESS

Données existantes :

. Observatoire de la création / reprise d'entreprises – CCI Auvergne

Données développées à l'échelle des Pays.

- Voir si envisageable de le faire à l'échelle du Parc

Difficultés dans la comptabilisation des auto-entrepreneurs avec parfois des doublons dus à une double inscription (URSSAF + CCI).

. Etude CES sur le bénévolat économique

. Observatoire de l'ESS - CRES

Éléments à prendre en considération :

. Travail en cours au niveau national (INSEE, ARF, AVISE) sur la clarification des codes APE pour les entreprises qui dépendent de l'ESS. Devrait aboutir en 2013.

. Projet de loi sur l'ESS en cours de réflexion.

. Réforme des rythmes scolaires : impact sur la vie associative ?

. Nouveaux dispositifs qui peuvent être mobilisés : emploi d'avenir, service civique, etc.

. Manque de clarification dans la procédure d'instruction des dossiers pour l'agrément ESS.

. Les différents réseaux et structures se connaissent peu entre eux.

. Existence de nombreux outils d'accompagnement, mais méconnus des potentiels bénéficiaires.

. Les coordinations associatives ne sont pas en grande forme (notamment financière)

Difficulté pour lancer un travail partenarial.

Pistes d'action à creuser :

- Suites possibles de l'action UR SCOP :

1) Poursuivre la mission URSCOP sur le reste du Parc.

- Lien à faire avec la campagne de sensibilisation à la transmission :

(Action de phoning aux chefs d'entreprises de plus 58 ans – puis rendez-vous si intérêt)

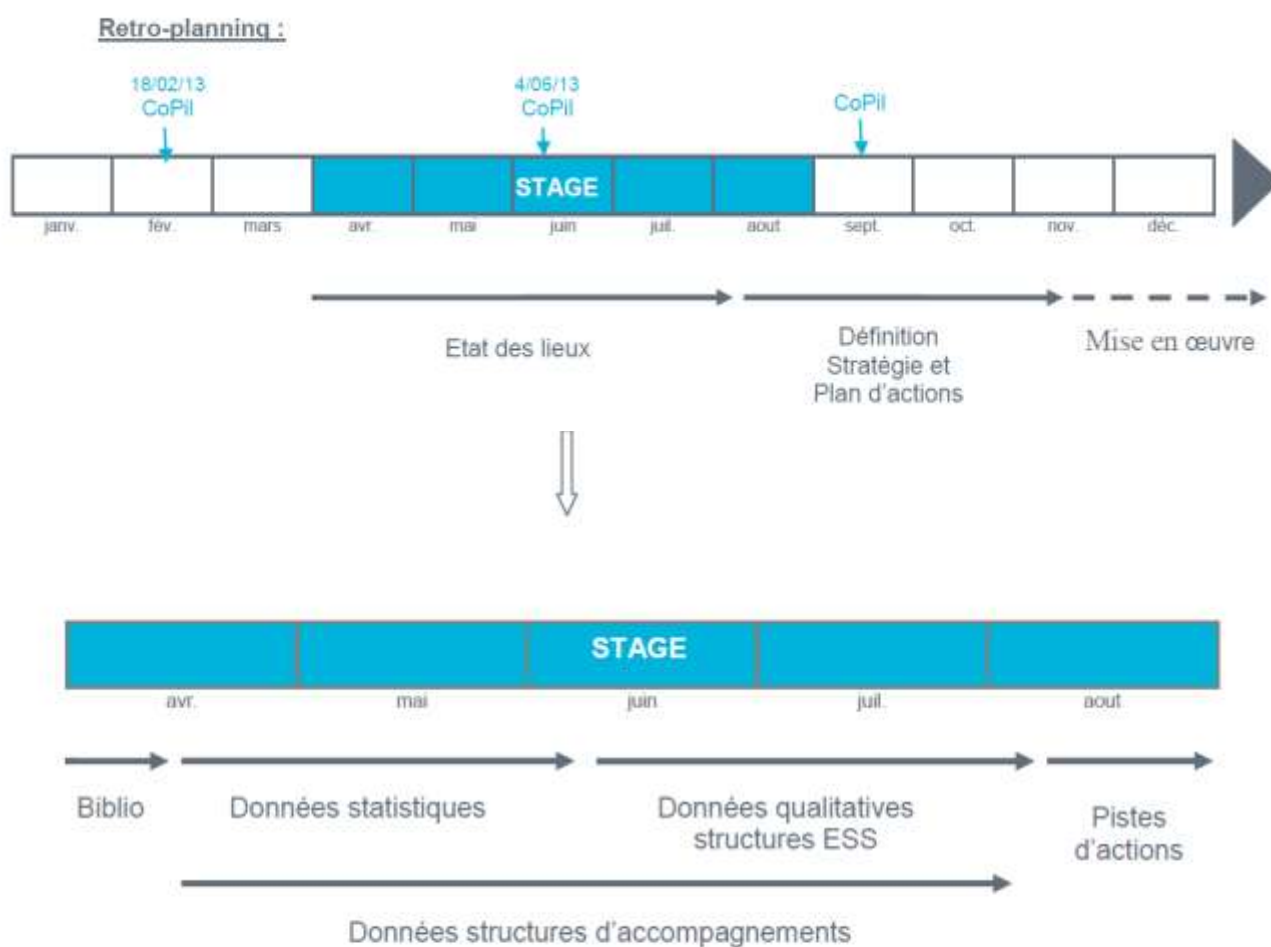
- 2) Recenser les E. en difficulté (en redressement) – les contacter pour introduire l'idée d'une reprise par les salariés.
 - Nécessité de faire ce travail en lien étroit avec les territoires.

- 3) Sensibiliser les territoires : élus et techniciens
 - Serait intéressant de sensibiliser les élus et techniciens aux différents statuts de l'ESS – présentation globale – démarche concertée à faire par toutes les structures qui accompagnent l'ESS.

 - Sensibiliser : sur la mutualisation d'emplois / groupements d'employeurs
sur les possibilités offertes par les emplois d'avenir, le service civique, etc.

 - Mettre en réseau les acteurs d'accompagnement à la vie associative afin que l'information circule quelle que soit la porte d'entrée.

Retro-planning :



Date prochaine rencontre : le 4 juin 2013, à 9h30, à Montlosier

Etat des lieux des actions ESS entreprises au niveau des Parcs

Pour rappel, l'économie sociale et solidaire peut être définie comme suit : "Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale".(<http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>)

D'avance, merci pour vos réponses.

*Obligatoire

Question n°1 : L'ESS est-elle présente dans votre Charte ?

Question n°2 : Menez-vous des actions spécifiques en direction de ce secteur ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En réflexion

Question n°3 : Quelles sont ces actions ? Merci de préciser si elles sont réalisées, en cours ou en projet .

Question n°4 : Avec quels acteurs travaillez-vous dans ce cadre ?

Question n°5 : Quel bilan faites-vous des actions déjà menées ? (points positifs/négatifs). Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Question n°6 : Pour quelles raisons avez-vous décidé d'oeuvrer en direction du secteur de l'ESS ? A l'inverse, pour quels motifs ne travaillez-vous pas sur le volet ESS ? *

Depuis quand ?

Question n°7 : Echangez-vous avec d'autres Parcs sur la question de l'ESS ? *

Si oui, lesquels ?

Question n°8 : Seriez-vous favorable à ce qu'une réflexion commune se mette en place au sein du réseau des Parcs ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- C'est déjà le cas
- Pourquoi pas
- Non, pas intéressé

Question n°9 : Quelles pourraient être les actions à engager, à quelle échelle ?

Question n°10 : Un état des lieux de l'économie sociale et solidaire a-t-il déjà été réalisé au sein de votre Parc ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En cours de réalisation
- En projet

Question n°11 : Si oui/en cours de réalisation/en projet, puis-je vous contacter afin d'échanger avec vous ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Entretien déjà réalisé
- Non

Question n°12 : La suite de ma mission va consister à récolter des données qualitatives relatives aux entreprises de l'ESS ainsi que les structures qui les accompagnent dans leurs démarches (ex: CRES, Union régionale des SCOP...). Quels conseils d'ordre méthodologique pourriez-vous me donner sur la manière de récolter ces données ? *

Question n°13 : Quelles structures pourrait-il, selon vous, être pertinent de solliciter ?

Question n°14 : Quels sont vos nom, fonction et structure d'appartenance ? *

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Envoyer

Fourni par  Drive

Grille d'entretien à destination des structures accompagnant les initiatives ESS

Date :	Nom :
Structure :	Fonction :
Durée de l'entretien :	Coordonnées :

(Demander s'il est possible d'enregistrer l'entretien, dans l'optique de réaliser un compte rendu

Préciser le temps que ça va prendre

Stagiaire au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, je réalise actuellement un état des lieux de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire du Parc. Cette mission s'inscrit dans la volonté du Parc de définir, avec l'ensemble des acteurs, une stratégie ainsi qu'un plan d'action afin d'encourager le développement de l'économie sociale et solidaire, notamment la création/reprise d'activité. Aussi, il nous a semblé indispensable de nous entretenir avec les différentes structures accompagnant les démarches ESS, d'où l'objet de cette démarche.

1- Présentation de votre structure

Après une rapide entrée en matière, via une question sur la présentation de la structure, il s'agit d'entrer dans le vif du sujet afin de cerner les missions de notre interlocuteur.

- **Question 1 : Pourriez-vous me présenter brièvement votre structure, son périmètre d'action ainsi que sa mission principale ?**
- **Question 2 : Quel poste occupez-vous et quelles sont vos missions ?**
- **Question 3 : Quel regard portez-vous sur ces actions ?**

2- Retour sur vos actions

Après avoir défini l'ESS, présenté les actions menées en direction de ce secteur, notre interlocuteur doit revenir sur le bilan de ces actions. Il s'agit de commencer à cerner les besoins de la structure.

- *Question 4 : Avez-vous déjà entendu parler de l'économie sociale et solidaire ?*
- *Question 5 : Si oui, par quel biais ?*
- *Question 6 : (Si oui à la question 4) Quelle est votre approche de l'économie sociale et solidaire ? Comment l'expliqueriez-vous à une personne qui n'en a jamais entendu parler ?*
- *Question 7 : Quelles sont pour vous les structures qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire ?*
- *Question 8 : Menez-vous des actions spécifiques en direction du développement de l'ESS / des structures relevant du champ de l'ESS ? Si oui, lesquelles ?*
- *Question 9 : Quel bilan faites-vous de ces actions engagées ?*
- *Question 10 : Vous inspirez-vous d'autres territoires dans votre action ? (ex : importation de bonnes pratiques, reproduction d'expérimentation, etc.)*
- *Question 11 : Quelles sont les atouts dont dispose votre structure dans la réalisation de ses missions ? (ex : notoriété, moyens humains/financiers, etc.)*
- *Question 12 : Quelles difficultés rencontrez-vous dans la mise en œuvre de vos actions ? (ex : manque de notoriété, manque de moyens humaines/financiers, etc.)*
- *Question 13 : Quels seraient vos besoins ?*

3- Perception du territoire

Le répondant nous présente sa perception du territoire pour finir par nous indiquer les actions susceptibles de favoriser l'ESS.

- *Question 14 : Au regard des questions précédentes, comment percevez-vous votre territoire d'intervention ? (ex : en terme d'esprit entrepreneurial, de maillage associatif, etc.)*
- *Question 15 : Quelles sont les grandes forces de votre territoire d'intervention ?*
- *Question 16 : Quelles en sont les faiblesses ?*
- *Question 17: Comment percevez-vous votre territoire d'intervention, à travers le prisme de l'économie sociale et solidaire ?*
- *Question 18: Visualisez-vous le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne ?*
- *Question 19: Votre diagnostic territorial (questions 14 et 17) est-il différent si l'on se concentre à l'échelle du Parc des Volcans d'Auvergne ? Si oui, quelles sont selon vous les spécificités du territoire Parc ?*
- *Question 20 : Selon vous, quelles actions faudrait-il mener afin de favoriser l'ESS sur ce territoire ?*

4- Les collaborations

L'interlocuteur nous éclaire sur ses liens avec les autres acteurs du territoire et met en lumière les axes d'améliorations ainsi que les actions susceptibles de faire avancer la collaboration. Au sein de cette collaboration, il s'agit par ailleurs de percevoir le rôle attribué, par notre interlocuteur, au Parc des Volcans.

- *Question 21: Entretenez-vous des liens avec d'autres structures œuvrant en direction du développement économique et plus particulièrement l'ESS ? Si oui lesquels (échanges, partenariats, conventions...).*
- *Question 22 : Qu'est ce qui pourrait être amélioré dans ces collaborations, et plus largement dans les collaborations entre les différents acteurs qui encouragent l'économie sociale et solidaire ?*

- *Question 23 : Quelles pourraient être les actions à engager ? A quelle échelle ?*
- *Question 24 : Si vous ne l'avez pas évoqué dans votre réponse à la question 21, pourriez-vous revenir sur vos liens avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ?*
- *Question 25 : Quels sont vos liens avec le Parc naturel régional du Livradois Forez ?*
- *Question 26 : Selon vous, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a-t-il un rôle à jouer en matière d'économie sociale et solidaire ?*
- *Question 27 : Si oui, lequel/si non, pour quelles raisons ?*

5- Enjeux et perspectives

Le répondant nous fait part de ses espérances mais aussi de ses craintes, quant à l'impact de l'évolution du contexte (économique, politique, social, culturel...) sur l'ESS.

- *Question 28: Pensez-vous que le contexte actuel local soit de nature à impacter le champ de l'ESS ? Si oui, quels en sont, pour vous, les éléments influents ? Dans quelle mesure impactent/impacteront-ils l'ESS ?*
- *Question 29 : Même question que précédemment mais cette fois au regard du contexte global.*
- *Question 30 : Avez-vous entendu parler du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire ?*
- *Question 31: Si oui, par quel biais ?*
- *Question 32 : En connaissez-vous les tenants ?*
- *Question 33 : Avez-vous des attentes quant à son contenu ?*
- *Question 34: Imagination d'un scénario positif : Projetons-nous dans quelques années, quel serait le schéma idéal du territoire face à la question de l'ESS ? Quels sont aujourd'hui les principaux obstacles auxquels vous seriez confrontés pour tendre vers ce scénario ?*

6- Ma mission

Cette dernière partie vise à cerner les attentes mais aussi le niveau d'engagement de l'interlocuteur concernant la mission ESS du Parc. C'est également l'occasion de récolter des conseils sur la stratégie à adopter, pour la suite du stage.

- *Question 35: Quelles sont vos attentes concernant la mission en cours et plus largement dans le cadre de vos relations avec le Parc des Volcans ?*
- *Question 36 : Quelles actions vous semblerait-il pertinent de mettre en place sur ce territoire? Avez-vous connaissance d'actions similaires impulsées sur d'autres territoires ? Si oui, quels retours d'expériences en avez-vous ?*
- *Question 37 : Votre structure serait-elle prête à s'engager sur des projets ? Si oui, dans quelles mesures ? (en terme de temps, financements)*
- *Question 38 : Quels conseils d'ordre méthodologique pourriez-vous me donner sur la manière de récolter de la donnée qualitative, notamment auprès des structures de l'ESS ? Qu'est ce qui vous semble pertinent et au contraire, que me déconseillez-vous de faire, et pourquoi ? (ex : réalisation d'un questionnaire)*
- *Question 39: Quelles structures pourrait-il, selon vous, être pertinent de solliciter ?*
- *Question 40 : Avez-vous des questions, remarques, suggestions ?*

Merci pour vos réponses

Annexe 6: Liste des structures accompagnantes rencontrées

Structure	Présentation	Interlocuteur
Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne (ARDTA)	Association loi 1901 créée il y a 7 ans. Missionnée par le Conseil régional pour attirer de nouvelles populations en Auvergne via la création d'activité. Travail en coordination avec les acteurs de la création reprise d'entreprises ainsi qu'avec les territoires (EPCI, Pays, PNR d'Auvergne)	Chargée de mission appui aux territoires
Appuy Créateur	Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui a pour vocation de permettre à des entrepreneurs de tester leur marché en grandeur nature.	Gérante
Centre de recherche et d'étude de formation à l'animation et au développement (CREFAD)	<p>Association d'éducation populaire qui a pour vocation: l'émancipation, le développement de l'autonomie des personnes et des structures dans une visée de solidarité et de citoyenneté.</p> <p>Parmi les missions :</p> <p>Accompagnement à la création d'activité (en amont de la création)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ accompagnement des porteurs de projet, via le dispositif des Boutiques d'initiatives ✓ formation professionnelle (formation à la création/ reprise d'entreprise) via les appels CRA <p>Appui à la vie associative (espace de ressources et d'information).</p>	Directrice
Centre intercommunal d'action sociale d'Ardes communauté (CIAS)	Rôle d'animateur de l'action sociale sur l'intercommunalité. Différents services sont proposés (portage de repas, aide à domicile, chantier d'insertion, portage de panier de produits + volet action sociale)	Directeur
Chambre d'agriculture du Cantal (CA)	Chambre consulaire qui accompagne le monde agricole via différentes missions : formation, conseil, immatriculation des entreprises, représentation auprès des pouvoirs publics.	Directeur

Chambre de commerce et de l'industrie (CCI)	Chambre consulaire qui accompagne les entreprises commerciales, industrielles et de service via différentes missions : formation, conseil, immatriculation des entreprises, représentation auprès des pouvoirs publics).	Cantal : Conseiller commerce et services Puy-de-Dôme : Service création Plate forme ressources humaine
Chambre de métier et de l'artisanat du Cantal (CMA)	chambre consulaire qui accompagne le monde artisans via différentes missions : formation, conseil, immatriculation des entreprises, représentation auprès des pouvoirs publics).	Animateur en charge d'actions économiques
Chambre régionale d'Economie Sociale et Solidaire d'Auvergne (CRESS)	4 objectifs généraux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Devenir la structure référente en matière d'économie sociale et solidaire sur le territoire auvergnat ✓ Faire connaître l'économie sociale et solidaire ✓ Faire reconnaître l'économie sociale et solidaire ✓ Soutenir la vie associative (ex : via la mission CLARA) 	Directrice
Conseil général (CG)	Assemblée électorale qui administre la collectivité territoriale qu'est le département. En charge de l'action sociale et de l'insertion.	Cantal : Directeur de la direction du développement du territoire Puy-de-Dôme : chef de projet insertion professionnelle
Collectif Régional pour le Développement des Initiatives Solidaires (CREDIS)	Structure qui accompagne les porteurs de projets qui ont des projets collectifs d'utilité sociale. Financement de projets via des fonds européens (mesure 4.2.3)	Salariée
Conseil Régional (CR) - Pôle Economie Sociale et Solidaire Conseil Régional d'Auvergne :	Rôle de co-construction d'une politique ESS en lien avec les partenaires. Budget alloué en progression (1,6 millions en 2013 contre 200 000 euros en 2004)	Chef du service ESS
Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	Soutient la vie associative en général notamment via l'animation de la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) : Son objectif est de permettre aux associations d'identifier clairement les structures d'accueil et d'informations des services de l'Etat dans le département	Conseillère Education Populaire et Jeunesse

	ainsi que simplifier leurs relations avec ces services	
Dispositif local d'accompagnement (DLA) 15 et 63	Créé en 2002 le DLA a pour objectif d'accompagner les associations employeuses afin de pérenniser leurs emplois et de les aider à développer leurs activités sur le territoire.	Chargé(e) de mission DLA Cantal : Dispositif porté par Auvergne Active Chargé(e) de mission DLA Puy-de-Dôme : Dispositif porté par le Comité d'Expansion Economique
Fédération départementale des CUMA (FDCUMA)	Deux missions principales : ✓ accompagnement au quotidien des CUMA (de la création à la dissolution) ✓ défense de ses adhérents et promotion du statut CUMA.	Cantal : Salariés Puy-de-Dôme : Salariée
Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI)	Syndicat professionnel qui regroupe la quasi-totalité des entreprises d'insertion de la région Auvergne. Trois missions principales : ✓ appui technique, ✓ représentation et promotion des entreprises d'insertion ✓ accompagnement aux porteurs de projets	délégué régional de l'UREIL
Union régional des SCOP (Urscop)	Association régionale dont les adhérents sont les entreprises qui ont choisies la forme coopérative. Deux principales missions : ✓ accompagner les adhérents au quotidien (de la création à la dissolution) ✓ faire en sorte qu'il y ait plus de SCOP/ SCIC en Auvergne via des interventions (auprès de personnes éloignées monde de l'entreprise ex : étudiants, et pers plus proches ex : porteurs de projets).	Conseiller
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPRNVA)	Organisme gestionnaire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Chargée de mission pédagogie En charge du projet « développement social dans les Parcs »

DEVELOPPEMENT DE L'ESS SUR LE TERRITOIRE DU

PNR DES VOLCANS D'Auvergne

CR DU COMITE TECHNIQUE N°2

11 JUIN 2023

Etaient présents :

Nathalie ALBUISSON, DDCCS
Marie-Noëlle BASMAISON, Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
Sandrine BARRIERE, Appuy Créateur ;
Emmanuelle BLANC, Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne ;
Caroline CARETTE, Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
Catherine DAUVERGNE, Caisse des dépôts ;
Marie-Pierre GAGNE, DIRECCTE ;
Vincent HUGOT Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne (stagiaire) ;
Lise LALANNE, Cres Auvergne ;
Marie-Anne LENAIN, CREFAD Auvergne et Association des CIGALES d'Auvergne;
Raphael MALLECOURT, Union régionale des SCOP Auvergne ;
David PARDON, Conseil régional d'Auvergne ;
Géraldine SANTINI, BGE Auvergne ;
David THOMAS, Comité d'expansion du Puy-de-Dôme ;
Emilien VEYSSEYRE, Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
Marc VIALLE, Terre-de-Liens Auvergne.

Objectifs de cette rencontre :

- **Présenter les premiers résultats quantitatifs et qualitatifs**
- **Déterminer les données manquantes**
- **Définir une feuille de route pour la suite du stage**

1. Attentes des membres du comité technique concernant les données quantitatives

- ✓ Détailler le contenu des secteurs d'activités « services divers » et « non classés » qui regroupent plus de 20% des établissements ESS sur le territoire Parc ;
- ✓ Reprendre certains éléments cartographiques ;
- ✓ Cartographier le nombre de structures associatives et coopératives par EPCI ;
- ✓ Produire de la donnée en termes de part d'emploi ESS par secteur d'activité, sous contrainte du secret statistique ;
- ✓ Proposer des informations plus précises sur les types d'emplois occupés dans les structures ESS (CDD, CDI, temps partiel, temps complet).

2. Attentes des membres du comité technique concernant les données qualitatives

Rencontrer d'autres structures accompagnant l'ESS

- ✓ *Structures citées :*
 - Auvergne Active
 - CREDIS (Collectif Régional pour le Développement des Initiatives Solidaires),
 - L'URIOPSS
 - Chantier école
 - Comité Départemental Olympique
 - L'ARESTPA (Association des Responsables d'Etablissements et Services de Travail Protégé en Auvergne)
 - Crédit mutuel

- ✓ Les chambres consulaires (notamment la CCI) afin de « mesurer » leur connaissance de l'ESS et d'échanger sur leur volonté de s'investir en faveur de son développement.

Impliquer les territoires

L'état des lieux de l'ESS ne peut-être complet sans interroger les territoires.

- ✓ Au vu du temps imparti, une rencontre de visu ne peut se faire qu'à l'échelle Pays ;
- ✓ L'échelle intercommunale semble cependant être une meilleure porte d'entrée pour interroger le public « agent ».
- ✓ Recueillir l'avis des élus (notamment des maires) sur cette question semble également pertinent.
L'objectif : mieux connaître leurs préoccupations et mesurer leurs connaissances des outils de l'ESS (ex : les SCIC).

Mieux connaître les établissements de l'ESS :

Lesquelles :

- ✓ Les structures employeuses ;
- ✓ Les structures non employeuses mais qui cherchent à le devenir.

Objectif :

- ✓ Obtenir des données économiques, voire étudier les retombées socio/économiques sur le territoire

Comment :

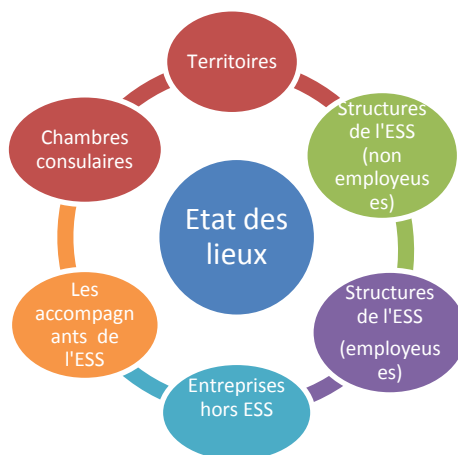
- ✓ En envoyant un questionnaire à l'ensemble des associations.
- ✓ En échantillonnant en fonction du secteur d'activité et du territoire.

Rencontrer des entreprises hors ESS :

Objectif :

- ✓ Pouvoir identifier les freins de la reprise de l'entreprise par les salariés au moment du départ du dirigeant ;
- ✓ Identifier des entreprises en difficulté sur le territoire du Parc

Le schéma ci-dessous résume les 6 principaux acteurs identifiés comment étant mobilisables dans le cadre de l'état des lieux.



3. Les actions retenues pour la suite de la mission

L'objectif de cet état des lieux est de mesurer la connaissance mais aussi les besoins des différents acteurs pour, par la suite, se positionner, avec les différents partenaires, dans une logique d'actions plus ciblées visant davantage à développer l'ESS.

Si l'ensemble des idées proposées est de nature à alimenter le contenu de l'état des lieux, les contraintes temporelles mais également la complexité de certaines pistes amenées sont de nature à réduire le champ du possible pour les deux mois restants.

Ci-dessous les options retenues :

Rencontre d'autres structures accompagnant l'ESS

- ✓ Il paraît pertinent de rencontrer le **CREDIS** qui a été cité à plusieurs reprises afin d'échanger sur les difficultés que rencontrent les structures qu'il accompagne.
- ✓ Par ailleurs, une rencontre est programmée avec des conseillers création/reprise des **CCI et CMA du Puy-de-Dôme et du Cantal** afin d'échanger sur la perception qu'ont les chambres consulaires de l'ESS et sur leur volonté de s'investir en faveur de son développement.

Accent mis sur les territoires

Axe fort, soulevé lors du comité technique, il est prévu d'impliquer les territoires sur trois niveaux :

- ✓ l'échelle communale via l'envoi d'un *questionnaire en ligne* à l'ensemble des maires du territoire du Parc. Questionnaire dont le contenu aura notamment vocation à mettre en lumière les préoccupations des élus mais aussi leur connaissance de l'ESS et leur pratique en faveur de cette économie. *(piste qui reste à valider par le Bureau syndical)*
- ✓ l'échelle intercommunale avec l'envoi d'un *questionnaire en ligne* aux techniciens intervenant de manière plus ou moins directe sur l'ESS.
- ✓ l'échelle Pays grâce à une *rencontre de visu* dont la finalité sera de soumettre le même questionnaire qu'à l'échelle intercommunale et d'aller plus loin via une seconde partie davantage tournée sous la forme d'un *entretien semi-directif*.

Rencontre des structures de l'ESS

- ✓ *Coopératives* : il est prévu de rencontrer la **SCIC** présente sur le territoire du Parc ainsi qu'une à deux **SCOP**.
- ✓ *Groupement d'employeur* : il est prévu de rencontrer un professionnel du tourisme qui s'interroge avec d'autres sur la **création d'un groupement d'employeur**.
- ✓ *Associations* : il est prévu de rencontrer 5 à 7 associations (secteurs d'activités et territoires variés). Si parmi ces associations certaines seront employeuses, il semble également pertinent d'en rencontrer certaines qui peuvent se poser la question de l'embauche d'un salarié.

4. Les pistes non retenues pour la partie état des lieux

Les acteurs accompagnant l'ESS :

En comptant le CREDIS et les différents contacts pris avec les chambres consulaires, plus de 20 acteurs auront ainsi été rencontrés. Ce chiffre semble relativement significatif. En rencontrer davantage ne serait pas forcément de nature à modifier l'état des lieux déjà observé.

L'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des associations :

De par la complexité de réunir une liste à jour des associations ainsi que leurs coordonnées, cette idée, bien que pertinente, ne peut se faire dans le temps imparti. Cela pourrait éventuellement relever du futur plan d'action.

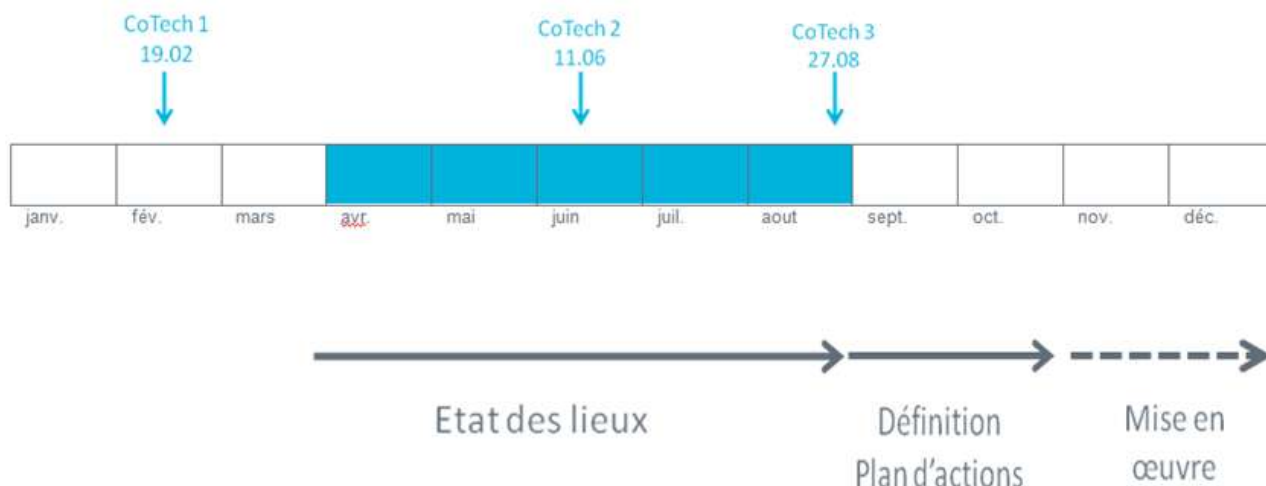
Les entreprises hors ESS :

Mobiliser des entreprises hors ESS, afin de les questionner sur leur connaissance de ce secteur, ne serait pas une tâche aisée.

L'identification des entreprises en difficulté, la rencontre des entreprises qui se posent la question de l'ESS ou la rencontre de chefs d'entreprises proches de la retraite restent pertinents. Néanmoins ces actions semblent davantage se situer dans le prolongement de l'opération « Transmettre et reprendre ensemble », engagée en partenariat avec l'URSCOP. Ceci serait davantage de nature à constituer une piste d'action pour la suite.

Par ailleurs, d'autres pistes qui ont pu être évoquées et visant à promouvoir les outils ESS semblent également relever du plan d'action et non d'un état des lieux qui vise davantage à mesurer.

5. Retro-planning :



Date prochaine rencontre : le **27 août, à 9h45, à Massiac** (lieu à confirmer)

Les élus et l'Economie sociale et solidaire

A l'attention de Monsieur le Maire ou de ses adjoints,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dans le cadre de son nouveau projet de territoire et de sa politique de maintien et d'accueil d'actifs, souhaite **encourager la création/reprise d'activités** relevant de **l'économie sociale et solidaire (ESS)**.

L'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc représente :

- plus de 12% de l'emploi ;
- plus de 4 000 salariés ;
- près de 500 établissements employeurs.

Une étude préalable, par le biais d'un stage d'une durée de 5 mois est en cours. Ces objectifs sont les suivants :

- la réalisation d'un état des lieux
- la proposition de pistes d'actions au regard du diagnostic établi afin de favoriser la création/reprise d'activités relevant de l'ESS.

En tant qu'élu, votre avis nous intéresse !

Votre participation est essentielle pour la suite de ce projet.

Cela ne vous prendra *qu'une quinzaine de minutes*.

Dans ce cadre, nous vous remercions de bien vouloir répondre au **questionnaire** ci-joint d'ici le **31 juillet 2013**.

Pour participer, il vous suffit de **cliquez sur le lien suivant** *.

Le Syndicat mixte du Parc s'engage à respecter le caractère confidentiel des réponses données et ne manquera pas de vous informer des résultats de cet état des lieux et de la suite donnée à ce travail.

Les services du Syndicat mixte du Parc restent par ailleurs à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vincent HUGOT, stagiaire en charge de l'état des lieux ESS – 04 73 65 64 00 – vhugot@parcdesvolcans.fr

Caroline CARETTE, chargée de mission « création d'activité » - 04 73 65 64 11 – ccarette@parcdesvolcans.fr

En vous remerciant par avance pour votre contribution !

Bien cordialement,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

I. L'Economie sociale et solidaire (dit ESS), c'est quoi pour vous ?

1. Avez-vous déjà entendu parler de l'ESS ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

2. Si oui, par qui ?

Plusieurs réponses possibles.

- Autre(s) élu(s)
- Agent(s) / technicien(s)
- Habitant(s)
- Média(s)
- Organisme(s)
- Professionnel(s)
- Porteur(s) de projet
- Ne sait pas
- Autre :

3. Pouvez-vous citer les mots et/ou idées qui vous viennent à l'esprit lorsque l'on parle d' Economie sociale et solidaire ?

*

5 réponses maximum

4. Pourriez-vous donner une définition de l'ESS ? *

5. Selon vous, dans quel(s) domaine(s) l'ESS intervient-elle ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Action sociale
- Activité financière et assurances
- Agriculture
- Arts, spectacles, sports et loisirs
- Commerce, hébergement, restauration
- Enseignement
- Industrie, construction
- Santé humaine

	Aucun	Entre 1 et 2	Entre 3 et 5	Entre 6 et 10	Plus de 10	Plus de 20	Nombre exact	Ne sait pas
Association (non employeuse)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Association employeuse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coopérative	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mutuelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fondation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

9. Merci de préciser le nombre exact si vous le connaissez.

10. Au sein de votre commune quels sont les 3 secteurs sur lesquels les structures de l'ESS sont les plus présentes ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Action sociale
- Activités financières et assurances
- Agriculture
- Industrie, construction
- Arts, spectacles, sports et loisirs
- Commerce, hébergement, restauration
- Enseignement
- Santé humaine
- Ne sait pas
- Autre :

11. A combien estimez-vous le nombre d'entreprises (hors ESS) sur votre commune, dans le secteur : *

Il s'agit des entreprises hors associations, coopératives, mutuelles ou fondations

Une seule réponse possible par ligne.

	Aucune	Entre 1 et 2	Entre 3 et 5	Entre 6 et 10	Plus de 10	Plus de 20	Nombre exact	Ne sait pas
Public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Privé (hors ESS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

12. Merci de préciser le nombre exact si vous le connaissez.

13. A combien estimez-vous le nombre de salariés employés, sur votre commune dans le secteur : *

Une seule réponse possible par ligne.

	Aucun	Entre 1 et 2	Entre 3 et 5	Entre 6 et 10	Plus de 10	Plus de 20	Plus de 50	Plus de 100	Ne sait pas
Public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Privé (hors ESS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

14. Au sein de votre commune existe-t-il des projets de : *

Une seule réponse possible par ligne.

	Oui	Non
Création d'activité / entreprises	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Reprise d'activité / entreprises	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15. Si oui, merci d'en préciser la nature.

III. Collaboration des collectivités territoriales avec les structures de l'ESS

16. Votre commune travaille-t-elle avec les structures qui dépendent du champ de l'ESS ? *

C'est-à-dire avec des associations, coopératives, mutuelles, fondations.

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sait pas

17. Si oui, lesquelles ?

18. Quel est en général le sens des relations entre votre collectivité territoriale et les structures de l'ESS ?

Une seule réponse possible.

- La collectivité sollicite les structures de l'ESS
- Les structures de l'ESS sollicitent la collectivité
- Echanges réciproques de services
- Autre :

19. Existe-t-il une politique de soutien des structures de l'ESS sur votre commune ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sait pas

20. Si oui, à quelle échelle ?

Plusieurs réponses possibles.

- Traitement à l'échelle communale
- Traitement à l'échelle intercommunale
- Traitement à l'échelle Pays
- Délégation à un service ou une association externe
- Ne sait pas

- Autre :

21. Si oui, comment se matérialise ce soutien ?

Plusieurs réponses possibles.

- Aide administrative
- Aide financière
- Mise à disposition d'équipements collectifs
- Mise à disposition de locaux
- Mise à disposition de personnel de la collectivité
- Mise à disposition de véhicules
- Autre :

22. Si non, pourquoi ?

Plusieurs réponses possibles.

- Manque de moyens humains
- Manque de moyens financiers
- Manque de temps
- Pas de demande de la part des structures de l'ESS
- Ne sait pas
- Autre :

23. Quels sont, selon vous, les acteurs qui accompagnent les structures relevant du champ de l'ESS ? *

24. Votre commune entretient-elle des liens avec ces acteurs ? *

Une seule réponse possible.

- Oui

- Non
- Ne sait pas

25. Si oui, pourriez-vous détailler les liens que vous avez avec chacun des acteurs ?

IV. Limites et difficultés rencontrées dans votre travail de collaboration avec les structures sur votre territoire

26. Rencontrez-vous des difficultés pour gérer les demandes / besoins de porteurs de projets et / ou de structures existantes relevant de l'ESS ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

27. Si oui, quelles sont ces difficultés ?

Plusieurs réponses possibles.

- Manque de moyens financiers
- Manque de techniciens formés à l'ESS
- Manque de temps
- Méconnaissance des acteurs qui œuvrent à la promotion de l'ESS
- Méconnaissance des dispositifs d'accompagnement existants
- Autre :

28. De manière générale, quelles difficultés rencontrez-vous pour la création/reprise d'activité sur votre commune ? *

V. Zoom sur le volet associatif

29. Selon vous, les associations de votre collectivité sont de nature à rencontrer : *

Plusieurs réponses possibles.

- Des difficultés de financement
- Un manque de moyens matériels
- Un manque de bénévoles
- Un manque d'informations
- Un manque de formation
- Des difficultés pour embaucher
- Des difficultés pour pérenniser l'emploi
- Pas de difficulté particulière
- Ne sait pas
- Autre :

30. Selon vous, quel(s) impact(s) a/aura la réforme des rythmes scolaires pour votre commune ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Aucun impact
- Création d'associations
- Disparition d'associations
- Mutualisation d'emplois
- Suppression d'emplois
- Pas concerné
- Ne sait pas
- Autre :

VI. D'autres structures relevant de l'ESS

31. Avez-vous déjà entendu parler de : *

Une seule réponse possible par ligne.

Non

Oui, vaguement

Oui, je connais son
fonctionnement

Projet en cours et/ou
réalisé sur la
commune

	Non	Oui, vaguement	Oui, je connais son fonctionnement	Projet en cours et/ou réalisé sur la commune
Société coopérative d'intérêt collectif (Scic)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Société coopérative de production (Scop)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Emplois partagés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Groupement d'employeurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

32. Remarques éventuelles.

VII. Vous

33. Nom de votre commune *

34. Fonction du répondant *

35. Après avoir répondu à ce questionnaire, avez-vous le sentiment d'être mieux informé sur ce qu'est l'ESS ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

36. Seriez-vous intéressé par des informations complémentaires sur l'économie sociale et solidaire et ses enjeux locaux ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Éventuellement
- Non

37. Si oui ou éventuellement, pouvez-vous précisez quels types d'informations

38. Remarques, commentaires éventuels

39. Disposez-vous d'une liste des associations présentes sur votre commune ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

40. Si oui, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous la transmettre à l'adresse suivante : vhugot@parcdesvolcans.fr

Nous vous remercions pour le temps que vous avez consacré à ce questionnaire.

Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir les résultats de cette enquête et de vous tenir informé de la suite donnée.

Envoyer

N'envoyez jamais de mots de passe via l'outil Formulaires Google.

Grille d'entretien à destination des structures ESS

Date :	Nom :
Structure :	Fonction :
Statut :	Coordonnées :
Durée de l'entretien :	

Ne pas donner de définition de l'ESS avant la partie 5

1- Présentation de la structure

I. Le projet de la structure

- *Pourriez-vous me présenter votre structure ainsi que son projet ?*
- *Dans quel(s) secteur(s) d'activité intervenez-vous ?*
- *Quel est le public ciblé ?*
- *Sur quel périmètre géographique intervenez-vous ?*

II. De la création à aujourd'hui

- *Pourriez-vous revenir sur le contexte de la création de la structure ?*
- *Qu'est-ce qui a motivé le choix du statut de votre structure ?*
- *Avez-vous été en contact avec des organismes, lors de la phase de création ?*
- *Si oui, pourriez-vous préciser lesquels ainsi que la nature de ces échanges*
- *Avez-vous bénéficié d'aides (financières ou autres) ?*
- *Si oui, lesquelles ?*
- *Si non, pourquoi ?*
- *Quels éléments ont motivés l'installation de la structure sur cette commune ?*
- *Avez-vous rencontré des difficultés lors de la création de la structure ?*
- *Si oui, lesquelles ?*

III. Une structure différente ?

- *Avez-vous le sentiment d'être une structure différente ?*
- *Pourquoi ?*
- *Avez-vous le sentiment de défendre certaines valeurs ?*
- *Si oui, lesquelles ?*

2- Fonctionnement de la structure

I. Les structures associatives

A. Structuration et activité

- *Combien votre association compte-elle d'adhérents ?*
- *Combien votre association compte-elle de bénévoles actifs.*
- *Comment qualifieriez-vous le rôle des bénévoles dans la vie de l'association ?*
- *Rencontrez-vous des difficultés en lien avec les adhérents/bénévoles ?*
- *L'activité de l'association est-elle plutôt :*
 - En hausse
 - En baisse
 - Stable
- *Comment expliqueriez-vous cette tendance ?*

B. L'emploi salarié

- *Votre structure emploie-t-elle au moins un salarié (qu'il soit ou non à temps complet) ?*
- *Si oui, pouvez-vous revenir sur la situation de chacun des salariés (type de contrat, durée de travail...)*
- *Si non, pourquoi ?*
- *Comment qualifieriez-vous vos besoins en termes d'emploi salarié ?*
- *Comment expliquez-vous cette tendance ?*
- *Quelles sont les conséquences de cette situation pour la structure ?*
- *Rencontrez-vous des difficultés en lien avec l'emploi salarié ?*

C. Volet financier

- *L'association est-elle fiscalisée ?*
- *Comment se compose le budget de votre association ?*

D. Gouvernance

- *Comment s'organise la gouvernance de l'association ?*
- *Quelle place occupent les adhérents dans la gouvernance de l'association ?*
- *Et les bénévoles ?*

E. Vision prospective

- *Comment imaginez-vous l'avenir de votre structure ?*
- *Selon vous, quel(s) impact(s) a/aura la réforme des rythmes scolaires pour votre association ?*

- *Et pour le monde associatif en général ?*
- *Votre association a-t-elle connu/envisage-t-elle de fusionner avec une ou plusieurs autres structures ?*
- *Votre association a-t-elle connu/envisage-t-elle de partager un emploi salarié avec une/plusieurs autres associations ?*

II. Les structures coopératives

A. Les membres de la coopérative

- *Comment se compose la coopérative ?*
- *Comment évaluez-vous vos besoins en termes d'emploi salarié ?*
- *Comment expliquez-vous cette tendance ?*
- *Quelles sont les conséquences de cette situation pour la structure ?*
- *Rencontrez-vous des difficultés en lien avec l'emploi salarié ?*

B. L'activité de la coopérative

- *L'activité de la coopérative est-elle plutôt :*
 - En hausse
 - En baisse
 - Stable
- *Comment expliqueriez-vous cette tendance ?*

C. Volet financier

- *Comment se compose le budget de la coopérative ?*
- *Percevez-vous des aides/subventions ?*
- *Si oui, merci de préciser*
- *Comment s'organise le partage des résultats au sein de la coopérative ?*

D. Gouvernance

- *Comment s'organise la gouvernance au sein de la coopérative ?*

E. Vision prospective

- *Comment imaginez-vous l'avenir de votre structure ?*
- *Votre coopérative a-t-elle connu/envisage-t-elle de fusionner avec une ou plusieurs autres structures ?*
- *Votre coopérative a-t-elle connu/envisage-t-elle de partager un emploi salarié avec une/plusieurs autres structure ?*

3- Les relations partenariales

A. Focus sur le SMPNRVA

- *Connaissez-vous le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ?*
- *Si oui, entretenez-vous des liens avec cette structure ?*
- *Si oui lesquels/si non pourquoi ?*

B. Avec les autres acteurs publics

- *Entretenez-vous des liens avec les collectivités territoriales et les acteurs publics ?*
- *Si oui, quels liens entretenez-vous et avec qui ?*

C. Avec les réseaux professionnels

- *Entretenez-vous des liens avec des réseaux professionnels ? (chambres consulaires, fédérations, unions, organismes de formation...)*
- *Si oui, quels liens entretenez-vous et avec qui ?*

D. Avec les autres associations/coopératives

- *Quels sont vos liens avec les autres associations/coopératives*
- *Adhérez-vous à des réseaux d'associations/coopératives ?*
- *Si oui, lesquels et pourquoi ?*
- *Si non, pourquoi ?*
- *Entretenez-vous des liens avec d'autres acteurs non cités ?*
- *Quels sont les acteurs que vous identifiez comme accompagnant les structures associatives/coopératives ?*

4- Difficultés rencontrées

- *Quelles sont les difficultés rencontrées par votre structure ?*
Ex : financement, GRH, recrutement, formation...
- *Diriez-vous que ces difficultés sont :*
 - Propres à votre structure
 - Propres aux entreprises en général
 - Propres autres associations/coopératives
- *Avez-vous des échanges avec d'autres structures sur ces questions ?*
- *Quels seraient vos besoins ?*

5- Connaissance de l'Economie Sociale et Solidaire

I. L'ESS en général

A. L'ESS, c'est quoi pour vous ?

- *Avez-vous déjà entendu parler de l'Economie sociale et solidaire ?*
- *Si oui, par quel biais ?*
- *Quelle que soit votre connaissance de l'ESS, quels sont les mots/idées qui vous viennent à l'esprit lorsque l'on parle d'ESS ?*
- *Quelle définition donneriez-vous de l'ESS ?*
- *Quelles sont pour vous les structures qui relèvent de l'ESS ?*

B. Sentiment d'appartenance

- *Votre structure se reconnaît-elle comme faisant partie de l'ESS ?*
- *Pensez-vous que les membres de la structure ont le sentiment d'appartenir à l'ESS ?*

II. Vous et l'ESS

« Le terme d'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants.

Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Le modèle économique de l'ESS est au service de la société et du citoyen ». (<http://lelabo-ess.org>)

Sont classiquement considérés comme relevant de l'Economie sociale et solidaire, les associations, les coopératives, les mutuelles ainsi que les fondations.

A. Sentiment d'appartenance

(Question à reposer après avoir donné une définition de l'ESS)

- *Votre structure se reconnaît-elle comme faisant partie de l'ESS ?*
- *Si oui, comment cela se traduit-il en pratique ?*
- *Pensez-vous que les membres de la structure ont le sentiment d'appartenir à l'ESS ?*

B. Vos liens avec les réseaux de l'ESS

- *Pouvez-vous citer un ou des réseaux de l'ESS, quelle que soit l'échelle d'intervention (locale, départementale, régionale, nationale)*
- *Êtes-vous affilié à l'un ou plusieurs de ces réseaux ?*

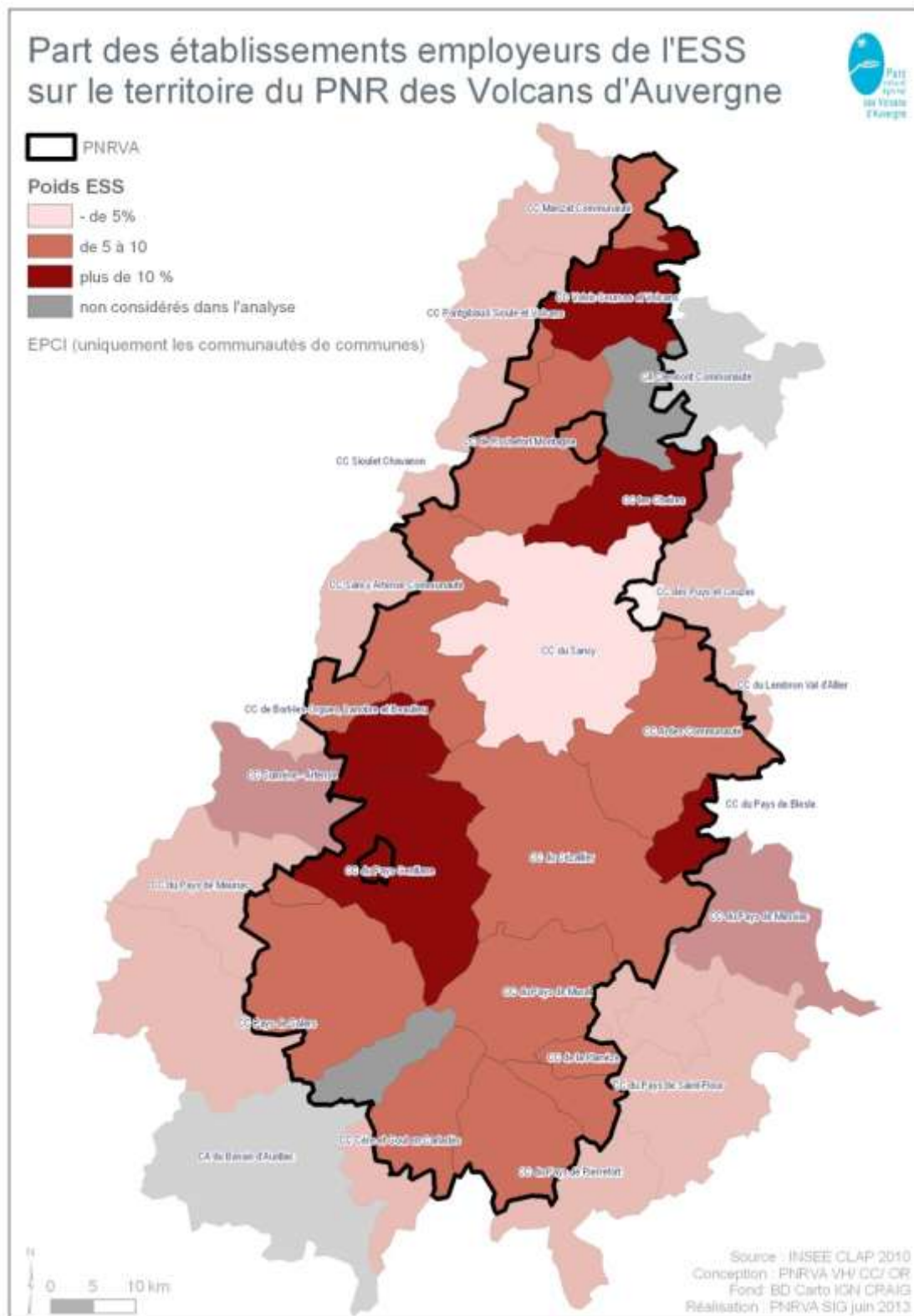
C. Conclusion

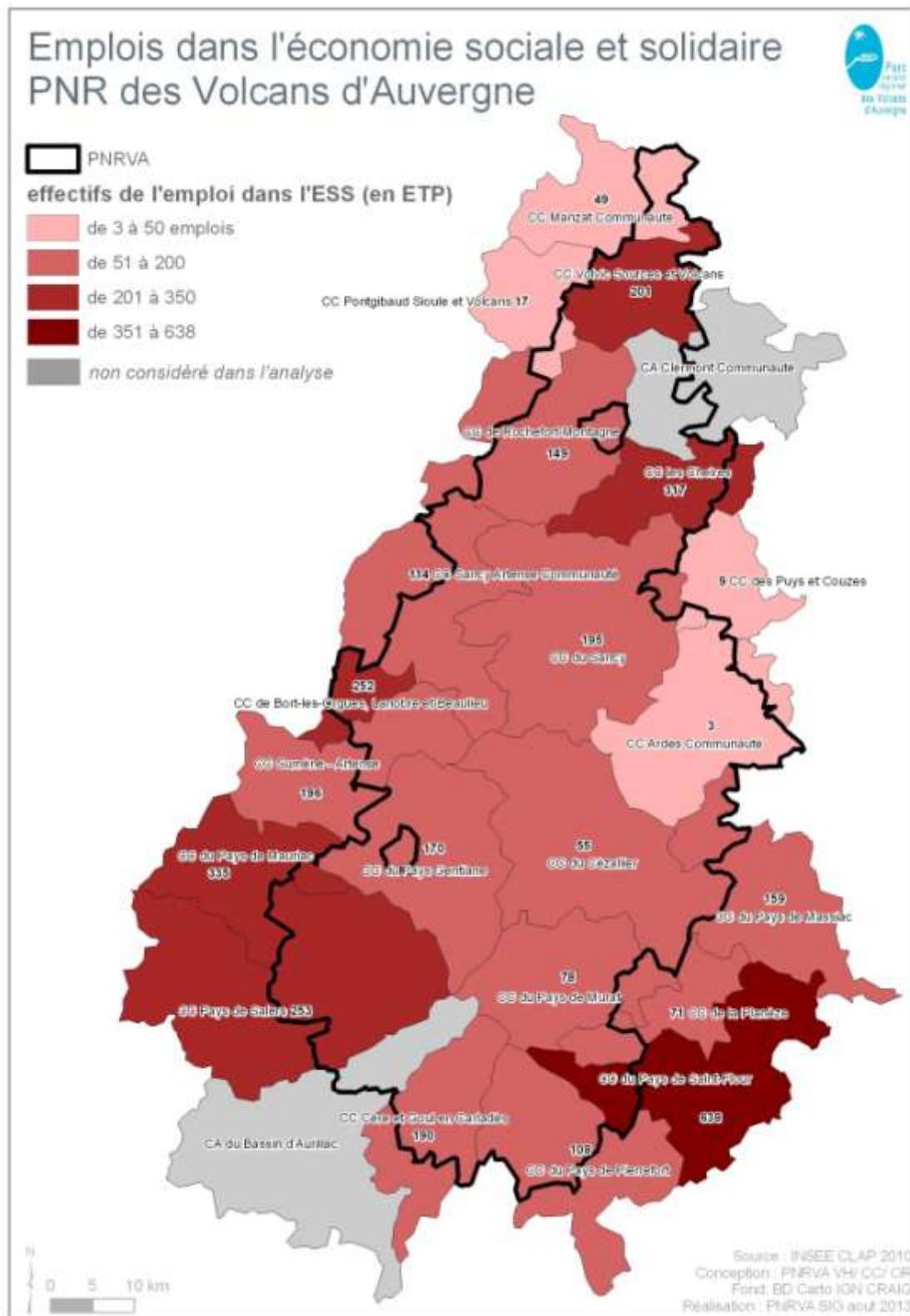
- *Avez-vous déjà entendu parler de :*

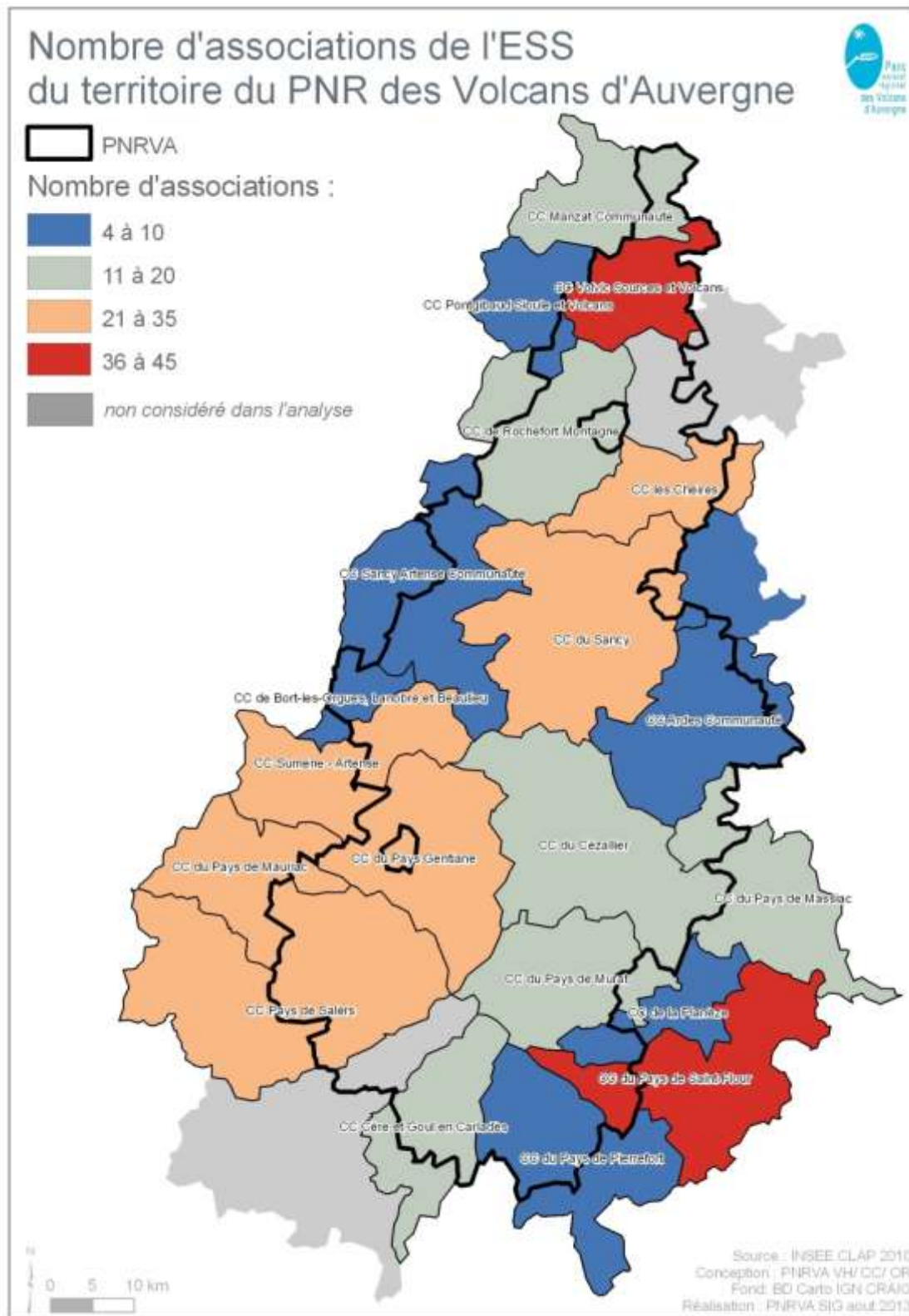
	Non	Oui, vaguement	Oui, je connais son fonctionnement
Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)			
Société coopérative de production (SCOP)			
Emplois partagés			
Groupement d'employeur			
Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)			
Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)			

- *Seriez-vous intéressé par des informations complémentaires sur l'économie sociale et solidaire et ses enjeux locaux ?*
- *Si « oui » ou « éventuellement », pouvez précisez quels types d'informations ?*

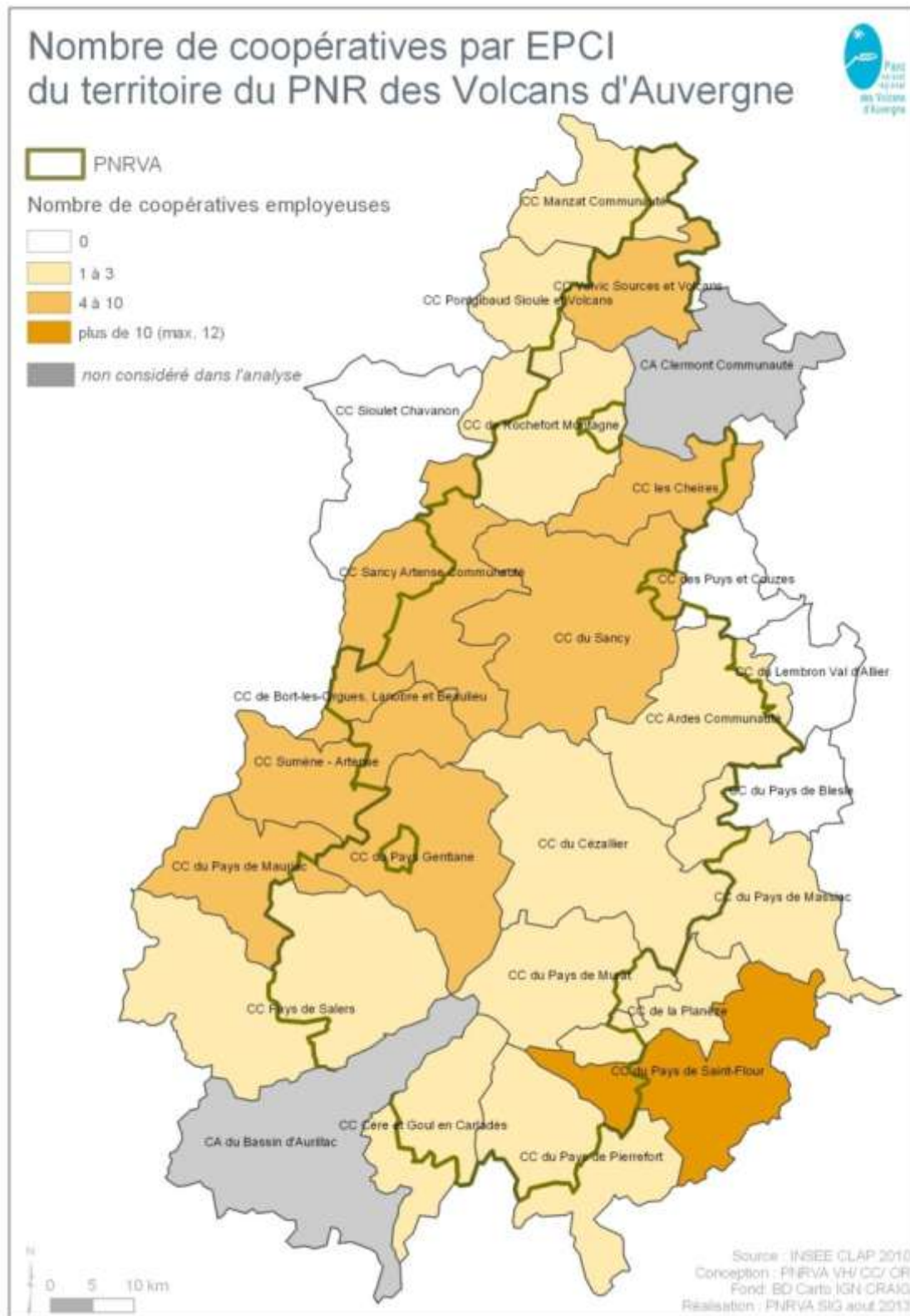
Remarques – commentaires éventuels

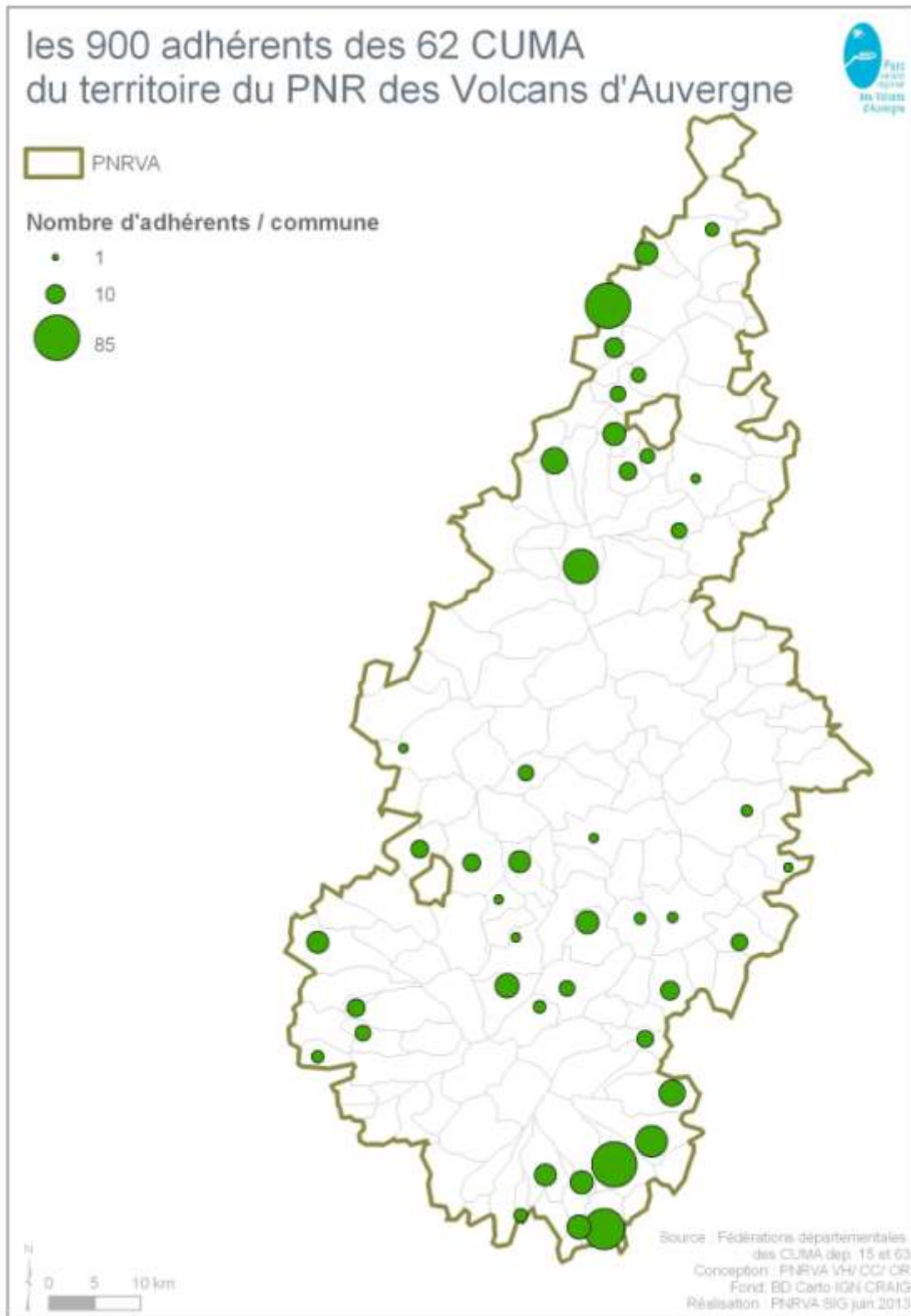




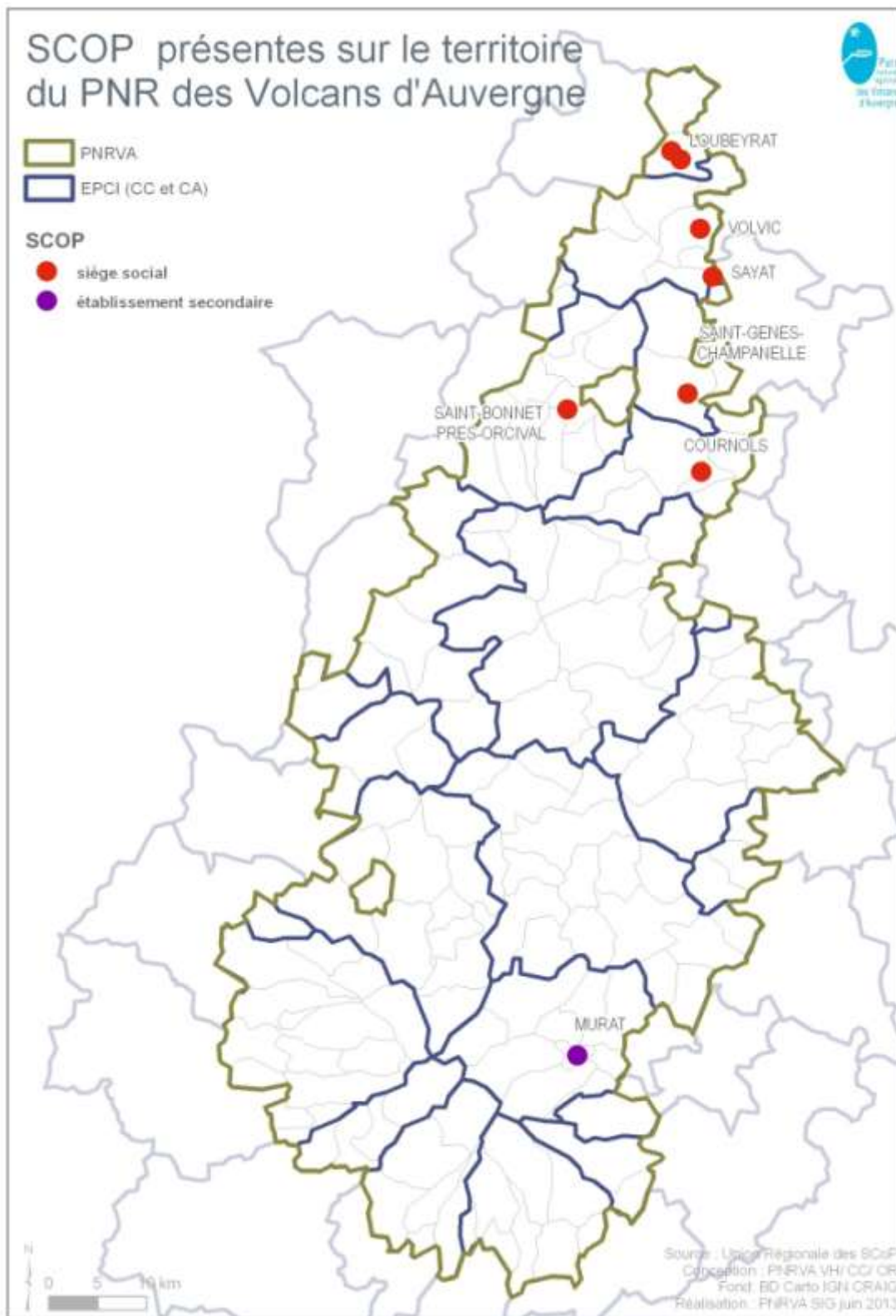


Annexe 13 : Carte « Nombre de coopératives par EPCI du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne »

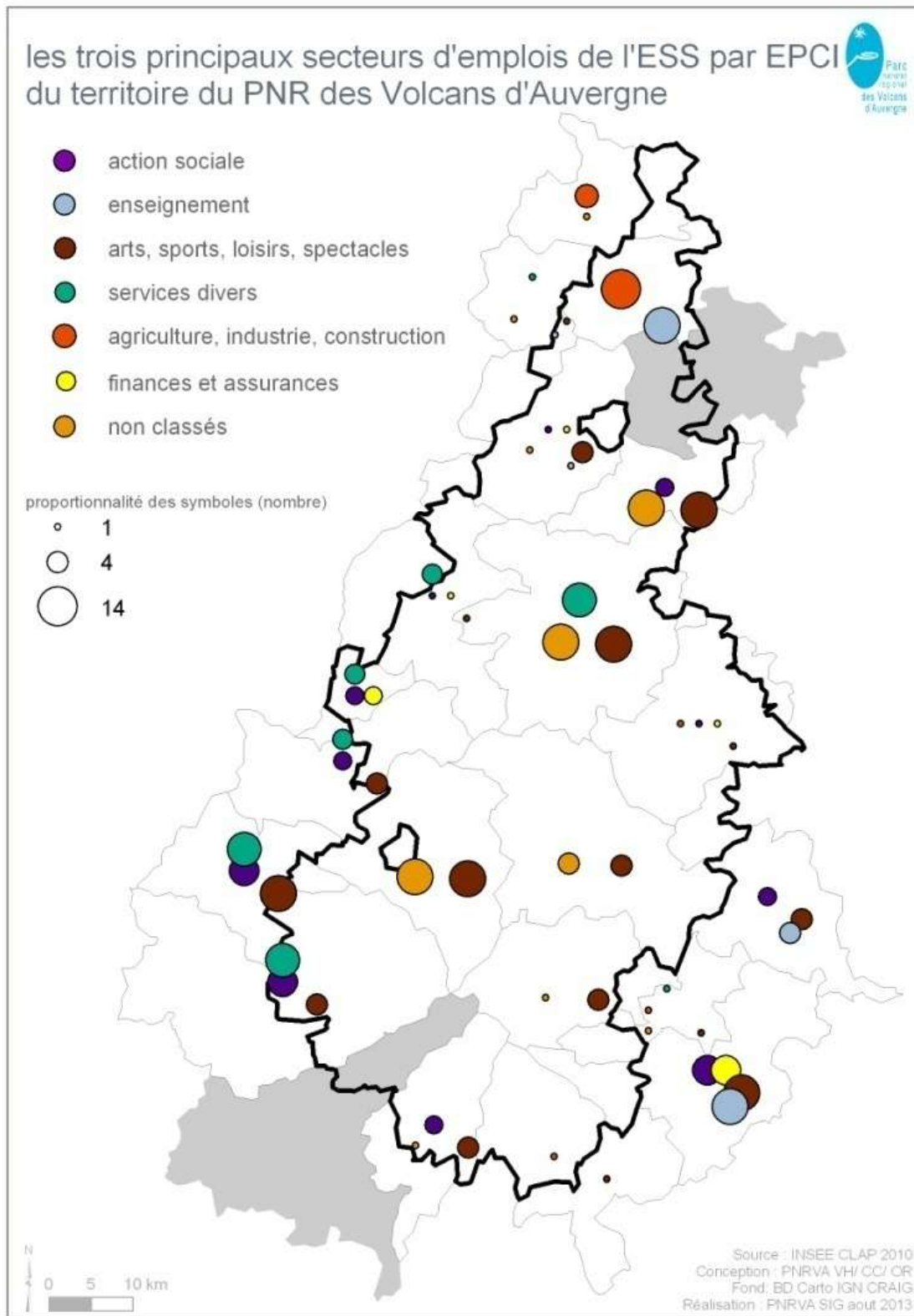




Annexe 15: Carte « SCOP présentes sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne »



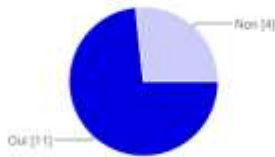
Annexe 16 : Carte « Les trois principaux secteurs d'emplois de l'ESS par EPCI du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne »



Annexe 17 : Analyse détaillée du questionnaire à destination des élus

I- L'Economie sociale et solidaire (dit ESS), c'est quoi pour vous ?

1. Avez-vous déjà entendu parler de l'ESS ?



Oui	11	73 %
Non	4	27 %

2. Si oui, par qui ?



Autre(s) élu(s)	2	11 %
Agent(s) / technicien(s)	1	6 %
Habitant(s)	1	6 %
Média(s)	6	33 %
Organisme(s)	2	11 %
Professionnel(s)	4	22 %
Porteur(s) de projet	1	6 %
Ne sait pas	0	0 %
Autre	1	6 %

3. Pouvez-vous citer les mots et/ou idées qui vous viennent à l'esprit lorsque l'on parle d' Economie sociale et solidaire ?

trouver des travaux et emplois pour ceux qui en sont démunis ; humains, équitable, progrès, solidarité, égalité ; emploi, entreprise, partage ; Aide aux productions locales Valorisation de savoir faire et produits locaux Développement économique local ; Travail collectif, solidarité ; un homme = une voix ; Partage des responsabilités ; CCAS ; emploi en réinsertion, bénéfices partagés ; Place de l'Homme dans le travail intelligence collective bien public santé, exclusion, logement ; association, respect, citoyen, développement durable ; accompagnement des projets privés, commerces, services dans le monde rural ; Jeunes, personnes âgées, familles nombreuses, ruralité, SDF, solidarité, bénévolat ; Ne sais pas ; Solidarité, partage, innovation ; /

4. Pourriez-vous donner une définition de l'ESS ?

Economie fondée sur d'autres valeurs que celle de l'économie capitaliste et financière visant à donner une autre place à l'Homme dans le travail ; Promotion des productions locales artisanat et agricoles par le biais de filières courtes et durables ; / sociale : pour aider les gens solidaire ; le reste de la communauté qui aide la personne concernée par ce genre d'action ; c'est une mode d'organisation salariale et commerciale qui promeut des valeurs sociales et solidaires ; ACTION SOCIALE : accompagnement et conseils des initiatives privées dans l'économie locale ; C'est la satisfaction des besoins humains débarrassée des profits et leur accumulation et l'exploitation de l'homme par l'homme C'est débarrasser la société de la recherche de profit ; Ne sais pas ; mettre l'économie au service de tous ; Entité économique fondée sur une égalité de pouvoir entre tous les participants et où le partage des plus values se fait en fonction des parts sociales ; / Economie conforme aux principes du développement durable visant le développement endogène et exogène d'un territoire ; /

5. Selon vous, dans quel(s) domaine(s) l'ESS intervient-elle ?

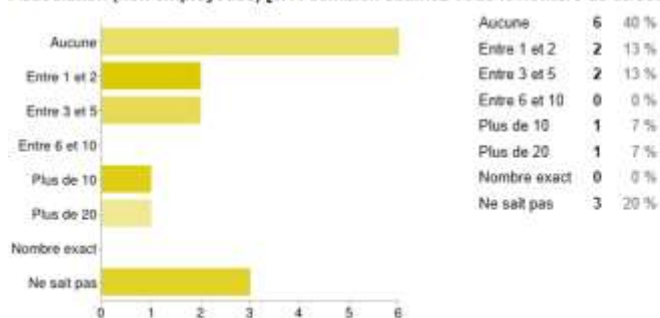


Action sociale	12	21 %
Activité financière et assurances	4	7 %
Agriculture	10	18 %
Arts, spectacles, sports et loisirs	7	12 %
Commerce, hébergement, restauration	9	16 %
Enseignement	4	7 %
Industrie, construction	5	9 %
Santé humaine	4	7 %
Ne sait pas	1	2 %
Autre	1	2 %

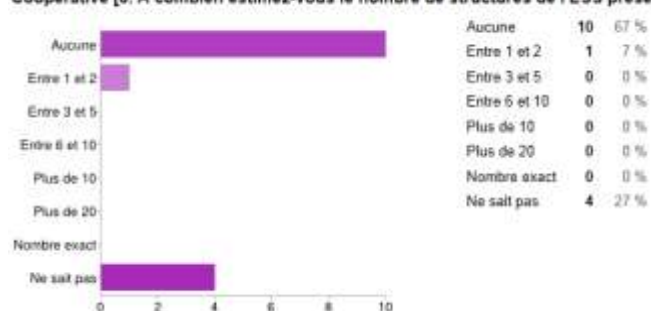
II- L'Economie sociale et solidaire sur votre territoire

Sont classiquement considérées comme relevant de l'Economie sociale et solidaire, les associations, les coopératives, les mutuelles ainsi que les fondations.

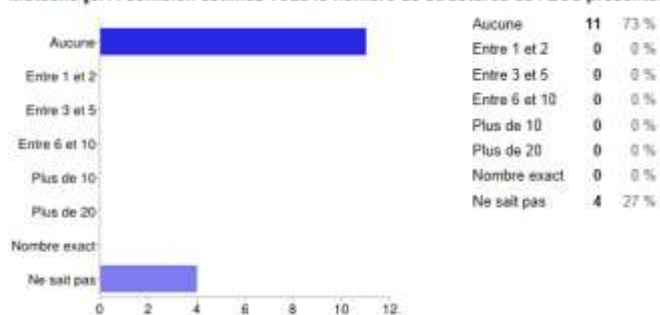
Association (non employeuse) [6. A combien estimez-vous le nombre de structures de l'ESS présentes sur votre commune ?]



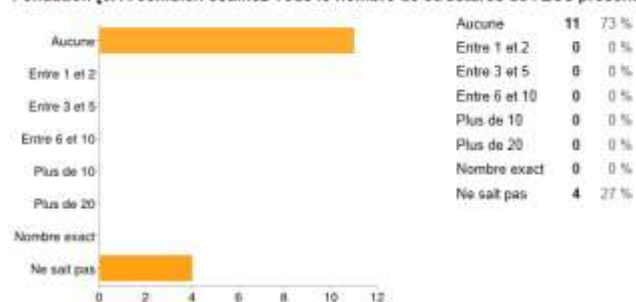
Coopérative [6. A combien estimez-vous le nombre de structures de l'ESS présentes sur votre commune ?]



Mutuelle [6. A combien estimez-vous le nombre de structures de l'ESS présentes sur votre commune ?]



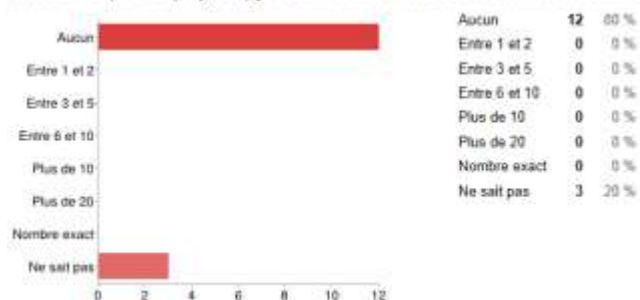
Fondation [6. A combien estimez-vous le nombre de structures de l'ESS présentes sur votre commune ?]



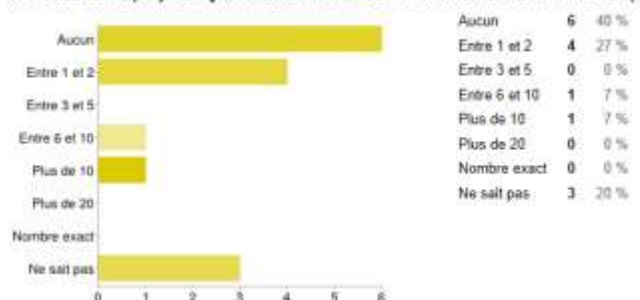
7. Merci de préciser le nombre exact si vous le connaissez.

2 asso employeuses : NB: hésite entre 1 et 2 et 3 et 5 NB: question 6 barée: NB: n'a rien mis pour asso emp.coop... du coup j'ai mis "ne sait pas" MAIRIE + ASSOCIATIONS existantes NB: 5 asso non employeuses 1 asso employeuse (ADMR) NB: c'est faux car asso du musée a un salarié Pour coop, mut, fond : n'a pas répondu

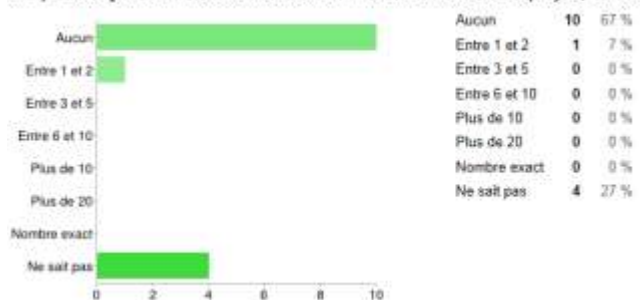
Association (non employeuse) [8. A combien estimez-vous le nombre de salariés employés, sur votre commune dans le secteur de l'ESS?]



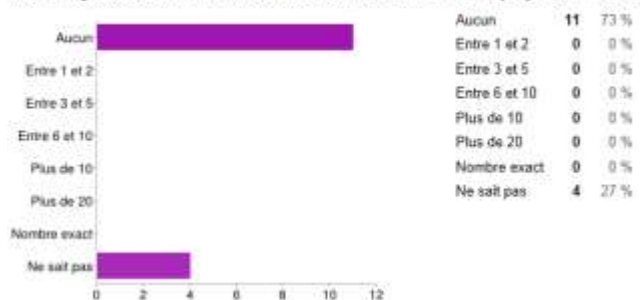
Association employeuse [8. A combien estimez-vous le nombre de salariés employés, sur votre commune dans le secteur de l'ESS?]



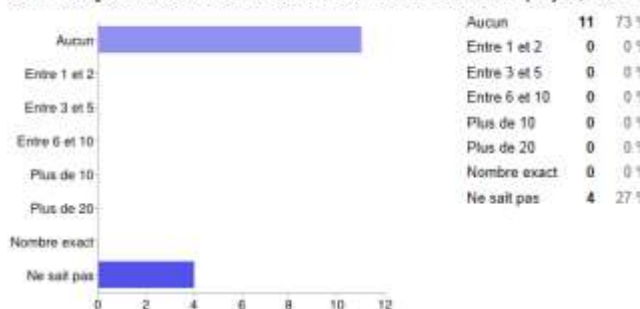
Coopérative [8. A combien estimez-vous le nombre de salariés employés, sur votre commune dans le secteur de l'ESS?]



Mutuelle [8. A combien estimez-vous le nombre de salariés employés, sur votre commune dans le secteur de l'ESS?]



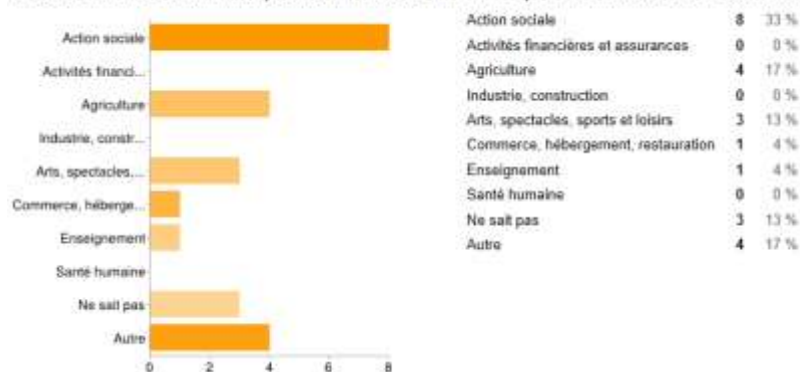
Fondation [8. A combien estimez-vous le nombre de salariés employés, sur votre commune dans le secteur de l'ESS?]



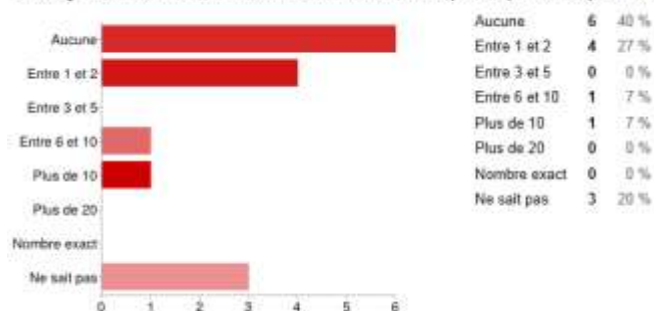
9. Merci de préciser le nombre exact si vous le connaissez.

1 pour asso NB: 1 asso non employeuse NB: n'a rien ni pour asso emp.coop...du coup j'ai mis "ne sait pas" NB: répondu "entre 3 et 5" mais il s'agit d'une réponse globale NB: question 8 barrée

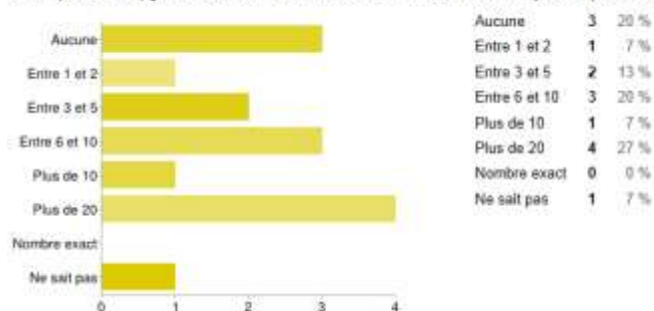
10. Au sein de votre commune quels sont les 3 secteurs sur lesquels les structures de l'ESS sont les plus présentes ?



Public [11. A combien estimez-vous le nombre d'entreprises (hors ESS) sur votre commune, dans le secteur :]



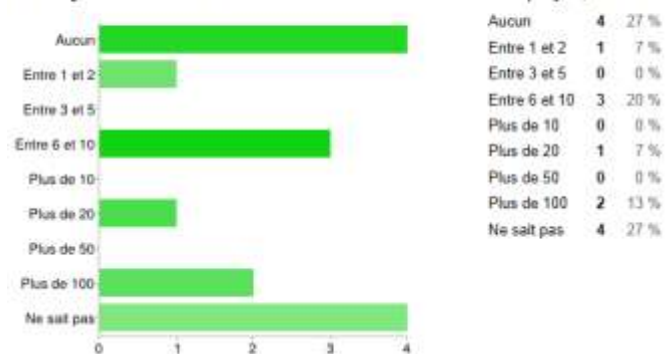
Privé (hors ESS) [11. A combien estimez-vous le nombre d'entreprises (hors ESS) sur votre commune, dans le secteur :]



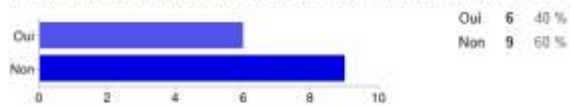
12. Merci de préciser le nombre exact si vous le connaissez.

Une vingtaine d'exploitation agricoles Public Nb exact = 6 Privé : >1300 NB: n'a rien ni pour public du coup j'ai mis " ne sait pas" NB: 3 dans privé

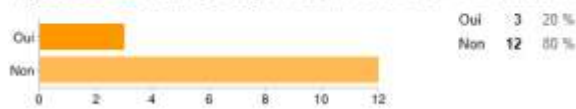
Public [13. A combien estimez-vous le nombre de salariés employés, sur votre commune dans le secteur :]



Création d'activité / entreprises [14. Au sein de votre commune existe-t-il des projets de :]



Reprise d'activité / entreprises [14. Au sein de votre commune existe-t-il des projets de :]

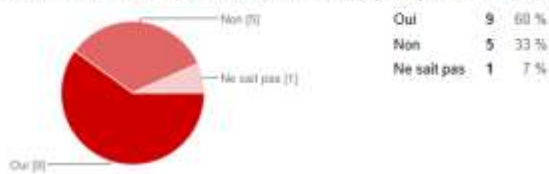


15. Si oui, merci d'en préciser la nature.

Artisanat d'Art. Epicerie. Nous souhaiterions l'installation d'un petit commerce, bar /restaurant et petite épicerie. Oui : extension Alzheimer de TEHPAD NB; pour "reprise" n'a rien coché

III- Collaboration des collectivités territoriales avec les structures de l'ESS

16. Votre commune travaille-t-elle avec les structures qui dépendent du champ de l'ESS ?



17. Si oui, lesquelles ?

chantier d'insertion. A répondu non mais au regard des réponses suivantes, il a du vouloir dire oui. réagir ACI rom es montagnes. FAL UCPA ==> Lascelles ALSH ==> St Simon. Sancy bio, associations sportives et culturelles. La ferme de Trieffe. Le gîte de Lafon. La commune est propriétaire et c'est deux associations qui gèrent. c'est la Communauté de Communes qui s'en charge. Associations. 3 EME AGE

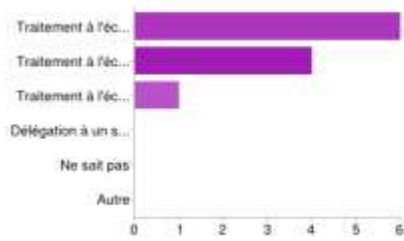
18. Quel est en général le sens des relations entre votre collectivité territoriale et les structures de l'ESS ?



19. Existe-t-il une politique de soutien des structures de l'ESS sur votre commune ?

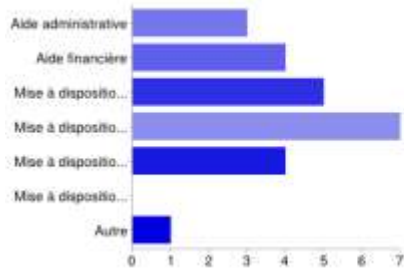


20. Si oui, à quelle échelle ?



Traitement à l'échelle communale	6	55 %
Traitement à l'échelle intercommunale	4	36 %
Traitement à l'échelle Pays	1	9 %
Délégation à un service ou une association externe	0	0 %
Ne sait pas	0	0 %
Autre	0	0 %

21. Si oui, comment se matérialise ce soutien ?



Aide administrative	3	13 %
Aide financière	4	17 %
Mise à disposition d'équipements collectifs	5	21 %
Mise à disposition de locaux	7	29 %
Mise à disposition de personnel de la collectivité	4	17 %
Mise à disposition de véhicules	0	0 %
Autre	1	4 %

22. Si non, pourquoi ?

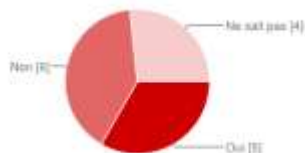


Manque de moyens humains	2	14 %
Manque de moyens financiers	4	29 %
Manque de temps	3	21 %
Pas de demande de la part des structures de l'ESS	3	21 %
Ne sait pas	2	14 %
Autre	0	0 %

23. Quels sont, selon vous, les acteurs qui accompagnent les structures relevant du champ de l'ESS ?

Chambres consulaires, CG, Région... / nous ne les connaissons pas : La commune, l'éducation nationale, différentes administrations : structures administratives : Etat, CCAS... Conseil général, pôle emploi, directe, région / Assistante sociale, animateur FAL UCPA / Ne sais pas / ????? / Les bénévoles / Aucuns à ma connaissance / Conseil général Services de l'Etat banques associations.

24. Votre commune entretient-elle des liens avec ces acteurs ?



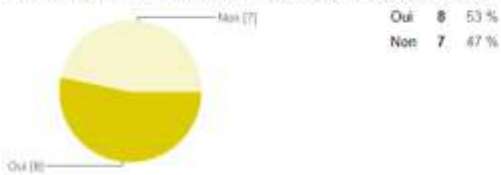
Oui	5	33 %
Non	6	40 %
Ne sait pas	4	27 %

26. Si oui, pourriez-vous détailler les liens que vous avez avec chacun des acteurs ?

Administratifs : Des relations normales, aides de l'Etat (emplois aidés) financements divers... | échanges, demandes de renseignements | "Ce rôle est exercé par les présidents des associations" | Liens de collaboration notamment pour chantier d'insertion

IV- Limites et difficultés rencontrées dans votre travail de collaboration avec les structures sur votre territoire

26. Rencontrez-vous des difficultés pour gérer les demandes / besoins de porteurs de projets et / ou de structures existantes relevant de l'ESS ?



27. Si oui, quelles sont ces difficultés ?

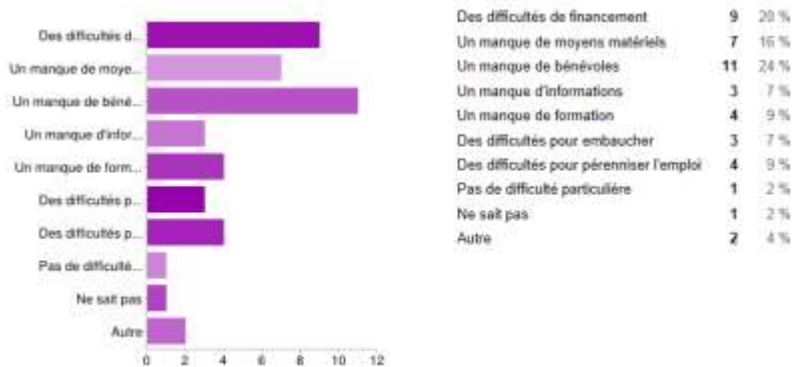


28. De manière générale, quelles difficultés rencontrez-vous pour la création/reprise d'activité sur votre commune ?

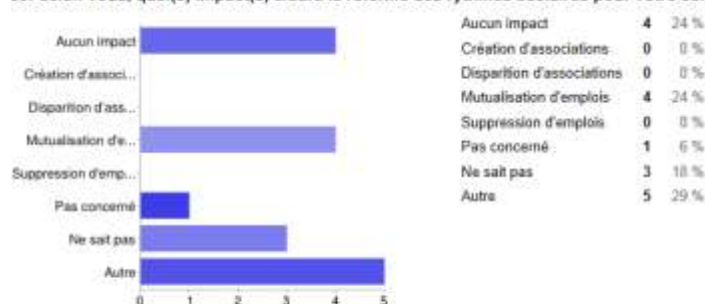
Absence de locaux pouvant accueillir de nouvelles activités : Il n'y a pas véritablement de création ou de reprise d'activité constituant un secteur structuré NB: il n'a pas rep aux question 26 et 27. aucune
 Problèmes de formation : Moyens financiers... initiative privée absente... pas de projet de création reprise. 160 habitants trouver des porteurs de projet allant jusqu'au bout. Difficultés financières pas de
 difficulté rencontrée puisqu'aucune demande formulée. / manque de moyens pour attirer les porteurs de projets : Manque de perspectives économiques... Le démantèlement des zones rurales est à un tel
 point avancé... que la lame de fond emmène tout et ce n'est pas terminé, car les causes sont les mêmes...et donnent toujours, les mêmes effets...Changez les causes, et il n'y aura plus ces effets
 dévastateurs !!!

V- Zoom sur le volet associatif

29. Selon vous, les associations de votre collectivité sont de nature à rencontrer :

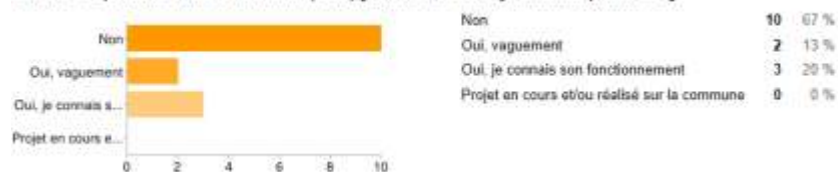


30. Selon vous, quel(s) impact(s) a/aura la réforme des rythmes scolaires pour votre commune ?

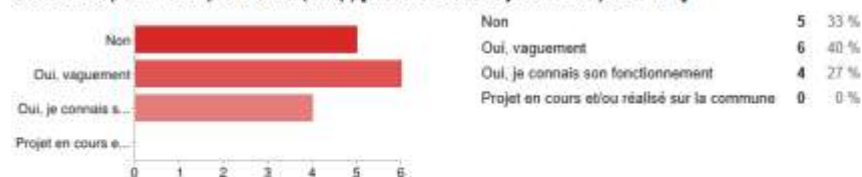


VI- D'autres structures relevant de l'ESS

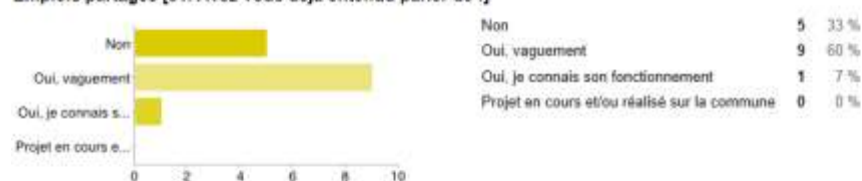
Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) [31. Avez-vous déjà entendu parler de :]



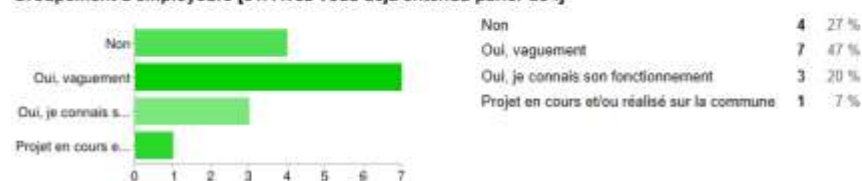
Société coopérative de production (Scop) [31. Avez-vous déjà entendu parler de :]



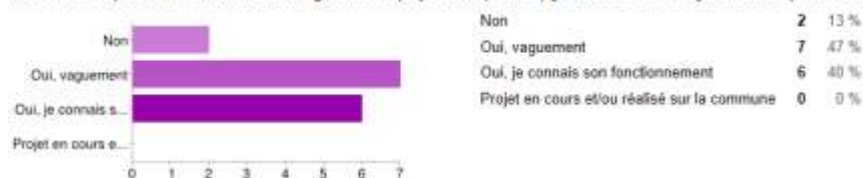
Emplois partagés [31. Avez-vous déjà entendu parler de :]



Groupement d'employeurs [31. Avez-vous déjà entendu parler de :]



Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) [31. Avez-vous déjà entendu parler de :]



Coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA) [31. Avez-vous déjà entendu parler de :]



32. Remarques éventuelles.

NB: pas de réponses, excepté pour Scop et Cuma

VII- Vous

33. Nom de votre commune

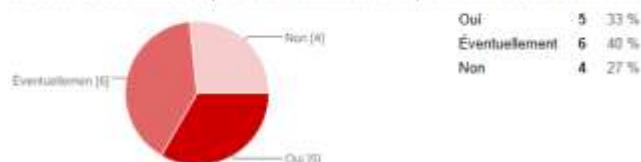
34. Fonction du répondant

ADJOINT, Elu, DGS, Adjoint au Maire, Maire, Mme le Maire, Maire, Secrétaire de mairie, 1er Adjoint, Maire, MAIRE

35. Après avoir répondu à ce questionnaire, avez-vous le sentiment d'être mieux informé sur ce qu'est l'ESS ?



36. Seriez-vous intéressé par des informations complémentaires sur l'économie sociale et solidaire et ses enjeux locaux ?



37. Si oui ou éventuellement, pouvez-vous préciser quels types d'informations

Nous souhaiterions avoir plus de renseignements sur les Scics : Des exemples de réussite et la façon dont cela a été possible : Ordre général, NB: n'a pas répondu à la question 35 Informations sur les porteurs de projets, les expériences réussies, mes modalités des aides : clause d'insertion appel d'offres Informations sur les porteurs de projets d'installation d'un commerce rural NB: pour la réponse à la question 35 : oui, (un peu) Le mode de fonctionnement et les aides possibles : Concernant l'organisation du bénévolat dans les associations qui en comportent tout particulièrement dans les domaines culturels, sportif et de loisirs Détails sur la majorité des rubriques

38. Remarques, commentaires éventuels

39. Disposez-vous d'une liste des associations présentes sur votre commune ?



Annexe 18: Liste des structures ESS rencontrées

- ✓ **Accueil de loisirs Croq' vacances** : Seul centre de loisirs de la vallée de la Cère. 2 salariés à temps plein à l'année, 4 animateurs pendant les petites vacances et 7 l'été. (Vic-sur-Cère)
- ✓ **ADMR Pays de Gentiane** : association. Aide à domicile, service de soins, portage de repas. Environ 80 adhérents, 40 salariés soit 26 ETP (aides soignantes, auxiliaires de vie, infirmières). (Riom-es-Montage)
- ✓ **Association du festival du film pour enfants** : Association qui organise un festival du film pour enfant à la Bourboule. Le reste de l'année, des actions d'animation sont organisées en vue de la préparation du festival. Environ 20 bénévoles à l'année et une quarantaine pendant le festival. 3 salariés à temps plein plus un temps partiel. (La Bourboule)
- ✓ **Association du Musée de Salers** : Musée ouvert d'avril à septembre, fréquentation en hausse. Le musée profite de la renommée de Salers et de ses 400 000 visiteurs chaque été. 1 salarié, 65 adhérents. (Salers)
- ✓ **Association la quotidienne** : **L'association attend de trouver un local pour commencer pleinement son activité. Son objet** est de promouvoir la création et diffusion d'œuvres artistiques en milieu rural, aucun salarié à l'heure actuelle mais souhaite à moyen terme de devenir employeuse. Projet de passage en Scop voir Scic. (Ardes communauté)
- ✓ **Combrailles Durables** : Scic, production d'énergie renouvelable : centrales solaires sur bâtiments publics + centrales solaires au sol en réhabilitation de sites + développement éolien en coopérative villageoise. (Pontgibaud)
- ✓ **Ecole de musique intercommunale de Pontgibaud** : association, 9 salariés à temps partiel qui travaillent souvent dans plusieurs écoles de musique. (Pontgibaud)
- ✓ **Etudes et Chantiers** : association d'éducation population, mouvement national. La mission première de l'association est l'insertion par l'activité économique (IAE). A Murat, l'atelier d'insertion « Les Petites Mains » a été mis en place pour venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés face à l'emploi. (Murat)
- ✓ **Hand-ball club Muratais** : Association sportive, un salarié, 110 licenciés. (Murat)
- ✓ **La ScopA** : Scop, épicerie sous l'enseigne Vival qui souhaite développer, en plus de la partie commerce, une partie animation et agriculture. 4 associés dont 2 salariés (Saint-Bonnet-Près Orcival).
- ✓ **Maison de santé du Cézallier** : Création de la maison de santé afin de lutter contre la désertification médicale. association, interviennent dans cette maison de santé : 2 médecins, 1 dentiste, 1 kiné, 3 infirmières. environ 20 bénévoles, 1 salarié embauché en juillet 2013 (Condat).

- ✓ **Projet en cours** :
- ✓ Plusieurs agriculteurs du canton de Condat envisageraient la création d'un groupement d'employeurs pour partager un emploi (Condat).
- ✓ Entreprise de 6 salariés qui envisage de passer en Scop (Volvic).

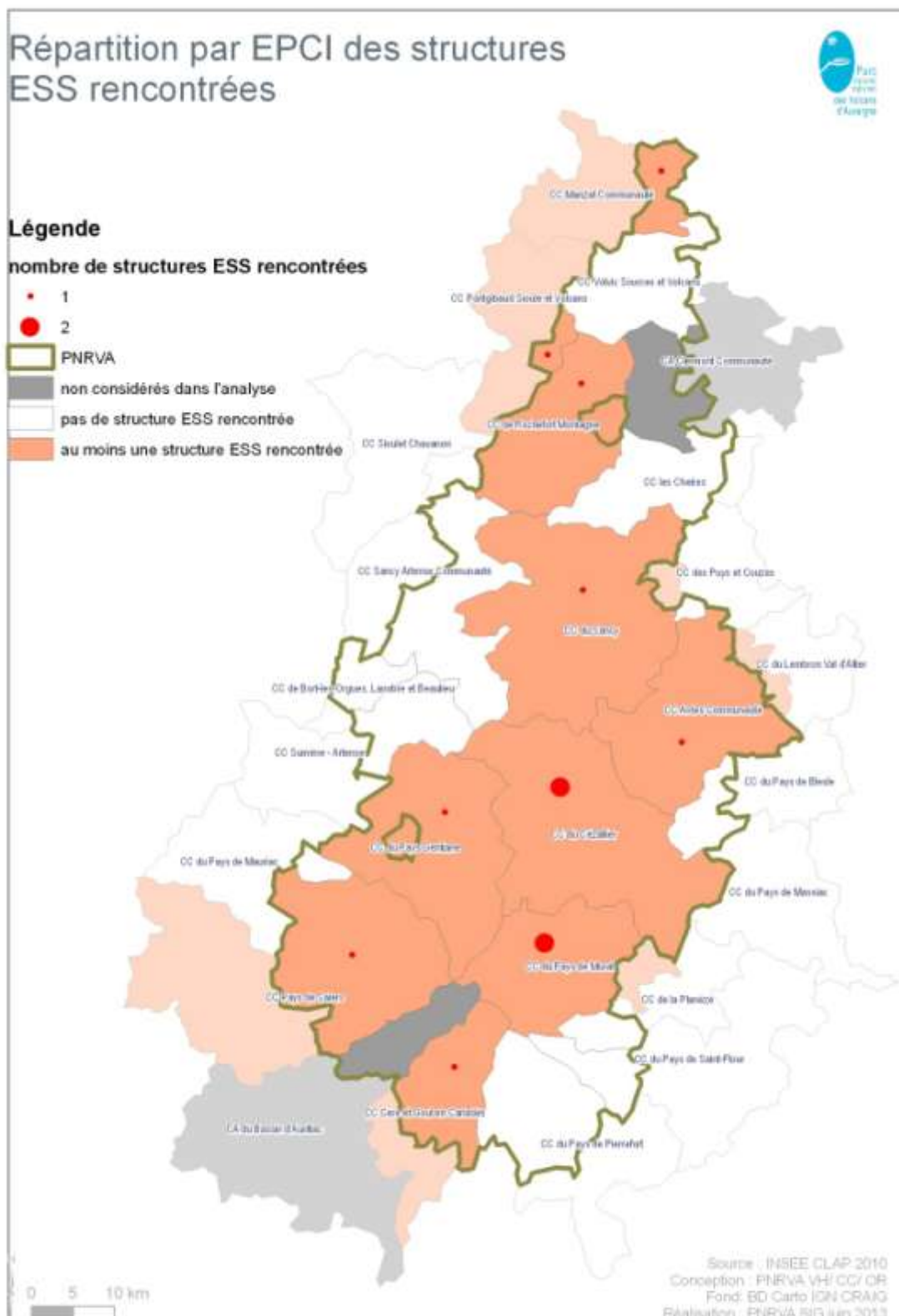




Plate-forme d'Échanges Solidaires

1 Echanges, mutualisation entre structures engagées dans un développement durable.

2 Guide de consommation responsable grand public pour la Région Auvergne

ISO Interoperability Solutions for European Public Administrations

La plate-forme collecte des données sur les sites équipés avec une application libre développée sous django/python.

Elle est basée sur les standards du Web Sémantique : RDF, SPARQL, PUSH, JSON... D'autres applications web peuvent intégrer la plate-forme si elles les implémentent.

Utilisation des vocabulaires RDF adoptés le 23 mai 2012 par l'ISA (programme pour l'interopérabilité entre les administrations publiques européennes)

Durée : juin 2011 - juin 2013
<http://economie-solidaire.fr/>



Initiateurs du projet

Atto la lune	Chiffonier Montluonnais	Les Petits Débrouillards
Ateliers	Chimieclif	Nelson des Jeux
Arices	Club des 1000	Plateforme 21
Ateliers de la Bruyère	Co-Voiturage Auvergne	Scop z'mage Production
Auvergne-pack	CREDIS	Season Libre
Auvergne BioLogique	CRESA	Strawbird
CARBALA	Cynothodon	Une télé pour Montluçon
CEHSA	FR CIVAM Auvergne	Tous ensemble
CSUMPOOP	Pudô Editions	UZESAS
Chantier-Ecole Auvergne	Jardin des Sèvres	UFRLACC
	LISA	URC IS
	Les Décidées	URJ Auvergne

Synchroniser
 Lutter contre l'obsolescence des informations grâce à la synchronisation des données entre les différents partenaires.

Une structure met à jour ses coordonnées, poste une annonce : l'aggrégateur va notifier en temps réel les réseaux concernés, et tous les sites concernés sont mis à jour.

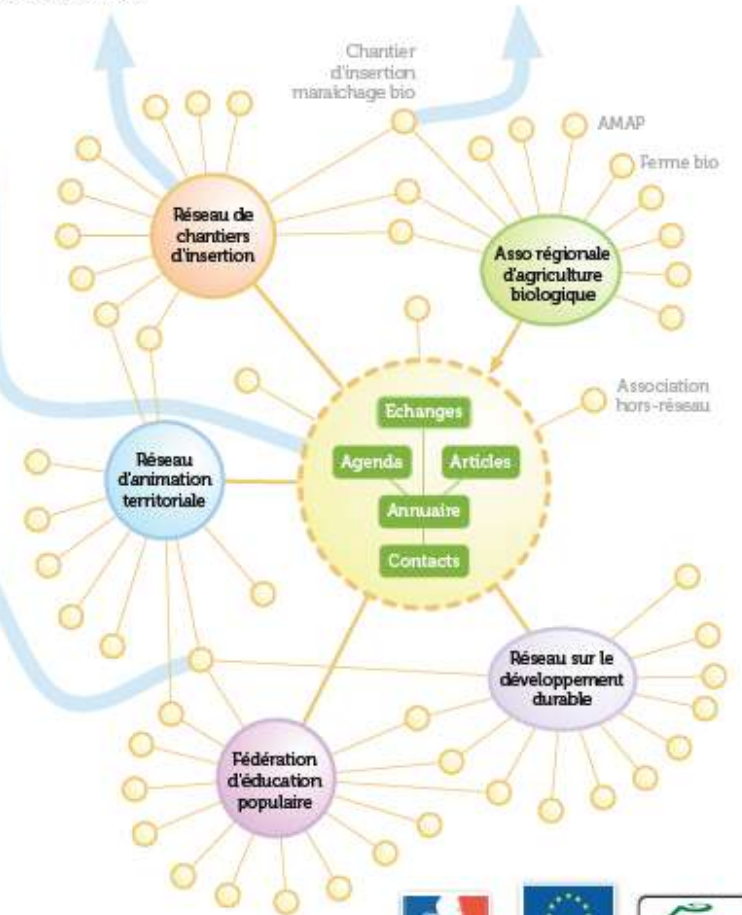
Protéger
 Les structures contrôlent la diffusion de leur données en précisant leur niveau de confidentialité.

Le retrait d'une information partagée par erreur se propage sur tous les sites partenaires.

Logiciel libre de coopération entre réseaux thématiques

Distribuer
 La PES collecte et distribue aux partenaires des contenus en lien avec leur thématique ou leur zone d'activité.

Partager
 Une information peut être présentée sur plusieurs sites sans nécessiter de double saisie !



Charte de la Plate-forme d'Échanges Solidaires

Cette plate-forme web collaborative d'échanges solidaires a pour objet :

- *de stimuler le développement d'activités économiques d'initiatives locales, monétaires ou non, favorisant la coopération, le partenariat et l'action citoyenne.*

Ce développement doit être au service d'une meilleure qualité de vie pour tous et de la préservation des ressources naturelles en activant des solidarités :

- *entre individus d'un territoire,*
- *entre territoires*
- *entre activités.*

Acceptant le principe de démarche de progrès, les structures inscrites sur la plateforme :

- *s'engagent à évaluer leurs pratiques sociales, économiques, environnementales et de gouvernance dans un esprit de transparence et acceptent le principe de droit de regard des membres de la plate-forme.*

Ces structures deviennent alors de fait collaboratrices à part entière de la plateforme. Par ailleurs la plate-forme est ouverte à toute annonce d'échanges solidaires émanant de structure ou personne physique inscrites ou non sur la plate-forme. Les critères pour l'inscription des structures comme pour les échanges solidaires sont basés sur les piliers du développement durable :

- *Efficacité sociale*
- *Impact environnemental*
- *Mode de gouvernance*
- *Performance économique*

Le collectif mobilisé sur la base de l'ensemble des parties prenantes du projet procède à l'ensemble des choix de construction et de gestion de la plate-forme dans un esprit constructif de force de proposition et de partage et dans le respect de la confidentialité des changes.

Le CREDIS assume la gestion des conventions financières pour une période de 36 mois à compter du 1er septembre 2010 en organisant des rencontres, en rendant compte aux collaborateurs de l'avancée du projet, en éditant bilans et évaluations.

Source : Credis

Plate-forme d'échanges solidaires en Auvergne

La PES en trois points...

- Dynamiser les échanges commerciaux et non commerciaux issus d'une économie locale et durable.
- Diffuser des annonces géolocalisées : offres de produits, emplois, stages, mutualisation de moyens matériels ou humains.
- Découvrir des projets, structures, thèmes, événements... par zones géographiques ou secteurs d'activité.

Nos partenaires...

www.echanges-solidaires-auvergne.fr

Rejoindre la plate-forme

Personne à contacter (nom, fonction):

Structure :

Adresse :

Coordonnées (téléphone, courriel) :

Disponibilités (jours, horaires) :

Avec nos solidaires salutations !

Collectif PES Auvergne
c/o Credis
3 Rue Gaultier de Biauzat
63000 Clermont-Ferrand

Contrat PES : 04.73.19.95.74 ou contact@echanges-solidaires-auvergne.fr

Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire	3
Introduction.....	4
Préambule	6
I. Association de l'économie sociale et de l'économie solidaire.....	6
II. Les statuts de l'ESS.....	6
III. Projet de loi ESS	8
Partie 1. Un contexte favorable à la mise en œuvre d'une réflexion autour de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Parc des Volcans	10
I. Intérêt de l'ESS pour les Parcs naturels régionaux	10
A. La réalisation d'un projet de territoire partagé.....	10
a. Origines et missions des Parcs naturels régionaux.....	10
b. Les PNR regroupés au sein d'une fédération nationale	11
c. La France, un territoire largement mêlé par les PNR.....	11
d. Présentation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	12
B. De la création au fonctionnement d'un PNR : l'exemple du Syndicat mixte du PNRVA.....	14
a. Le Syndicat mixte du Parc en tant qu'organisme gestionnaire	14
b. Le Syndicat mixte administré par un Comité syndical.....	14
c. La région comme principal financeur	14
C. L'intérêt d'un partenariat renforcé entre Parcs et acteurs de l'économie sociale	15
a. Un rapprochement naturel entre Parcs et économie sociale et solidaire	15
b. D'une approche « top down » à une approche « bottom-up » : des initiatives impulsées par les Parcs	16
II. Un Parc de tradition environnementaliste prenant conscience de ses potentialités en termes de développement économique.....	17
A. De sa création au renouvellement de sa charte	17
a. Création du Parc comme outil à la survie d'un territoire rural animé par le volcanisme	17
B. Description du Parc à l'aube du renouvellement de son projet de territoire	17
a. Agriculture et tourisme, secteurs essentiels du développement local	17
b. Le Parc reste confronté aux problématiques de la ruralité	19
c. De la prise de conscience des difficultés à la mise en œuvre d'actions : l'exemple de Murat..	21
C. Un nouveau projet de territoire (2013-2025)	21
a. Les frontières du Parc.....	21
b. De la procédure de révision à la validation de la Charte 2013-2025.....	22
D. Le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, un acteur du développement économique qui tend à s'affirmer	24
a. Des prémices du PNRVA sur le volet économique à une réflexion en matière d'économie sociale et solidaire	24
b. Réalisation d'un état des lieux, première étape de la nouvelle politique en faveur de l'ESS portée par le Parc	27
Partie 2. Une méthodologie définie en considération de l'existant et des objectifs du stage.....	29
I. La nécessité d'interroger les actions déjà entreprises ainsi que les parties prenantes au projet...	30

A.	Prise en considération de l'existant.....	30
a.	Benchmark des états des lieux initiés.....	30
b.	Une méthode issue d'échanges avec les acteurs du développement	30
B.	Tentative de typologie.....	30
II.	Etude quantitative, photographie non exhaustive de l'ESS sur le territoire du Parc.....	31
A.	Questionnements autour du fournisseur de données quantitatives à retenir	31
a.	Impossibilité de récolter l'ensemble des données quantitatives souhaitées	31
b.	Identification de trois fournisseurs potentiels, pour un seul retenu	31
c.	Etude Cres, principal outil quantitatif d'analyse	32
B.	Méthodologie d'étude des données quantitatives	33
a.	Un territoire d'étude revenu et corrigé : le choix de retirer les deux communautés d'agglomération.....	33
b.	Des données complétées par différentes sources	34
c.	L'appropriation des données quantitatives par le Parc des Volcans	36
III.	Etude qualitative : une volonté d'interroger une pluralité d'acteurs de l'ESS.....	37
A.	Vers une meilleure interconnaissance des acteurs accompagnant le champ de l'ESS.....	37
a.	Identification des structures à interroger	37
b.	La technique d'enquête : l'entretien semi-directif	37
c.	Le travail de traitement des données	39
B.	Les territoires et l'économie sociale et solidaire.....	39
a.	La consultation des élus et techniciens via l'envoi d'un questionnaire.....	39
b.	Une analyse plus approfondie à l'échelle Pays	40
c.	Une analyse facilitée par le caractère majoritairement quantitatif des questions.....	41
C.	L'économie sociale et solidaire vue par les structures qui la compose.....	41
a.	Choix méthodologiques.....	41
b.	Définition de la méthode et du contenu de l'enquête.....	42
c.	Un traitement simplifié.....	43
Partie 3.	De l'identification des besoins à la proposition de pistes d'action	44
I.	Etat des lieux quantitatif	44
A.	Le poids plus faible de l'ESS dans l'économie.....	44
B.	Analyse par statut.....	44
C.	Analyse par secteur d'activité	46
II.	Etat des lieux qualitatif	51
A.	Acteurs accompagnant l'ESS.....	51
a.	Constats d'ordre généraux.....	51
b.	Typologie des structures rencontrées	52
B.	Le territoire et l'ESS	56
a.	Les élus.....	56
b.	Techniciens	60
C.	L'ESS vue par les structures qui la compose	64
a.	Constat d'ordre général	65
b.	Le choix du statut	65
c.	Les besoins en emplois.....	66
d.	Impact de la réforme des rythmes scolaires	66
e.	Les difficultés que rencontrent les structures ESS	66
f.	Remise en question de l'approche statutaire de l'ESS : vers une méthode inclusive plutôt qu'exclusive.....	68
g.	La connaissance des statuts plus particuliers de l'ESS	71
h.	Les relations entre structures ESS et réseaux d'accompagnement.....	71
i.	Connaissance du Parc des Volcans et leviers d'intervention possibles.....	72
j.	Des structures demandeuses d'information supplémentaire	73

D.	Synthèse de l'état des lieux qualitatif	74
a.	Résumé des besoins et implications possibles	74
b.	Quelle implication pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ?	75
III.	Des besoins identifiés qui permettent de proposer des pistes d'action	76
A.	Proposition d'actions	76
B.	Autres actions potentielles	84
Conclusion	85
Références bibliographiques	87
Glossaire	89
Annexes	90
Table des matières	152